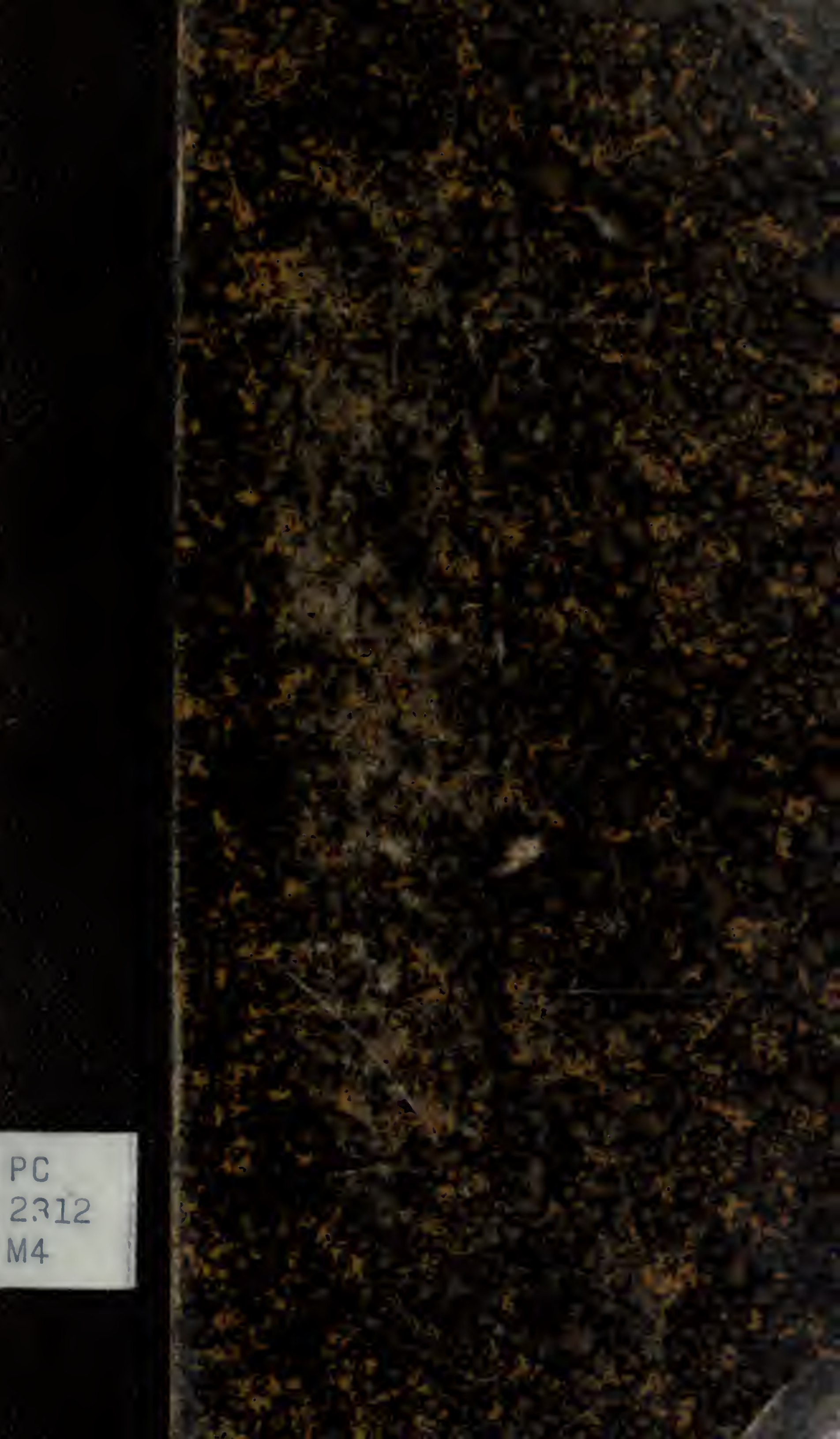

PC
2312
M4

HISTOIRE

DES

PARTICIPES FRANÇAIS

PAR

AMÉDÉE MERCIER

AGRÉGÉ DE GRAMMAIRE ET DES LETTRES — PROFESSEUR DE TROISIÈME
AU LYCÉE DE NANTES — OFFICIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE



PARIS
F. VIEWEG, LIBRAIRE-EDITEUR
67, RUE RICHELIEU, 67

1879



HISTOIRE

DES

PARTICIPES FRANÇAIS

Si l'on avait, dit M. Littré, quelque grammaire composée depuis le douzième ou le treizième siècle, qui nous exposât les règles de la langue, les auteurs qui écrivent aujourd'hui sur ce sujet auraient sous les yeux des préceptes, des documents, des renseignements qui leur serviraient de point de départ, et leur travail serait autre qu'il ne peut être dans la condition actuelle. Ces préceptes, ces documents, ces renseignements, il faut se les procurer à force de lire ; et l'on ne gagne la confiance du lecteur qu'à l'aide d'une masse d'exemples de temps divers et de divers lieux, exemples qui dévoilent à la fois ce qu'il y a eu de fixe et ce qu'il y a eu de variable dans la langue. Quand tous ces faits grammaticaux, recueillis avec diligence, ont été classés avec sagacité, ils donnent, par eux-mêmes, la réponse aux demandes. » (Hist. de la langue franç. 1, p. 117).

Ces lignes exposent et justifient le but de notre travail. La méthode que Littré conseille pour l'étude de la vieille langue tout entière, nous l'appliquons à l'étude particulière des participes. Nous commençons par le participe présent. Sauf une dissertation de M. A. Tobler

sur *certaines locutions toutes faites* où entre ce participe, rien, que nous sachions, n'avait encore été tenté sur cette partie de la syntaxe. Nous avons pu, en entassant les exemples, établir la flexion du participe présent dès la fin du xie siècle et le distinguer du gérondif. Le gérondif lui-même, avec ou sans la préposition *en,* se distingue d'une forme semblable, qui se construit avec les verbes de mouvement et que nous aurions appelée *supin,* si l'on n'avait tant abusé de ce terme. Nous avons vu poindre dès les premières années du xiie siècle l'adjectif verbal, qui mettra près de trois cents ans à prendre dans notre langue la place considérable qu'il y occupe aujourd'hui. Enfin, avec M. N. de Wailly, nous admettons que la forme en *ant* a quelquefois, en vieux français, la signification du participe futur passif en *ndus, a, um.*

Vient ensuite l'histoire du participe passé construit avec l'auxiliaire *avoir.* Cette partie de notre sujet avait déja été traitée par M. Obry, qui s'occupe surtout de justifier la syntaxe actuelle et la règle *de position.* En 1877 parut à Lausanne *Le Participe passé en vieux français,* par M. Bonnard. Quelques lignes de la préface donneront une idée de cette consciencieuse étude. « Les règles qui régissent l'accord des participes ont été vivement attaquées dans ces derniers temps. M. Chabaneau, dans son *Histoire et théorie de la conjugaison française*, en proclame l'inconséquence et ne voit dans l'accord du participe avec le régime qui le précède qu'un *accident grammatical* (p. 37); M. Tell, dans son *Histoire des participes* (ouvrage dont le contenu ne répond aucunement au titre, et où la violence de la forme le dispute au peu de solidité

du fond) en réclame l'abrogation complète. Dans ces circonstances, il nous a paru intéressant de faire l'historique de la question et de rechercher dans le passé l'explication et peut-être la justification des phénomènes présents..., Les dérogations au principe de l'accord, qui se rencontrent dans les auteurs anciens, s'expliquent les unes par la rime (cf. Andersen, *Ueber den Einfluss von Metrum* etc., Bonn, 1874, p. 53), les autres par la décadence lente et inégale de la déclinaison et par la confusion fréquente du nominatif et de l'accusatif qui en est résultée. » A l'apparition de cet ouvrage, nous reprîmes cette partie importante du nôtre, et, comme nous n'avons ni le temps ni le goût de refaire ce qui nous semble bien fait, nous profitons quelquefois des idées de M. Bonnard; quelquefois aussi nous le combattons, surtout dans sa théorie des influences dialectales. Nous avions reconnu, par le rapprochement des textes du vieux et du moyen français, que des influences hostiles à l'évolution naturelle de la langue avaient imposé et maintenu les règles d'accord du participe avec son régime. Il y eut d'abord la tradition latine et ensuite l'autorité des grammairiens. Ceux-là, sauf Palsgrave, qui n'était pas connu en France, ne furent d'accord que sur un point de doctrine, la nécessité de plier la syntaxe française aux convenances de la syntaxe latine; nous avons essayé de donner une idée de leurs luttes entre eux et contre le génie de la langue française. Pour nous assurer que les tendances de la langue n'étaient pas de ce côté, nous avons interrogé *les patois,* c'est-à-dire le français abandonné à lui-même, soustrait à l'influence latine et gram-

maticale et n'ayant d'autre loi que cette logique inconsciente qui préside à la naissance des langues et leur donne, pour ainsi dire, le tempérament qui convient à la pensée qu'elles ont mission d'exprimer. Or, les patois, au Midi comme au Nord, et malgré l'exemple contagieux du français classique, se refusent généralement à l'accord, comme s'y refusaient, dans la mesure de leur liberté, les différents dialectes du douzième siècle.

Notre travail se termine par une étude sur le participe passé construit avec l'auxiliaire *être*, où nous nous occupons surtout des participes des verbes pronominaux et des théories de Diez, de Littré et de Gessner, sur les particularités syntaxiques de ces participes.

La plupart de nos textes sont tirés des Documents inédits sur l'Histoire de France, de la Bibliothèque des Hautes Etudes, des Fragments de Bartsch, de la Grammaire de Diez, de la Romania, etc. Nous désignons l'édition, pour peu qu'il y ait utilité.

CHAPITRE PREMIER

DU PARTICIPE PRÉSENT

I.

Les premiers exemples de participes présents dans la langue fançaise sont du xe siècle. On n'en trouve aucun ni dans les *Serments de Strasbourg,* ni dans la *Cantilène d'Eulalie,* et le seul que présente le *Fragment de Valenciennes* n'est pas intelligible (el por els... es *doleants,* car ço videbant, etc.). C'est dans la *Passion du Christ* et la *Vie de saint Léger* que l'on surprend le participe présent à son origine; encore ces deux textes, écrits ou transcrits dans le voisinage de la langue *d'oc,* ne sont-ils pas purs de tout mélange avec le provençal. Le participe latin *sequens, sequentes* y est représenté deux fois par *seguin, seguen,* le premier sujet singulier, le second sujet pluriel.

> Senz Pedre sols seguin lo vai (sequens)
> Car sua fin veder voldrat...
>
> Femnes lui van destras seguen. (sequentes)

Cette forme du participe est une exception à la règle posée par MM. G. Paris, P. Meyer, Léon Gautier, Chabaneau, etc. D'après eux, la flexion *ant,* dérivation régulière de *and* (*um*), *ant* (*em*), fut, dès le principe, attribuée aux verbes de toutes les conjugaisons. Ils ajoutent que, si certains participes latins gardèrent *l'e* (*dolens, ardens*), ce fut à la condition de descendre immédiatement au rôle d'adjectifs ; ce qui explique qu'ils aient toujours été déclinables. Remarquons cependant que les mêmes verbes conservaient la faculté de former un participe présent en *ant,* puisque, à côté des adjectifs *ardent, ardente, dolent, dolente,* on trouve les participes *ardant, dolant.* Exemples :

Léger, XXIII :

A foc, a flamma *vai ardant.*

Ch. de Rol., 3102 :

Qui guaresis Jonas tut verement...
Les treis enfanz tut en un *fou ardant.*

Text. lorrain, Roman., v, 281 VIII, 8, : O tu morz... cum es joose as dolanz !

Nous avons en français moderne un grand nombre d'adjectifs et de participes formés du même verbe. *vaquant, vacant* ; *négligeant, négligent,* etc. (Chassang, *Gramm., cours moy.*, p. 272). On voit que ce mode de formation remonte à l'origine de la langue. Il en est ainsi de presque toutes les particularités syntaxiques que nous aurons à signaler : une tendance de la langue se manifeste d'abord sous forme d'exception ; on l'aperçoit à peine pendant un ou plusieurs siècles et l'on constate ensuite qu'elle est passée à l'état de règle générale.

Le participe présent est, dans nos textes du xe siècle, invariable en genre, en nombre et en cas, et ne se

distingue pas du gérondif, si différent, au XIIe et surtout au XIIIe siècle, du participe présent.

Pass. du Christ, 52 :

Cum li matins fut esclairet,
Davant Pilat l'en ant menet,
Fortment lo vant *il accusand,*
La soa mort mult *demandant.*

Ibid., 66 :

Femnes lui van destras *seguen,*
Ploran lo van et *gaimentan.*

Léger, XXIII :

A foc, a flamma vai *ardant*
Et a gladi es *percutan.*

Dans la plupart de ces textes le participe est construit avec le verbe *aller*. Or nous verrons plus loin que dans cette construction, fort en usage en vieux français, le participe est invariable. Il est difficile d'admettre que le participe ait attendu la fin du XIe siècle pour se plier à la déclinaison à deux cas déjà en usage dans le latin rustique (D'ARBOIS DE JUB. *Déclin. latine à l'époque mérovingienne*) et dans les poèmes que nous venons de citer.

Léger, IX :

Quandius visquet ciel reis Lothier,
Bien honorez fut sanz Lethgiers.
Il se fud morz, damz i fud granz ;
Cio controverent baron franc.

Selon M. G. Paris (*Alexis,* préf., 123), le participe présent est indéclinable dans *Alexis* et par conséquent ne se distingue pas du gérondif. Faut-il se ranger à l'opinion du savant éditeur ? Voici les textes :

Alexis, 2 :

Bons fut li siècles : ja mais n'iert *si vaillanz,*
Vielz est e frailes, tot s'en vait *déclinant.*

Ibid., 55 :

Ne l'reconut nuls *sons apartenanz*,
Ne neuls hom ne sout les sons ahanz...
Ne pot muder ne seit *aparissant*.

Ibid., 85 :

La vint corant com femme forsenede,
Batant ses palmes, *cridant*, eschevelede.

Ibid., 102 :

Chantant en portent le cors saint Alexis.

Ibid., 112 :

Qui vint *plorant chantant* l'en fait raler.

Nous avons au nominatif singulier *vaillanz* et *apartenanz*. On dira que ce sont des adjectifs, soit; mais les auteurs qui ne déclinent pas les participes ne déclinent pas davantage les adjectifs verbaux en *ant*.

Ch. de Rol., 3471 :

Païen escrïent : *Préciuse est vaillant*.

Chantant est au nominatif pluriel; il est d'ailleurs construit avec un verbe de mouvement : c'est un gérondif ou un supin. Tous les autres participes sont construits avec le verbe *aller* et, pour cette raison, seraient invariables, même deux siècles plus tard. *Aparissant* est donc le seul exemple qu'on puisse nous opposer. Il est au neutre et répond au latin *quin hoc sit manifestum*.

Vers la fin du XIe siècle, dans la *Ch. de Rol.* (1) et surtout dans l'Ancienne Trad. des Psaumes (*Psautier d'Oxford,* éd. Fr. Michel, 1860), on peut déjà établir des règles générales et sûres.

Première règle. — Le z a pénétré dans les nominatifs singuliers des participes présents qui se conforment,

(1) L. GAUTIER, édit. classique. Tours, 1876.

comme les noms et adjectifs, au type de la seconde déclinaison latine. Le participe n'a d'ailleurs qu'une forme pour le masculin et le féminin. *Ex.:*

Ch. de Rol., 3345 :

Clers fut li jurs et li soleilz *luisanz.*

Ibid., 3185 :

Hier fut ocis li bons vassals Rollanz
E Oliviers, li pruz et li *vaillanz.*

Lib. Psalm., II, 6 : Mais je sui establit reis de lui sur Syon, sun saint munt, *preechanz* sun cumandement.

Ibid., III, 2 : Tu, sire, ies li miens receverre, e la meie glorie, e *exalchanz* mun chief.

Ibid., V, 4 : Tu es Deus nient *voilanz* felunie.

Ibid., VII; 10 : Et adreceras le juste, *escerchanz* les cuers et les rains, tu Deus.

Ibid., XVI, 13 : Sicume chael de léon *habitanz* en repostailes.

La règle, bien établie dans le *Livre des Psaumes,* y est rarement violée. Elle ne fait qu'apparaître dans la *Chanson de Rolant,* où le participe, même avec fonction d'adjectif, n'a pas toujours de forme particulière au nominatif.

V. 2646 :

Clers est li jurs e li soleilz *luisant.*

Ibid., 2740 :

Karles ne crient humo qui *seit vivant.*

Ibid., 1768 :

. . . . . je oi le corn Rollant ;
Unc ne l'sunat, se ne fust *cumbatant.*

De même dans les *Lois de Guillaume,* 7 : Si home ocist

alter et il seit *cunuissant* e il deive faire les amendes, durrad X solz.

La règle du cas régime au singulier est forcément suivie dans la *Ch. de Rolant,* puisqu'elle consiste à laisser le participe invariable ; mais il y a déjà bien de la réflexion dans l'emploi qu'en fait le traducteur des *Psaumes,* XI, 3 : disperdet li sire tutes levres tricheresses et langue granz choses *parlant.* — *Ibid., Credo :* Siet à destre Deus le pere tres-tut *poant.*

Le nominatif pluriel est aussi toujours invariable dans le *Rolant* et dans le traducteur des *Psaumes.*

Ch. de Rol., 3515 :

Carles est fiers et si hume *vaillant.*

Lib. Psalm., XXI, 7 : Trestut *li veant* mei escharnirent mei, parlerent par lur levres et meürent lur chief.

L'usage de terminer, au pluriel, le cas régime par un z est observé, même dans la *Ch. de Rolant :*

V. 554 :

Tanz colps a pris de bons espiez *tranchanz.*

Ibid.: 3048 :

Armes unt beles e bons chevals *curants.*

Lib. Psalm., III, 7 : Kar tu as ferut tuz contrarianz a mei senz achaisun.

Ibid. VII 1, : Saef me fai de *tuz parsuanz* mei e delivre mei.

Ibid. VII, 4 : Si je rendi as *guerredunanz* à mei males choses...

Cantic. Mariæ, 8 : Les *fameillanz* emplit de biens, et les riches laissat as enfers.

Voilà donc, sur la fin du XIe siècle, le participe présent soumis, comme les noms et adjectifs, aux règles de la

deuxième déclinaison. On dit, que le participe soit ou non pris adjectivement :

Nom. Li chevals curanz.
Rég. Le cheval (plus tard, chevau) curant.
Nom. Li cheval curant.
Rég. Les chevals curanz.

La syntaxe du participe observée à partir de cette époque dans le vieux français, disparaîtra en partie dans le français moyen pour changer encore dans le français moderne.

Deuxième règle. — Le participe présent construit avec le verbe *aller* ou tout autre verbe de mouvement est indéclinable. Il ne prend pas la désinence *z* ou *s* au nominatif.

Ch. de Rol., 1780 :

Pur un seul levre *vait* tut le jur *cornant* ;
Devant ses pairs *vait* il ore *gabant*.

Ibid., 553 :

Par toutes terres est *alez conquerant*.

Ibid., 2371 :

D'ures en altres granz colps *i vait ferant*,
L'un mort sur l'altre suvent *vait tresturnant*.

Ibid., 2839 :

A l'doel qu'il a s'en est *turnez plurant*.

Ibid., 2228 :

Sun petit pas s'en *turnet*, *cancelant*.

Huon de Bord., Bartsch, *Chrest.*, 57, 7 : (1)

N'ala li rois tant de gent *asantant*
Que il fera à cest esté avant...
Et si verra (venra) deseur vous *cevauçant*.

(1) Edit. 1866.

Guill. d'Orange, Bartsch, *Chrest.*, 63, 15 :

Li cuens Guillaumes va cele part *poignant*.

Ibid., 63, 29 :

D'ores en autres va sa colpe *rendant*,
A sa main destre aloit son pis *batant*
En son corage vet Damledeu *proiant*...
La morz l'angoisse, moult le *vet destraignant*.

Alisc., v. 60 :

Viviens est en l'alue de l'Archant;
Et sa boele li vait del cors *issant;*
A ses ii mains le vait ens *rebotant*.

Ibid., 66 :

Entre païens s'en va *esperonant*,
Au branc d'acier les vait *adamagant*.

Rom. de Rou, 13149 :

Taillefer, qui mult bien cantoit,
Sor un ceval qui tost aloit
Devant li duc *aloit cantant*
De Karlemaine et de Rollant.

Alexis, 3e rédact., v. 724 :

Li pére va si ses mains *detorgant*

Ibid., 356 :

Iluekes trueve une barge flotant
Qui de passer se *vait aparillant*;
Done son prix, si entra *ens corant*.

Li biaus Desconneus, 459 :

Va Blioblieris *lassant*
Par le sang qu'il *aloit perdant*
De la plaie qu'il avoit prise.

Renard, 1255 :

Li chien le vont sovent *mordant*,
Et il se va moult *defendant*.

Auc. et Nicol., Bartsch, *Chrest.*, 260, 9 :

Parlé as a ton amant
Qui por toi se *va morant*...
Garde toi des souduians (soldats)
Ki par ci te *vont querant* ;
Sous les capes les nus brans
Forment te *vont maneçant*.

Alexis, 4e rédact., cx :

A l'eure que la mére ouy nommer l'enfant
De l'engoise qu'el a va sez poins *detordant*;

Al. Chartier, *le Livre des iiii dames*, 42 :

En chemin tout retentissant
De doux accords alay *pensant*
A ma malheurée fortune.

Id., *ibid.*, 103 :

Tout au plus pres sur le pendant
De la montagne en descendant
Fut assiz ung joieux bocage,
Qui au ruissel se alloit *rendant*...

Ronsard, éd. Blanchem., 1340 :

Lors vous n'aurez servante oyant telle nouvelle
Déjà sous le labeur a demy sommeillant
Qui, au bruit de Ronsard, ne *s'aille réveillant*...

Regnier, éd. Courbet, 28 :

Quand la chaude lionne à qui l'ardante faim
Alloit précipitant la rage et le dessein.

La Font., *le Loup et l'Agneau :*

. . . . . Je me *vas désaltérant*
Dans le courant,
Plus de vingt pas au-dessous d'elle.

Cette construction, très usitée en poésie, n'est pas en vieux français exclusivement poétique et la prose l'emploie volontiers.

Rom. de Tristan, Bartsch, *Chrest.*, 117, 5 : Ele ot les

oissellons qui chantent par mi le gardin lor divers chanz et *aloient* lor joie *faisant*...

Auc. et Nicol., *ibid.*, 259, *l.* 33 : Li gaite qui estoit sor le tor les vit venir et oï qu'il aloient de *Nicolete parlant.*

Leg. de Gir. de Roussillon, Roman. VII, 183, *l.* 1, : Mas la reyne, quant ele le conuit fu meüe par la perfection de pitié, et ala a lui *plorant et gemissant.*

JOINVILLE, éd. Wailly, 568 : Le chevaliers s'en ala si grant duel *demenant*, et m'amena mon seigneur Gilon le Brun.

COMINES, éd. Michaud, IV, p. 22 : Ainsi alla *reconfortant* la compagnie.

On peut prévoir que par suite de la tendance, si prononcée aux XIIe et XIIIe siècles, à décliner les participes présents comme les noms et adjectifs, le participe construit avec un verbe de mouvement aura pris quelquefois, au nominatif singulier, la désinence *s* ou *z*, surtout si la rime le demande.

ALISCANS, p. 7, v. 196 :

> Se je vous lais et je m'en vais *fuians*
> Honte en aurai et reprovier tos tans.

Mais la persistance, dans la presque totalité des cas, du *t* final, et cela à toutes les époques, nous a paru une particularité syntaxique très remarquable. Nous avons établi le fait par de nombreuses citations. Nous l'expliquons par l'hypothèse d'une confusion, — semblable à celles que nous avons signalées ailleurs à propos du *neutre,* — du participe présent avec le participe futur, dont on aurait gardé le sentiment, ou, ce qui est plus probable, avec le gérondif.

Suite de la première règle. — Le participe présent est déclinable au XIIe siècle.

Si le participe présent fut d'abord indéclinable et tira

son origine du gérondif latin, il se plia de bonne heure aux lois de la seconde déclinaison et conserva jusqu'au XIVᵉ siècle les deux cas que nous lui avons déjà reconnus dans la traduction des psaumes.

1° Nominatif singulier

Job, 443 : Et main (mane) *levanz*, offrit sacrifices pour chascun.

Text. lorrain, Roman. v, 275, I, 7 : Dous persones sunt en cès escrit, li Hom *ingemischans* et la Raisons qui l'simont.

Ibid., XXVII, 36 : Pluors ai entachié, *perdanz* moi maïsmes.

S.-Bernard, 557 : Cil qui fait triste l'espérit de Deu... *escandalisanz* un de ces petits ki en luy croyent.

Alexis, 2ᵉ réd., 886 :

> Ne peut muer, *cil fu aparissans.*

Lég. de Gir. de Roussillon, Roman. VII, 179, *l.* 25 : Il estoit *trés aparissanz* devant touz en court roial et *trés sutieux* mervoilleusement de consoil et de sapience.

Ibid., 181, *l.* 18 : Mena vie povre et aspre, *alanz* humblement et trés devotement par les diz. VII ans, par le quel nombre perfections est signifiée.

Ibid., 185, *l.* 4 : Sa femme honorable, *resplandissanz* par dignité de prode femme...

Li Tresors, 518 : Il est bone chose que on se acostume a bien conter, car on en devient mieux *parlanz* as granz besoignes.

Li biaus Desconneus, 481 :

> Quant fut vencue la bataille
> Li nains en fu *joians*, sans faille.

2° Sing. cas régime

Job, 451 : Apres les plaies del bieneurous Job vinrent les paroles de la *mal enhortant* femme.

Ibid., 463, 18 : Il dotent ke la divine justice ne voiet en eaz alcune *atapissant* plaie.

Ibid., 463, 32 : La pensé, cant ele est par defors apresséie del *blandiant* ensongement, soi dérivet àz deforaines choses.

Rois, 387 : E vit tut le people de la terre *esleesçant* e bruines *sunant.*

S.-Bernard, 532 : Cil, ki ke ce soit, cuy li conscience des pechiez jugievet colpaule de *permanant* dampnation.

Texte lorr., Roman. v, 279, vi, 15 : Nus n'adrace sai main à moi bosengnant. Tuit me despisent *mendiant,* ne ne saolent de lor miates lou *famillant*; nuns n'espant ses gottes de refrigere en la boche de *soillant* (sitientis).

Ibid., 281, vii, 1 : Tui me despisent cumme rugnois, et derachent cumme *flarant* (fetentem).

Ibid., 291, xix, 2 : Venc lo charnal us, nes par dolor, et la *nosant* custume.

Aliscans, v. 49 :

> Viviens l'ot, ne puet son cief drecier,
> iii fois se pasme sur le *corant* destrier.

Alexis, 3ᵉ réd., 733 :

> Chis trés grans dues k'il vont por moi menant
> Or m'est legiers, si l'troverai *pesant :*

Alexis, 4ᵉ réd., 87 :

> Une vois li a dit ; Trouver le peus *seant*
> La deriere cel uis, ses set seaumes *disant.*

Al. Chartier, *le Livre des iiii dames*, 8 :

> Si alay tout seulet ainsi
> Que j'ay de coustume, et aussi
> Marchay l'herbe *poignant menue.*

3° Pluriel, cas nominatif

Job, 467 : Car com il plus aprochent à la fin, plus sunt *ardant* en oevre.

Ibid., 467, 20 : Sunt à droit cil ki lur mortefiement desirent, *semblant* à ceaz ki foent lo trésor.

Rois, 379 : Ocist tuz ces ki *apartenant* furent à Achab.

Ibid., 379 : E la charuigne Jezabel girrat cume feins el champ de Jesrael, si que li *trepassant* dirrunt : Est ço la noble dame ?

Text. lorrain, Roman. v, 285, xi, 25, : Porfetent a purgation les *enchaçant* plaies.

Alexis, 3e réd., 549 :

> Te sainte vie tu nos a chelet tant
> Ke nos en somes enviers Diu *meserrant.*

Li biaus Desconneus :

> Es-vos *venant* les chevaliers
> Tos trois armés sor lor destriers.

Alexis, 4e réd., cxxxxiv :

> Aprez vint une vois parmi Romme criant
> Que toutes gens ouirent li petit et li grant,
> Qui dist : Que faitez vous, pecceur *non sachant.*

4° Pluriel, cas régime

Job, 499 : Told nostre enemis les boes *aranz* et les adnesses *paissanz.*

Text. lorrain, Roman. v, 277, iv, 8 : Nus ne contradist as *pechanz.*

Ibid., 281, viii, 8 : O tu, morz, cum es joose as dolanz et as *ploranz.*

Ibid., 291, xix, 15 : Adès nos hastons a la mort et au terme... sons mené par *decorranz* momanz.

Le Dit de l'emper. Coustant, Roman. vi, 169 :

Et quant il vit les deux enfans
Devant lui main a main *tenans,*
Pleins de grascieuse biauté,
Pris fu d'amour et de pité.

Lég. de Gir. de Rouss., Roman., vii, 195, *l.* 27 : La debonairetez de Deu monstre enqui plusors signes par les quex l'on juge les aides de la divine pitié estre enqui *as requeranz.*

Ibid., 179, *l.* 9 : Trés profitable chose et trés esjoïssable est baillier as eulz des *non-saichanz* les faiz des enciens.

Joinville, *Wailly*, 55 : Et disoit que il ne trouvoit ne *es créans ne es mescreans* que onques royaumes se perdit que par defaute de droit.

Ibid., 582 : Et il meïsmes portoit les cors pourris et tous *puans* pour mettre en terre es fosses.

Rabelais, ii, 40 : Je les trouvai tous *jouans* à la mouche par exercice salubre.

Nous croyons que ces exemples nous autorisent à poser la loi syntaxique suivante : le participe présent est déclinable en vieux français dès la fin du xi[e] siècle ; il quitte la troisième déclinaison latine pour suivre la deuxième, la seule qui soit restée en français.

Le sentiment qu'on avait encore de l'accusatif latin, dont il est formé, empêcha quelque temps de le décliner, et il est encore à peu près indéclinable dans *Alexis* et la *Chanson de Rolant* ; mais, par la force de l'analogie, il commence à se décliner dans ces deux ouvrages comme lesnoms et adjectifs, et l'évolution est déjà faite à la fin du siècle dans le *Livre des Psaumes.*

Troisième règle.—Le participe n'a qu'une forme pour les deux genres : il ne se distingue point de l'adjectif verbal.

Le participe présent, en vieux français, n'a qu'une forme pour les deux genres, et, d'ailleurs, exprime l'action et l'état sans changer d'orthographe. Cette règle ne souffre, au XIIe siècle, que de très rares exceptions.

Job, 485 : Senz esgard la voit la *désiranz pensé.*

S.-Bernard, 539 : Ces awes condient vrayement et coysent nos affections, et si vienent *totes buillans* de la fontaine de chariteit.

Guill. d'Orange, Bartsch, *Chrest.*, p. 65, 6 :

Quant vos savrez ceste lasse novele
Mult serez cuite de *boillant* estancele.

Li Trésors, p. 643 : Et li vestirent un mantel de porpre, et li firent une corone de *poignans espines.*

Christ. de Pisan, Bartsch, *Chrest.*, p. 415, 10 :

Mais Dieu le fiert adés de *poingnant* lance,
Par quoy de joie et de soulaz mendie.

Al. Chartier, *le Livre des iiii dames,* 79 :

Le ruissel d'une source vive
Descendait de roche nayve,
Large d'environ une toise ;
Si courait par l'herbue rive
Et au gravier qui lui estrive
Fesoit une très *plaisant noise.*

II.

Adjectif verbal

Cependant, dès le commencement du XIIe siècle, on voit quelquefois le participe, pour peu qu'il exprime l'état, et même quand il exprime l'action, prendre une terminaison féminine. Timide et rare d'abord, cette construc-

tion devait modifier un jour toute la syntaxe du participe présent.

Lib. Psalm. Cantic., Habacuc, 17 : Li soleilz e la lune esturent en leur habitacle, en la lumière de tes sajettes irunt, en la splendeur de la tue *fuildrante* hanste.

Rois, 164 : E ele descirad sa gunele et jetad puldre sur sun chief... si s'en alad *criante* et plurante.

Ibid., 396 : Sulunc ço que l'um soleit faire as ydles de ces *mécréantes* genz.

Ibid., 410 : Jo vus remue d'ici en altre terre, ki purpost est altretele cume vostre terre *bien portante* e plentive de vins.

Renard, *Nouv.*, 2829 :

La luparde ot eu soumel,
Si en estoit toute *pesante*.

Stabat Mater, Bartsch, *Chrest.*, 392, 33 :

Fay que mon cueur enduré sente
Les playes que ton filz souffrit
En la crois davant toi dolente
Pour mon ame *vile et püante*.

De Fourmont, *la Cour des comptes de Bretagne*, p. 8, chart. de 1429 : De ce faire avec toutes les *choses pertinantes*, vous donnons plain pouvoir, authorité, de par mon dit seigneur, et mandement espécial, en mandant, et par ces présentes mandons a tous et chascuns les féaux et subjets de mon dit seigneur, *en ce faisans* vous *estre obéissans* et diligemment *entendans*.

De la Nicolière, *Nostr. Dame de Nantes*, p. 279, chart. de 1456 : Des autres vingt livres *restantes* de la dite somme de quarante livres, lesdits chevecier et chanoines promistrent bailler assiëte en bons *lieux et suffisans*, en ceste nostre cité.

Ibid., chart. de 1454 : Ledit fondateur leur a baillé... une petite *huge fermante à clef*.

Ibid., p. 293, charte de 1483 : Ledit Landois pourra... joir des matières et merrains et pareillement de la vitre y *estante* à present.

Chart. de 1467, DE COURSON, *Cart. de Redon*, page CCCLXXVIII : On ne pourra prendre les bestes *alantes ne venantes* par les brieux sans y faire séjour.

CALVIN, Préface de l'*Instit. chrét.* : Depuis que la lumière *luisante* d'en haut a aucunement déchassé les ténèbres.

RABELAIS, III, 24 : Comme *advenante* la lumière du clair soleil, disparent lutins, lamies et ténébrions.

MELIN DE ST-GEL., éd. Blanch., I, 2 :

Qu'est-ce qu'Amour? Est-ce une déité
Regnante en nous? ou loy qui se contente
De nous, sans force et sans nécessité.

REM. BELLEAU, éd. Gouverneur, II, 48 :

Et que la tresse bondissante
De Cerès, sous le *vent glissante*,
Le frise en menus crespillons.

Id., III, 147 :

. . . . Les dieux
En ces pierres blanchissantes
De larmes toujours *coulantes*
Changent l'émail de ses yeux.

Nous nous contenterons de ces exemples. On en trouvera d'autres dans le *Seizième siècle en France,* par MM. A. DARMESTETER et Adolphe HATZFELD, p. 270.

La règle moderne qui fait le participe variable quand il marque l'état et invariable quand il marque l'action, ne peut pas se réclamer de la tradition. La loi syntaxique que le vieux et le moyen français tendaient à établir était plus simple : le participe prend la marque du singulier ou du pluriel, du masculin ou du féminin, non pas parce qu'il exprime l'*état*, mais parce qu'il exprime soit l'état, soit *l'action* d'un sujet masculin ou féminin, singulier ou

pluriel. D'un autre côté, la déclinaison des participes présents subit, au XVe siècle, le sort de celle des noms et adjectifs : elle disparaît. Les mots n'ont plus, tant au singulier qu'au pluriel, qu'une forme unique, celle de l'ancien cas régime. On dit au nominatif :

D'AUBIGNÉ, III, 17 :

Combattu des vents et des flots
Voyant tous les jours ma mort preste...

Et au nominatif pluriel, RONSARD, II, 225 :

Comme le temps, vont les choses mondaines,
Suivans son mouvement.

Dans l'usage du XVIe siècle l'accord de nombre est une loi respectée de tous. L'accord de genre ne fut jamais universellement accepté. On mettait quelque soin à distinguer le participe du gérondif. Nous allons étudier cette particularité en remontant à l'origine de la langue.

III.

Gérondif.

Le gérondif se distingue du participe en vieux français et plus encore dans le français du XVIe siècle.

Le roman n'a conservé du gérondif latin que l'ablatif. Ce cas signifiait la *manière* et le *moyen*. L'italien et l'espagnol lui ont conservé cette fonction : italien, *insegnando* s'impara (docendo dicitur) ; espagnol, *estudiando* se aprende. Ces deux langues emploient aussi le gérondif dans certains cas où le latin classique ne pouvait user que du participe présent. Ital. Egli disse a me partendo, dixit mihi dissedens. Diez (III, 239) croit que le français use de cette liberté. « En français, dit-il, le gérondif prépositionnel a acquis une plus grande importance vis-à-vis du mode pur. Ce dernier remplace tous les cas du participe

présent lorsque ce mode sert d'apposition; par exemple : Ces femmes *voyant* le danger se mirent à fuir; — on représente Flore *tenant* en main une guirlande de fleurs. » Il n'y a aujourd'hui personne en France pour qualifier de gérondif les participes *voyant* et *tenant*. Des grammairiens ont pu prendre pour des gérondifs, en vieux français, les cas obliques du singulier et le nominatif pluriel du participe présent, parce qu'on le croyait indéclinable. Nous étions dans cette erreur avant d'avoir constaté la déclinaison du participe; mais les écrivains n'ont jamais fait cette confusion. Ils déclinent le participe présent et laissent le gérondif indéclinable, qu'il soit ou non construit avec la préposition.

GÉROND. *Mode pur*. — *Lib. Psalm.*, IX, 17 : Cuneuz iert li sire jugement *faisant*. Pourquoi *faisant* indéclinable, puisque le traducteur met partout un *z* au cas nominatif singulier avec une régularité qui étonne? C'est que *faisant* marque le moyen et est au gérondif. Les Latins auraient dit : Quis sit nos judicando = (nobis judicandis), declarabit.

Mode prépositionnel. — *Lib. Psalm.*, IX, 3 : En *trestornant* le mien enemi ariere, serunt enfermet, e perirunt de la tue face.

Mode pur.— *Text. lorrain*, Roman. v, 285, XI, 17 : Deus te chastoit, et t'argue par flael de pi chastiement; et qui *esparnant* te rapelevet a so, *firant* huche qui tu reperes = qui parcendo te ad se revocabat, feriendo clamat ut redeas.

Ibid., XI, 23 : En çaz poenes s'en vont li tormant, *morant* = moriendo tormenta recedunt.

Mode préposit.— *Ibid*. 279, v. 9: Je's voil avoir propices *em proant*, mais ill me sunt plus moleste.

Mode pur. — *Ibid.*, 315, XXXV, 14 : Reprove *despisant* les reproches des gas = irrisionum probra despiciendo exprobra. — *Ibid*. : Vaint les errors *finnant* et sormunte par patience les ledanges des maus disanz = dissimulando errores calca...

Mode préposit. — *Légende de Gir. de R.*, Roman. vii, 183, *l.* 8 : En cele meïsmes nuit ele dit au roy en *plorant* et en *complaingnant* de la desloial persecution Girard et dou chaitif exil de sa suer = eadem nocte conquerendo.

Mode pur. — Joinv., 235 : Nous veimes que le roy estoit venus sur le flum, et que li Turc en amenoient les autres batailles le roy, *ferant* et *batant* de maces et d'espées.

Mode préposit. — Joinv., 494 : Il aloient traire aux lyons *en ferant* des esperons tant comme il pooient et *en ce fesant*, il occioient les lyons de lour saiètes.

Citons encore quelques exemples sans distinction de mode.

Ch. d'Orléans, ball. 65, 2 :

> *En souriant* par sa tres grant humblesse
> Me respondy. . .

Du Bellay, ii, 687 :

> *Faisant* ce que je dy, tu ne pourras faillir.

Ronsard, iii, 124 :

> Tant plus je veux alenter mon ardeur,
> Plus d'aiguillons elle me lance au cœur,
> *Me transportant,* si bien que je n'ay veine
> Ny nerf sur moy, ni âme qui soit saine.

Id., ii, 270 :

> Alors Venus se sourit
> Et *en le baisant* le prit.

R. Belleau, ii, 84 :

> Il cueilloit de mon fruit encore le plus meur
> *Vollant* de branche en branche et moi tremblant de peur
> Qu'*en vollant* ne rompist quelque feuillage tendre.

Ces exemples (qu'il serait facile de multiplier), rapprochés de ceux qui nous montrent le participe déclinable, établissent suffisamment la différence qui existait dans le vieux et le moyen français entre le participe présent et le gérondif.

IV.

Proposition participe ou Ablatif absolu

Le vieux français, comme le latin, usait volontiers de la construction nommée *ablatif absolu* ou proposition participe, et le présent de ce mode s'y prêtait aussi bien que le passé. Les verbes *voir* et *entendre* étaient surtout employés avec la valeur absolue. Diez cite (III, 245) : *Eaz toz veanz; ses iauz veanz; voiant maint chevalier; oiant toute la gent; je conu racontant Antoine lo noble baron; les Egiptiens eux constreinans de issir; veant cent milie humes.*

Le participe se décline dans tous ces exemples, sauf dans le dernier, tiré de la *Chanson de Rolant.* Nous avons vu que le participe présent y est généralement indéclinable. Plusieurs langues romanes, l'espagnol surtout, emploient le gérondif dans cette construction; mais c'est le participe qui est d'usage en français.

Text. lorrain, Roman. v, 277, iv, 5: Les lois perissent, jujant l'avarice (judicante, judice avaritia).

Ibid., 303, xxviii, 2 : A plors sui commui, *toi plorant.*

Benoit, *Chron.*, 7166 :

> Del soc qu'embla la femme vos est l'oevre retraite,
> La justice qu'en fu, *veiant le pople faite.*

Au xvi[e] siècle, le participe affecta de se placer ainsi en tête de la proposition (voy. la *Thèse de M. Eug. Benoist*); on vient de voir que, en vieux français, il pouvait, comme en latin, se mettre un peu partout.

V.

Participe présent périphrastique

« En latin déjà (Diez, iii, 183) on trouve assez souvent *sum* uni au participe présent pour donner au verbe un

sens de permanence : *sum dicens* (je suis un homme qui parle), et avec un régime : *fuit temporibus inserviens ; ut senectus sit operosa et semper agens aliquid*. Les nombreux exemples de cette expression que présente *la Vulgate* ont été suggérés par l'original grec, mais les textes bas-latins reflètent le procédé roman et cela jusqu'à une période avancée ; par exemple : *Erat regnum cum justicia regens ; erat cernens magnalia Dei ; sum contradicens*, etc.

» Ce procédé est extrêmement commun dans les chartes. La même forme se retrouve, comme on sait, en grec (φιλῶν εἰμι) et plus souvent encore en anglais (I am going). « Après ce début, Diez, qui a eu le tort de rapprocher *être* et *aller*, ne s'occupe guère que de la périphrase avec ce dernier verbe, et l'on est exposé à induire de ses paroles que le vieux français construisait toujours le gérondif avec *être*. C'est en général le participe présent déclinable qui est employé dans cette construction. Comme le participe présent se décline assez rarement au XIe siècle, on a pu le prendre pour un gérondif dans cette construction et ailleurs.

Ch. de Rol., 1766 :

Carles l'entend qui est as porz *passant*.
Ço dist li reis : jo oi le corn Rolland ;
Unc ne l'sunat, se ne fust *cumbattant*.

Cette confusion n'est plus possible dès les premières années du XIIe siècle. *Ex.* :

Lib. Psalm., XIII, 3 : Li sire del ciel esguardat sur les filz des humes, que il veit si est *entendanz* u *requéranz* Deu.

Job, 443 : Cil hom astoit simples et *cremmanz* Deu, et repairanz ensus del mal.

Ibid., 485 : Granment ele (l'arnme) est *dissemblanz* de la substance de la permanable nient muableteit.

Ibid., 442 : Li ventres desoz soit teiz ke il ne soit *pesanz* de groissesse ne foible de tenuesse.

Text. lorrain, Roman. v, 281, VIII, 19: Kar mas dolors est nianz *sofranz* et mes plors est sainz fin.

ALISCANS, v. 208 : Paiens nel voit qui n'en soit *esmaians*.

Li Trésors, 518 : Pour faire délitier les oianz d'aucun gabois qui soit *apartenans* à sa matière.

Ibid., 518 : Il est bone chose que on se acostume à bien conter, car on en devient mieux *parlanz* as grans besoignes.

Lég. de Gir. de Roussillon, Roman. VII, 179: Il estoit *trés aparissanz* devant touz en court roial et trés sutieux mervoilleusement de consoil et de sapience, il estoit *trés habondanz* de grant heritaige en patrimoine.

Naturellement le participe sera au nominatif pluriel et ne prendra pas le *z*, si le sujet est à ce nombre.

Job, 467 : Sunt *semblant* à ceuz ki foent le trésor.

Ibid., même page : Plus sunt *ardant* en oevre.

Le participe ne prend pas d'ordinaire la désinence *s* quand le sujet est neutre. *Ex.*

Li Livres de Jostice, p. 157 : *Il* est *aparaissant* que l'on ne poie pas volontiers chose qui n'est due.

On ne voit pas que le vieux français assigne une fonction particulière au participe ainsi employé. L'esprit analytique qui avait brisé le moule élégant de la syntaxe latine pour le refondre à son usage, se donne ici carrière et dépasse le but. Quelquefois cependant ce tour a de la précision et ne manque pas de grâce.

Li Trésors, p. 518 : A un home fu demandé por quoi il iert *si taisans*, ou por sens ou por folie et il respondi que fox ne se puet taire.

AL. CHARTIER, *le Livre des iiii Dames*, 104 :

Les cerfs passoient par l'ombrage
De ces oisillons hors de cage :
Dieu scet s'ilz estoient *taisans*.

On voit qu'Alain Chartier ne décline plus le participe comme on le faisait au XIIe siècle.

Le participe présent ainsi construit est quelquefois adjectif verbal, mais il ne l'est pas nécessairement.

De Courson, *Cart. de Redon,* CCCLXXVI : S'ilz *sont refusanz* de lui en merchez (marquer).

VI.

Participe présent faisant fonction de Substantif

On dit aujourd'hui les *passants*, les *fabricants,* les *débitants*, etc. Ces mots, maintenant substantifs, étaient, au XIIe siècle, des participes présents. En devenant substantifs, ils n'ont pas enrichi la langue, ils l'ont appauvrie. L'usage, en les élevant par privilège à cette dignité, s'est ôté le droit de donner la même fonction aux participes présents des autres verbes. En vieux français, comme en latin et surtout en grec, l'idée que nous exprimons aujourd'hui par *celui qui*, *celle qui, ceux qui*, etc., avec un mode personnel, pouvait toujours se rendre par un participe présent. L'article construit avec le participe donnait au français la supériorité sur le latin, et la phrase avait toute la souplesse et toute la clarté du grec. Pour traduire *confundantur et vereantur qui quœrunt animam meam*, le vieux français dit : soient confundut et redutent *li querant* la meie aneme. Les aveugles, pour désigner ceux qui ne le sont pas, disent les *voyants*. Ce mot étonne et a un peu l'air étranger. Il n'en est pas moins de très bonne famille française, de même âge que les *oiants* (audientes); les *non sachants* (nescientes), etc. *Ex. :*

Lib. Psalm., XXI, 7 : Trestuit *li veant* mei escharnirent mei... et meurent lur chief.

Ibid., VII, 4 : Si je rendis *as guerredunanz* a mei males choses.

Job, p. 506 : Ke li recovremenz des perduz soit esperance des *périssanz.*

Ibid., 465 : La gloro de ceste munde est doneie *as gemmanz.*

St-Bern., 666 : Il est li ordenes des *penanz* et des *continanz* qui entendent solement a Deu.

Text. lorrain, Roman. v, 277, iv, 8 : Nus ne contredit *as pechanz.*

Li Trésors, 189 : Sereine... par lor tres doux chans faisoient périr les non sachanz qui par la mer aloient et decevaient tous les *trespassanz.*

Christ. de Pisan, Bartsch, *Chrest.*, 443: Affin de mieulz duire ung chacun, et eschever murmure des petiz et par justice amoderee soient aprés pugniz les *defaillans.*

Le participe présent ainsi chargé des fonctions de substantif pouvait prendre non seulement l'article, mais encore les pronoms possessifs mon, ton, son, notre, etc., *Ex. :*

Ch. de Rol., 2662 :

Ne finirai en trestut *mun vivant,*
Jusqu'il seit morz o tut vifs recreant.

Ibid., 269 :

E jo irai à l'Sarrazin Espan :
Si li dirai alques de *mun semblant.*

Ibid., 1461 :

E l'Arcevesques lur dist de *sun semblant.*

Ibid., 323 :

Ne l'aimerai à trestut *mun vivant,*
Ne Olivier pur ço qu'est sis cumpainz,
Les douze Pers, pur ço qu'il l'aiment tant;
Desfi les en, Sire, *vostre veiant.*

Alexis, 3ᵉ réd., 19 :

Pries est li fins par le *mien eschiant.*
En l'honor Diu le glorios poissant,
Qui nos crea trestos à *son semblant.*

RONCISVALS, éd. F. Michel, 11738 :

Or escoutez un poi de *mon semblant*
Que il m'avint annuit en *mon dormant.*

Ch. de Pisan, BARTSCH, *Chrest.*, 416, 22 :

Or avez vous *noz nuysans* diffamez.

DE COURSON, *Cart. de Redon, Eclairc.,* p. 383 : Si les forestiers voient aucunes bestes pasturantes *au joignant* des mettes de la ditte forest.

Cette façon de parler n'a pas péri tout entière. Nous disons encore un *calmant*, un *extravagant*, sur son *séant,* au *demeurant*, le *versant*, le *levant,* le *penchant,* etc. *Ex.:*

MAROT, *Epit. au Roy :*

Au *demeurant* le meilleur fils du monde.

J.-B. ROUSSEAU, *Psaumes :*

J'ai vu mes tristes journées
Décliner vers *leur penchant*,
Au midi de mes années
Je touchais à *leur couchant.*

VII.

Le participe présent indique quelquefois que l'action est subie et non faite par le sujet.

Le français moderne a retenu des locutions où le participe, — devenu adjectif verbal, — prend, sous la forme de participe actif, la signification passive ou réfléchie. M. Tobler (*Vermischte Beiträge zur Grammatik der Französischen*, 7) s'est occupé de cette construction. Nous allons essayer de résumer sa pensée.

« Les traités de grammaire qui s'occupent du français moderne ne manquent point de discuter ce fait que divers participes présents ont ou bien un sens passif ou du moins n'ont pas la signification qui répond tout d'abord à cette

forme verbale, en tant que l'adjectif (*passante*, dans *rue passante*) ne sert pas à qualifier le substantif que les Allemands appellent le *porteur* ou l'*agent*, mais un autre substantif que l'esprit supplée, un objet sur lequel tombe cette action. *Ex. : chemin roulant* (où l'on roule facilement); *ville passante* (dans laquelle il y a un grand concours de monde); *couleur voyante* (qui attire les regards); *argent comptant* (argent que l'on paie au moment de la transaction); *école payante* (que l'on fréquente moyennant rétribution).

» Il n'en est pas tout à fait de même des expressions *personne bien portante*, à *jour ouvrant*, à *portes fermantes*, etc., où l'on voit, comme cela a lieu ordinairement dans le vieux français, le participe employé dans un sens qui ne convient au verbe fini que combiné avec le pronom réfléchi. »

M. Tobler est favorable à l'opinion qui explique la liberté dont on a usé dès l'origine des langues romanes dans l'emploi du participe présent par l'insuffisance des deux seules formes dont on disposait : la forme passive avait, avec le sens passif, une signification prétéritale et le présent ne s'exprimait bien que par la forme active. *Ex :* un corbeau *perché ;* un corbeau *perchant.*

« Les Français, ajoute-t-il, n'ont pas fait de recherches concluantes sur ce point grammatical. Cependant M. N. de Wailly, dans son remarquable *Traité sur la langue de Joinville,* l'a du moins touché. Il est arrivé à cette conclusion que *conaissant, contant, paiant* dans les locutions *faire conaissant, deniers contans,* doivent être considérés comme une restitution des participes futurs passifs latins en *andus, endus*. Scheler également, dans le *Glossaire de Froissard,* tient que le *rescribent* de cet auteur est identique au latin *rescribendum*. Un examen plus attentif nous convaincra qu'il n'en est pas ainsi. Non seulement on trouve un nombre considérable d'autres formes en *ant* employées de la même façon, dont la signification ne s'explique pas mieux par celle des participes futurs latins que par celle des participes présents ; mais encore il est remarquable que les formes féminines sans exception concordent exac-

tement avec les formes masculines et n'offrent jamais la terminaison *ande,* qui cependant aurait été la dérivation exacte de *anda*, *enda*. Tout au plus pourrait-on accorder que *certaines* fonctions de certains participes présents tirent leur explication des fonctions correspondantes des participes passifs futurs latins, dont les formes masculines, se rencontrant en français, d'après les lois de la phonétique, avec les formes du participe présent, ont été considérées et traitées comme telles. »

Dans la théorie qui va suivre, et qui n'est que l'application des doctrines que nous avons précédemment exposées, nous tiendrons le plus grand compte des idées de M. Tobler et nous ferons également notre profit de la belle découverte de M. de Wailly, à qui on ne peut guère reprocher qu'un excès de généralisation. La flexion *ant*, dérivation régulière de *andum*, *antem*, est, à l'origine de la langue, invariable et représente également et indifféremment le gérondif, le participe présent et le participe futur passif. M. Tobler peut s'étonner que le participe futur passif n'ait pas donné en français de forme féminine, mais il n'est pas moins remarquable que le participe présent n'a pas laissé de forme dérivée de son nominatif, comme les autres mots en *ans-antis*, par exemple *enfès*, *enfant*. (Voy. Chabaneau, *Conjug. franç.*, p. 64.)

Le participe présent ou futur commence à se décliner à la fin du xie siècle et appartient, dès le xiie, à la seconde déclinaison. On peut dès lors distinguer le cas sujet et le cas régime au singulier et au pluriel. Le participe construit absolument sera donc au cas régime.

Dès le commencement du xiie siècle on voit s'introduire l'usage, dont le xvie siècle abusera, de donner un féminin au participe en *ant,* même lorsqu'il exprime l'action. « Elle s'en alla *criante* et *plurante* ; une terre *bien portante* de vignes, etc. »

Le participe employé au féminin ou au pluriel prend aujourd'hui le nom d'adjectif verbal, mais il ne faut pas oublier qu'à l'époque de transition cette dénomination

n'existait pas et que le participe, variable ou non, était toujours le participe; que, par suite, il jouait le même rôle, exprimait les mêmes notions, en un mot, que le participe présent transmettait à l'adjectif verbal l'héritage de plusieurs siècles et toutes les fonctions qu'il avait remplies.

Ainsi le participe, qui pouvait se construire absolument, ne perdit pas ce droit en devenant adjectif verbal et l'on put dire *séance tenante*, *heure sonnante*, comme l'on disait une *huge fermante à clef*, etc.

D'un autre côté, le participe présent s'employait déjà dans le latin populaire au sens passif ou légèrement réfléchi. On disait au XIIe siècle (P. MEYER, *Textes Bas-Latins*, p. 6) Medietatem de loco *nuncupante* Pladano ; (CARTUL. DE REDON, XXXI), factum est hoc in loco nuncopante Strear; (TARDIF, n° 39), in *loco nuncopant*, ce qui est déjà du roman, dit M. d'Arbois de Jubainville. On avait à choisir entre *locus nuncupatus* et *locus nuncupans*; il nous semble aujourd'hui que *nuncupatus*, qui est passif, était le plus juste, mais il avait le tort d'exprimer, faiblement, il est vrai, un temps passé. Le second, au contraire, marquait un état de chose actuel et n'offrait aucun inconvénient, puisque l'usage autorisait à le prendre dans le sens passif ou réfléchi. On ne devra donc pas s'étonner de trouver en vieux français et même en français moderne des phrases comme celles-ci :

Lib. Psalm., VIII, 3. De la buche de enfanz e *de laitanz* tu parfesis loange.

Ibid., XIII, 5 :

Sepulchre *auvranz* est le guitrun de els.

St-Bern., 550 :

Aorez vos dons un *alaitant* enfant.

M. Tobler a eu raison de voir une signification réfléchie dans les locutions *personne bien portante*, à *jour ouvrant*, à *portes fermantes*. On trouve, en effet, en vieux fran-

çais, des locutions où nous sous-entendons le pronom réfléchi. *Ex.* :

Ch. de Rol., 1169 :

A ces paroles vont les *oz ajustant* (s'ajustant).

Job 443 : Et main *levanz* offrit sacrifises por chascun.

Enf. Ogier, 2525 :

Ne soiez mie por ce *deconfortans*
Ne en vo euer de rien desconfisans.

Li biaus Desconneus, 459 :

Va Blioblieris *lassant*
Par le sang qu'il aloit perdant.

Mais je ne sais si nos grammairiens français, qui donnent à ces participes une signification passive, n'ont pas étudié la question par son côté le mieux éclairé. On dit en français moderne *la porte ferme* bien, *la porte se ferme* aisément. Le sujet est passif dans l'un et l'autre cas, car il n'agit ni dans l'un ni dans l'autre. En mettant le verbe au participe présent on aura *porte fermant bien, porte se fermant aisément*, et, au xv[e] siècle, *porte bien fermante*. Sous toutes ces formes la signification du verbe reste passive au jugement des grammairiens français (Chassang., *C. Supér.*, p. 371-372) et, en vérité, la part d'activité qui revient au sujet est si faible qu'on a pu raisonnablement la négliger.

M. Tobler distingue des précédentes les locutions *chemin roulant, couleur voyante, musique chantante*. Selon lui, la qualification convient au sujet sans doute et, dans l'usage, on n'éprouve aucun embarras à la lui attribuer ; mais en serrant de plus près la signification du participe neutre *roulant*, nous sentons qu'un chemin ne *roule* pas. L'action exprimée par le verbe est attribuable à quelqu'un ou à quelque chose que l'esprit supplée (on, véhicule) ;

soit, mais si le véhicule roule sans effort, c'est grâce à la nature du chemin qui aide ou favorise l'action. La langue fait donc tout ensemble preuve de finesse et de justice en supprimant l'intermédiaire et en attribuant l'action non à l'objet qui l'exécute, mais à celui qui en facilite l'exécution. On disait au IIIe siècle.

(MOMMSEN, *Corp. inscript. latin.*, 1805) : Thermas... ædificavit et *lavantes* rei publicæ tradidit. Lavantes = in quibus lavant.

Un objet reçoit ainsi une qualification étrangère par suite du concours qu'il prête à l'action. Dans *couleur voyante*, la couleur contribue à l'action en attirant les regards. Cette construction n'est pas particulière au participe ; on l'emploie avec toutes sortes de qualificatifs.

VIRG., *Enéide*, XI, 458 :

Dant strepitum per stagna loquacia cycni.

Ce sont les cygnes, dit Dubner, qui sont bruyants ; mais les marais le deviennent comme le lieu où l'action des cygnes se produit. Pourquoi donc nos grammairiens ont-ils vu une sorte de verbe passif dans les participes *roulant, voyante, chantante,* etc. Précisément en vertu de la distinction établie par M. Tobler lui-même. Ce n'est pas le chemin, c'est le véhicule qui roule; ce n'est pas la musique, c'est le musicien qui chante. On a pris, pour expliquer l'expression, un autre point de vue que la langue, pour la créer.

VIII.

Le participe présent représente quelquefois le participe futur passif latin en andus, endus, etc.

Nous avons essayé de jeter quelque lumière sur les constructions où entrent les formes en *ant*, quand ces formes représentent le participe présent, devenu ou non

adjectif verbal ; mais nous avons dit que ces formes représentent tout aussi bien le participe futur en *andus*, etc. C'est donc par ce participe qu'il faudra expliquer un certain nombre de locutions participiales. Avant de nous en étonner, rappelons-nous que le vieux français n'est pas la première langue où ce fait s'est produit. (Prisc. *Institution. gramm. Libri* xviii, Hertz, I p. 137). In « bundus » desinentia participialia similitudinem habere significant, ut *vitabundus* similis vitanti, *prædabundus* similis prædanti, *errabundus* similis erranti. — Forma in « *dus* « terminantium est participialis, id est qua terminationem habet participiorum futuri temporis passivorum, et significat dignum esse aliquem eo, quod demonstratur, ut *laudandus* laude dignus, *amandus* dignus amari, *curandus* dignus cura, *ornandus* dignus ornari, *legendus* dignus legi. — Id. ibid. 1, 567 : Omnia in *dus* desinentia participia eadem etiam nomina esse possunt, cum amittunt tempus, ut amandus ὁ φιληθησόμηνος καὶ ὁ φιλητέος. Beaucoup de ces participes étaient employés comme adjectifs dans le latin classique : formidandus, terrible ; tremendus ; mirandus, etc.

Ecoutons M. de Wailly. « Alors que nous disons *en faisant la paix*, en *rendant un grand tribut*, Joinville pouvait dire : *par paix faisant*, (55,103) ; *par grant treu rendant* (565). Ces mots *faisant* et *rendant* ne sont pas des participes présents ; ils n'en n'ont que l'apparence : ils dérivent d'un participe latin qui a la forme d'un gérondif, de celui qui est appelé dans le rudiment participe en *dus*, *da*, *dum*. En effet, de même que nos gérondifs français *en faisant*, *en rendant*, répondent aux gérondifs latins *in faciendo*, *in reddendo*, et non aux participes présents *in faciente*, *in reddente*, de même dans les locutions citées plus haut, les mots *faisant* et *rendant* répondent aux participes passifs *faciendum* et *reddendum* des locutions latines: *per pacem faciendam ; per grande tributum reddendum*. C'est un de ces participes que Joinville combine avec le verbe *faire* quand, au lieu de *firent ou fit entendre*, il dit : *firent entendant*, *fist entendant* (676). »

M. de Wailly n'élimine pas le participe présent, dont la nature se révèle si clairement dans les locutions comme *au soleil levant*, ad solem orientem; *à l'heure sonnante*, etc. : il demande à expliquer par le participe futur un certain nombre de locutions. Dans ces limites, M. Tobler semble accepter, quoique avec trop de réserves, la théorie de M. de Wailly. On reconnaît sans peine le participe futur dans les exemples suivants :

Barb. et Méon, II, 42, 58 : au jour du *tremblant* jugement = tremendi.

Jerus. 143 : eüst grant peor de la teste perdant = perdendi capitis.

Ben., *Rom. de Troie*, 11066 :

> Bien se fait le jor *conaissant*
> O l'arc turqueis et o le brand.

Méon, II, 110; 3462 :

> Amor d'ome est aventureuse
> Et *redotanz* et périlleuse.

R. de Coucy, 4378 :

> Li escuiers fait *entendant*
> A l'oste c'on les va gaitant.

Ch. de Rol., 1478 :

> Mais d'une chose vus sui jo bien guarant :
> Sainz pareïs vus iert *abandunant*.

St-Bern., 532 : Jhesu-Christ naist, moignet joye cil cuy li conscience des pechiez jugieret colpaule de *permanant* dampnation.

Rom. de Tristan, Bartsch, *Chrest.*, 118 :

> Liee, triste, chantant, plorant,
> Vois amor com Dieu *aorant*.

Alexis., 3e réd., 555,

> ....Li fist le comant
> Ke le saint home lor amenast avant,
> Et ses bontés lor fesist *entendant*.

Ibid., 737 :

> S'or me voloie faire a iaus *conoissant*,
> Tel goie aroient onkes n'orent si grant.

En résumé, il est à peu près impossible, faute de textes, d'établir la syntaxe du participe présent au xe siècle. On a cependant des raisons de le croire indéclinable. (Voy. notre *Conclusion*). Au xii[e] et au xiii[e] siècles, le participe se décline et n'a qu'une forme pour le masculin et le féminin. Dès cette époque on voit apparaître le participe à deux terminaisons, dont on a fait l'adjectif verbal. Au xv[e] siècle, il exprime aussi souvent l'action que l'état.

Dans la vieille comme dans la moyenne langue, le gérondif persiste: on l'emploie, d'une part, avec les verbes de mouvement; de l'autre, avec ou sans la préposition *en*. Il conserve dans les deux derniers cas la fonction qu'il remplissait dans le latin classique.

Il faut admettre avec M. de Wailly que le participe présent joue volontiers, en vieux français, le rôle du participe futur passif latin. Les exemples que nous avons cités ne s'expliquent que par la substitution de cette forme verbale au participe présent.

Dans les locutions toutes faites, comme *chemin roulant*, etc., le sujet ne fait pas l'action, sans doute; mais la logique du peuple la lui attribue, à raison de la part considérable qui lui revient dans le résultat obtenu : le chemin, si j'ose ainsi parler, a plus de mérite que le véhicule.

CHAPITRE II

PARTICIPE PASSÉ AVEC L'AUXILIAIRE *avoir*

I.

Verbes actifs.

Une note de M. P.-A. Lemaire, dans son excellente grammaire de la langue française (parag. 203), présente toutes les hypothèses imaginées pour expliquer, en dehors de l'histoire, la principale difficulté de la syntaxe de nos participes passés. La note est longue ; elle se résume en cinq hypothèses.

I. Il semble que, primitivement, le participe passé ait toujours été destiné à recevoir l'accord du complément.

II. Le modèle de nos temps composés se trouve dans le supin construit avec *habere*, ou, si on l'aime mieux, dans l'infinitif passé français joint au verbe *avoir*.

III. Le type de notre locution française c'est le grec ἔχω θαυμάσας.

IV. Le participe déponent pourrait bien avoir communiqué au participe français son double caractère actif et passif.

V. On a peut-être confondu avec le supin le participe passé neutre ; et alors on lui aurait attribué à tort le sens actif.

La première hypothèse est vraie ; mais l'auteur n'affirme

ni ne prouve rien : c'est de la divination, ce n'est pas de la science.

Nous répondons à la seconde que, si le supin avait dû jouer un rôle dans la syntaxe de nos participes passés, il eût joué ce rôle à l'époque où le français se distinguait à peine du latin. Or, à cette première époque, l'accord a lieu avec le complément direct et c'est à mesure qu'on s'en éloigne que les exceptions deviennent moins rares. Le supin n'est pour rien dans la syntaxe de nos participes. D'un autre côté, on explique l'emploi à la forme invariable du participe passé par le passé de l'infinitif, qui n'existe point en français. Nos pères ont dit : *habere amatam patriam*, *avoir aimée la patrie*, absolument comme ils disaient *habeo amatam patriam, j'ai aimée la patrie.* Cette explication d'un participe passé par un autre participe passé n'explique donc rien. On nous dit encore en changeant les termes : le participe passé est quelquefois *un nom* et reste invariable ; il est quelquefois *un adjectif* et devient variable. C'est toujours la règle de position. On ne l'explique pas, on l'énonce.

L'histoire de notre langue ne permet pas de prendre au sérieux la troisième hypothèse, à moins d'en appeler une autre à son secours et d'admettre que les Croisés rapportèrent d'Orient la forme invariable du participe.

La quatrième hypothèse tombe devant ce fait que le verbe déponent n'existait plus à l'époque de formation de la langue française.

La cinquième rentre dans la seconde. Nous la repoussons pour les mêmes raisons.

C'est dans l'histoire de la langue qu'il faut chercher la solution du problème. La vérité est au bout de ce long chemin.

Le participe passé construit avec le verbe *habere, avoir*, servait déjà chez les latins de l'époque classique à exprimer, comme en français, une action passée, avec cette différence que cette construction ne s'employait pas pour énoncer simplement un acte accompli, mais pour exprimer la durée et la permanence de son effet. On trouve dans Cicéron

(*De amic.*, 52) : homines deliciis diffluentes nec usu nec ratione *amicitiam habent cognitam*, les hommes plongés dans la mollesse n'ont connu de l'amitié ni la pratique ni la théorie.

Cette construction, fréquente dans César, se rencontre à chaque page dans le latin des Capitulaires et souvent avec la signification qu'elle a aujourd'hui (Baluze., ann. 862, titre xxxv, 1) : qualiter autem ea, quæ mihi promisit, ille erga me *observata habeat*, non solum ego, sed et plures alii sciunt. Plusieurs personnes savent aussi bien que moi comment il a tenu la parole qu'il m'avait donnée.

La phrase de Cicéron est susceptible de nombreuses combinaisons de mots. Le français, moins indifférent à la place des mots, ne garde guère que quatre de ces combinaisons. Nous les donnons ici avec la traduction d'après la syntaxe du xii° siècle.

1° habeo amicitiam cognitam = j'ai l'amitié conue.
2° amicitiam habeo cognitam = amitié ai conue.
3° cognitam habeo amicitiam = conue ai l'amitié.
4° habeo cognitam amicitiam = j'ai conue l'amitié.

A ces constructions il faut ajouter celle qui résulte de l'emploi du pronom relatif : amicitia quam habeo cognitam, l'amitié que j'ai *conue*, etc.

Nous allons établir par des exemples l'existence de ces constructions.

1° La première est très usitée dans le vieux et le moyen français. L'accord y est de règle, et cette règle n'est jamais violée.

Chans. de Rol., 441, éd. L. Gaut.:

Li reis Marsilies ad la culur muée.
De son algier ad la hanste crollée.

Job, p. 448 : Quant il aront del sacrifise la peal osteie, si trancherunt les membres.

Rois, 16 : Cume cil out l'arche numée, Hely envers chaï.

Ibid., 49 : Mis pères ad la terre trublée et la victoire disturbée.

DOON DE MAIENCE, 28 :

Qui out de sarrazims la terre délivrée
Et la loy Jhesu Crist créue et alevée.

VILLON, épitaphe :

Pies, corbeaux, nous ont les yeux cavez.

RABEL., I, 31 : Toutefois, aviez toy et tes pères une amitié avecques lui et tous ses ancètres conclue.

Id., III, 24 : Long temps ha qu'avons ensemble vous et moi foy et amitié jurée par Jupiter.

CORNEILLE, *Horace* :

Chaque goutte épargnée a ta gloire flétrie.

LA FONT., *Fables* :

Un certain loup dans la saison
Que les tièdes zéphirs ont l'herbe rajeunie.

2° La seconde construction *amitié ai conue*, assez fréquente dans les vieux auteurs, fut pourtant moins usitée que la précédente et tomba de bonne heure en désuétude.

Chans. de Rol., 583 :

Li reis serat as meillurs porz de Sizre,
Sa rere-guarde avrat detrès sei mise.

Ibid., 2296 :

Ço sent Rollanz la veüe ad perdue.

Rois, 38 : Vostre requeste ai faite tut a vos volontez.

Réc. de la Ire Croisade, Roman. v, 19 :

Buiamond fud mult saive, sa gent a esgardée,
Et vit qu'ele fud mult richement conrée.

3° La troisième construction, *conue ai amitié*, semble avoir disparu aussi avec le vieux français. L'accord y a

lieu quelquefois, mais la règle était souvent violée, si tant est que ce fût la règle.

Chans. de Rol., 3087 :

Les chiefs fluriz e les barbes unt blanches...
Ceïntes espées franceises e d'Espaigne.

Rois, 55 : Menée e retenue as la preie e ço que te plout, e fait as icest pecchié encuntre nostre Seigneur.

Li Chevaliers as ii espees, édit. Foerster, 1 :

Tenue a sans quinte de guerre
Lonc tans li rois Artus sa terre.

Mais dès le XII[e] siècle on trouve des exemples comme le suivant :

Rois, 16 : E Héli fud lors de grant eage... *perdu out* la veue, e gute ne vedeit.

4° La quatrième construction nous est restée, et l'étude en est tout particulièrement intéressante. On peut dire en général que l'accord y était de règle, mais nous verrons que le nombre des exceptions fut de tout temps considérable.

Chans. de Rol., 594 :

Dunc avrez faite gente chevalerie
N'avrez mais guere en tute vostre vie.

Ibid., 1819 :

Bien me le guarde, si cume tel félon
De ma maisnée a faite trahison.

Ibid., 3934 :

Quant Tierris ad vencue sa bataille.

Ibid., 3988 :

Quant l'Emperères a faite sa venjance.

Job, 448 : Guai à ceaz ki ont perdue la soffrance.

Lég. de Gir. de Roussillon, Roman. VII, 215, 30 : Un jour que cil foibles *ot perfaite* s'oroison de devocion à la tombe Girart.

DOON DE MAIENCE, 6090 :

Richier ataint Doon au fons d'une valée;
Plaingnant vient devant li et si li a *monstrée*
Sa teste, qui moult lait estoit ensanglentée.

Il est à peine utile de produire des exemples de la cinquième construction : les relatifs *que* et *le, la les*, toujours placés avant le participe, ont toujours commandé l'accord, et les exceptions sont très rares.

Saint Léger, XXXVIII :

De lor péchietz que avrent *faits.*

Réc. de la Ire croisade, Roman. v, 19, 417 :

Mais onques ne lur remist ne arme ne espée
Que l'emperere n'avoit ja *tolue u achatée.*

Nous venons de voir qu'en général le participe s'accorde avec son régime ; mais il y a d'assez nombreuses exceptions. Dans l'une des constructions que nous avons examinées, le participe garde toujours l'accord, au lieu que, dans telle autre, il ne le prend presque jamais. La place des mots a donc une influence sur la règle. En ramenant à une seule toutes les constructions où le régime précède le participe, nous aurons à étudier les trois suivantes :

1° Le participe est précédé de son régime ;

2° Le participe est suivi de son régime et précédé de son auxiliaire ; c'est la construction moderne ;

3° Le participe est en tête de la préposition : il précède le régime et le verbe.

Dans l'étude de ces trois constructions, nous suivrons la route tracée par M. Bonnard, qui a traité avec talent cette partie de notre sujet. (Le *participe passé en vieux français*, Lausanne, 1877.) Nous le complèterons dans une certaine mesure et le réfuterons au besoin.

Xe SIÈCLE

Ni *Eulalie* ni le *Fragment de Valenciennes* ne nous présentent d'exemples du passé périphrastique. On lit dans le dernier : de cel mal que *fait habebant.* Ce n'est pas un texte qu'on puisse utilement discuter. Mais *la Vie de saint Léger* en contient plusieurs dont deux sont concluants, parce que le régime est au pluriel. Le régime précède le participe et l'accord a lieu : Str. 28, 3 :

Qui toz loz at-il condemnets.

La Passion du Christ, de même date et de même dialecte que la *Vie de saint Léger*, fournit un assez grand nombre d'exemples de participes soumis à l'accord, mais déjà les difficultés commencent. Laissons parler M. Bonnard : « Viennent trois cas moins faciles à comprendre, puisqu'ils présentent le défaut d'accord entre le participe et son régime qui le suit... L'un des cas en question : Granz en avem *agud* errors (Str. 92), peut s'expliquer par une tendance du vieux français que nous aurons l'occasion de mettre mainte fois en lumière, tendance d'après laquelle le participe *d'avoir* est beaucoup plus enclin à rester invariable que celui des autres verbes. Les formes périphrastiques de ce verbe ont sans doute été déjà envisagées comme un seul tout. — Dans le second passage :

Enter mirra et aloen
Quasi cent livras a donad (Str. 87),

il est probable que l'accord n'a pas eu lieu, parce que « quasi cent livras » a été traité comme une locution neutre, comparable au point de vue grammatical à celle que le français moderne emploie encore quand il dit « quelque vingt ans. » — La cause du troisième exemple :

« Judas, cum og manget la sopa (St. 26) »

est, il est vrai, plus difficile à plaider que celle des deux

autres : on en est réduit à invoquer les exigences du vers...

Ces explications sont ingénieuses et il est, malgré tout, difficile de les admettre : le participe *d'avoir* est enclin à rester invariable, mais il peut varier et varie souvent. *Quasi*, environ, placé devant *cent livras*, en peut-il faire un neutre ? On dirait aujourd'hui « les quelque vingt ans qu'il a *passés*, *perdus* à ne rien faire. » M. Bonnard convient assez volontiers que le troisième cas est inexplicable. Nous croyons qu'il y a là une tendance en effet, mais c'est la tendance à s'affranchir le plus possible et le plus tôt possible de la servitude de l'accord imposé par la langue latine. Nous l'avons déjà remarqué ailleurs : une manière de parler, une idée quelconque, avant de s'emparer de toute une nation, existe longtemps à l'état obscur et inconscient et ne se manifeste d'abord que par des faits isolés. Telle exception à la règle du temps présent sera elle-même la règle de l'avenir. Assurément l'accord est d'usage et le vers « cum la cena Jhesus oc faita » est tout à fait dans la règle du xe siècle et cette règle se maintiendra plus longtemps que ne le croit M. Bonnard. Mais, de même qu'on voit apparaître dès le xie siècle l'adjectif verbal, qui ne devait jouer un rôle important qu'au xve et plus tard, de même le participe passé, qui devait, à la même époque, essayer de se soustraire à l'accord et y réussir en partie, révèle déjà cette tendance par des faits isolés, mais renouvelés sans cesse et dont le nombre augmente avec l'âge de la langue. Ces réserves faites, on peut dire que le participe prend l'accord au xe siècle.

XIe SIÈCLE

Nous avons admis, dès le xe siècle, et nous admettrons dans le xie, des exceptions à la règle d'accord et une tendance à s'en affranchir. Mais l'existence de la règle elle-

même ne nous paraît pas douteuse : elle s'appuyait sur la tradition, sur la connaissance du latin familier à tous les lettrés, peut-être sur des doctrines grammaticales que nous ne connaissons pas, mais qui ont dû exister. Ma conviction est que ce sont ces influences réunies qui ont maintenu si longtemps l'accord dans presque toutes les constructions et nous ont définitivement infligé la *règle de position*. Nous reviendrons sur cette idée. D'un autre côté, c'est sans doute dans les façons de parler populaires, dans le mépris du plus grand nombre pour la règle d'accord, que les écrivains puisaient le courage de la négliger quelquefois. Quoi qu'il en soit, l'accord est un fait général au XIe siècle et ce serait vouloir se tromper que d'opposer à la règle, comme quelques-uns l'ont fait, de rares et timides exceptions qui la confirment. On dit : le participe passé s'accorde souvent avec le régime direct, mais les exemples contraires sont assez nombreux pour mettre un grammairien dans l'impossibilité de rien conclure. Nous voulons bien fortifier l'objection en ajoutant que telle est, ce nous semble, l'opinion de Diez (*Gramm.* III, p. 270), et de Léon Gautier (*Chans. de Rol.* Edit. classique, p. 503), avec cette différence que Diez croit à la règle de position, tandis que Léon Gautier s'exprime ainsi : « Dans les temps composés, le participe prend tantôt l'accord et tantôt non ; mais la place du régime direct n'influe en rien sur cet accord. »

Voici une première réponse à l'objection : qu'un copiste, ignorant ou distrait, oublie une lettre à la fin d'un mot, ce n'est là qu'une preuve négative ; on ne s'explique pas aussi facilement que le même copiste dénature l'orthographe de son temps en ajoutant au participe une lettre inutile : il n'est pas en notre pouvoir de ne jamais rien oublier ; nous sommes presque toujours libres de ne pas agir. L'accord, avoue M. Obry, prouve beaucoup en faveur de l'existence d'une règle, d'une tradition ; le non-accord prouve beaucoup moins.

Si nous n'avions de l'ancienne langue que des ouvrages en prose, nous en serions peut-être réduits à cet unique

argument; mais en poésie, l'erreur se démasque et réussit difficilement à se faire passer pour la vérité. Au lieu de prendre partout des textes pour les opposer à d'autres textes, prenons l'un des meilleurs et des plus anciens ouvrages en vers et comptons les exemples pour ou contre notre doctrine.

Dans le poème d'*Alexis*, le participe passé construit avec *avoir* comme auxiliaire est employé *trente* fois. L'accord, dans le texte adopté par M. Gaston Paris, a lieu *vingt-cinq* fois, et cela quelle que soit la position du participe, qui tantôt est placé le premier, comme I, 4 :

> Tot est mudez, *perdude* at *sa color*.

et tantôt le dernier, comme XV, 1 :

> Quant *sa raison* li at tote *mostrede*.

Restent cinq exceptions. Voyons dans quelles conditions elles se produisent. Première except. XCI, 1 :

> Filz Alexis, de la toe charn tendre !
> A quel dolor deduit as ta jovente !

Nous venons de voir que le poète avait écrit : *perdude* at sa color ; la construction est la même et rien n'empêche ici l'accord, qui ne changerait rien à la mesure. Il y a là une difficulté ; comment la résoudre ? On peut supposer que l'*e* final s'est perdu par la négligence du copiste. C'est peu satisfaisant : aucun manuscrit ne le donne. Le mieux est d'admettre que l'auteur avait écrit :

> A quel dolor as déduit ta jovente.

L'accord détruisait alors la mesure et d'autres exemples établiront que, dans ce cas, il n'a pas lieu. Or, c'est précisément la construction que donnent deux manuscrits, et le texte interpolé du XII[e] siècle reproduit ainsi les deux vers (1206) :

> Fils Alessins, de la toie car tenre !
> A quel dolour as deduit ta jovente !

Le second exemple confirme notre explication du premier. Des manuscrits donnent et l'éditeur écrit (79, 3) :

Malvaise guarde t'ai fait soz mon degret.

L'accord est sacrifié à la mesure ; mais cet accord était si bien dans les habitudes de la langue, que deux manuscrits, dont le meilleur, lui ont sacrifié le vers. Ils donnent :

Malvaise guarde t'ai *faite* soz mon degret.

Le troisième cas de violation de la règle s'explique comme les précédents et donne, jusqu'à un certain point, à notre explication, la force d'une démonstration. On lit (95, 1) :

Sire Alexis, tanz jorz t'ai desirret
E tantes lairmes por le ton cors *ploret.*

Le verbe *plorer* est actif et il faudrait l'accord qu'on trouve en effet au vers 1163 de la rédaction du XII[e] siècle :

Et tantes larmes pour le tien cors plourées.

Mais l'auteur d'*Alexis*, Tedbalt de Vernon ou tout autre, est un poète instruit et curieux des règles de son art, dont la richesse de l'assonance est un des mérites, et c'est à l'assonance qu'il sacrifie l'accord du participe.

La cinquième exception :

Dame, dist ele, jo ai fait si grant perte !

s'explique comme les trois premières et il faut remarquer que le participe du verbe *faire*, comme celui du verbe *avoir*, reste souvent invariable, sans qu'on puisse donner de cette particularité une raison de tout point satisfaisante. Selon M. Bonnard (p. 34), la cause de cette invariabilité réside dans la signification affaiblie et toute générale de ces mots.

L'accord, du reste, est si bien dans les habitudes du poète, qu'on le trouve une fois avec un verbe neutre.

Alexis, 94 :

Sire, dist ele, com longe demorede
Ai *atendude* en la maison ton pedre.

Atendre une demorede est un latinisme comme *vivere vitam, servire servitutem, ire viam*, etc. Le peuple dit, et Bossuet a dit avec le peuple : *Dormir un somme, dormir un bon sommeil.*

Dans la *Chanson de Roland* l'accord continue à être de règle, mais avec une tendance plus marquée à l'invariabilité et l'on ne peut pas toujours, comme dans *Alexis*, expliquer l'exception par les besoins de la mesure et de l'assonance. Cependant l'accord, dans les mille premiers vers — et la proportion est nécessairement la même dans le reste du poème — a lieu trente-cinq fois sur quarante, ce qui est décisif pour tout esprit non préoccupé. Nos grammaires classiques françaises, latines et grecques, présentent peu de règles aussi solidement établies. Ce que nous devons signaler avant tout, c'est le nombre d'exceptions afférent à chacune des trois constructions et l'on va voir que c'est précisément dans la troisième construction, destinée à disparaître de la langue, que les exceptions sont relativement nombreuses.

1re *const.* — Le régime précède le participe : accord.

Chans. de Rol., 97 :

Cordes a prise e les murs peceiez.

Ibid., 193 :

Li Emperere out sa raisun fenie.

Ibid., 210 :

Faites la guere cum vus l'avez enprise.

Ibid., 236 :

Vus li avez tuz ses castels toluz.

Ibid., 345 :

Esperuns d'or ad en ses piez fermez.

Ibid., 441 :

Li reis Marsilies ad la culur muée,
De son algier ad la hanste crollée.

Ibid., 443 :

Quant le vit Guenes, mist la main à l'espée,
Cuntre dous deiz l'ad de l'fuerre *getée* ;
Si li ad dit : mult estes bele e clere ;
Tant *vus* avrai en curt à rei *portée*,
Ja ne l'dirat de France l'emperere
Que jo sulz moerge en l'estrange cuntrée ;
Einz *vus* avrunt li meillur *cumperée*.

Ibid., 499 :

Quant l'oït Guenes, l'espée en ad brandie.

Ibid., 584 :

Sa rere-guarde avrat detres sei mise.

Il y aurait fatigue à continuer nos citations. Au point où nous en sommes, nous n'avons encore rencontré qu'une exception apparente à la règle (v. 524) :

Mien escient, dous cenz ans a *passet*.

Le participe devrait ici s'accorder avec le mot *ans*, mais ce n'est pas en vertu de la règle qui nous occupe. Le reste du poème ne présente en tout que trois exceptions.

Ch. de Rol. 1384 :

Lur dous espiez enz el'cors li unt *frait*.

Ibid., 754 :

La rere-guarde avez sur mei *jugiet*.

Ibid., 670 :

Messe e matines ad li reis *escultet*.

Nous constatons le fait sans l'expliquer. M. Bonnard (p. 17), dit que « la distance qui sépare le régime du participe est la seule cause visible de l'invariabilité de ce dernier. » Soit ; mais au vers 584, la construction et la distance sont exactement les mêmes et l'accord a lieu. Etablissons des règles générales et avouons franchement les exceptions. Le même auteur fait une remarque très fine sur le vers suivant :

Ch. de Rol., 2717 :

Noz chevalers i unt lesset ocire.

Nos chevalers, dit-il, est non le régime de *unt lesset*, mais celui *d'ocire*. On voit par là que nos ancêtres apportaient dans leur manière de traiter la syntaxe plus d'analyse qu'on ne leur en suppose généralement.

La même observation s'applique au vers 160 :

Les dis messages ad fait enz hosteler.

Il est même probable que c'est l'emploi de *faire* dans des constructions pareilles qui a eu pour conséquence l'invariabilité fréquente du participe de ce verbe, là où l'accord aurait dû régulièrement avoir lieu.

2e *constr.* — Dans la construction moderne, *j'ai connu l'amitié*, l'accord est de règle, mais cette règle est plus souvent violée que la précédente.

Ch. de Rol., 384 :

Vint i sis niés, out *vestue sa brunie.*

Ibid., 507 :

De nostre prud *m'ad plevie sa feid.*

Ibid., 911 :

Devant Marsilie a *faite sa vantance.*

Ibid., 1819 :

Bien me le guarde, si cum tel felun
De ma maisniée *ad faite traïsun.*

Ibid., 2982 :

> Carles li reis en ad *prise sa barbe.*

Ibid., 2988 :

> Isnelement ad *vestue sa brunie,*
> Lacet son helme, si *ad ceinte Joieuse.*

Ibid., 3934 :

> Quant Tierris ad *vencue sa bataille.*

Ibid., 3988 :

> Quant l'Emperere ad *faite* sa justice.

Assurément ce n'est pas là une règle tombée en désuétude ; mais déjà les exceptions se multiplient.

Ch. de Rol., 267 :

> Mult ont oüt e peines e ahans.

Ibid., 496 :

> E dist a l'rei : Guenes ad dit folie.

Ibid., 844 :

> Guenes li fel en a fait traïsun ;
> De l'rei païen en ad oüd granz duns.

Ibid., 864 :

> Si'n ai *oüt* e peines e ahans,
> Faites batailles e vencues en camp.

Il est remarquable que ce sont presque toujours les participes des verbes *faire* et *avoir* qui refusent l'accord. Au reste, l'exception existe, mais elle ne peut pas encore être opposée à la règle.

3° *const.* — Il n'en est pas ainsi dans la troisième construction, où le participe se trouve en tête de la proposition à laquelle il appartient. C'est l'accord qui, dans ce tour si vite usé, est devenu l'exception.

Ch. de Rol., 2249 :

Desur sun piz, entre les dous furcheles,
Cruisiées ad ses blanches *mains*, les beles.

L'autorité de cet exemple ne saurait être détruite par ce fait que le participe marque un état, mais c'est à peu près le seul que l'on trouve dans le poème et l'on en peut citer plusieurs où le participe ne prend pas l'accord.

Ch. de Rol., 126 :

Enquis ad mult la lei de salvetet.

Ibid., 2148 :

Perdut avum nos seignurs e nos pers.

Ibid., 2756 :

Mort m'ad mes homes, ma tere deguastée.

Ainsi, à parler en général, le participe, au XI[e] siècle, s'accorde avec son régime, mais déjà la place des mots a son importance et l'on voit apparaître la *règle de position*.

Nous avons pensé, comme M. Bonnard, que nous devions, dans une étude de ce genre, laisser de côté le texte corrompu des *Lois de Guillaume le Conquérant*. Faut-il admettre avec lui que les dialectes de l'Ouest de la France ont en général abandonné la tradition latine avant ceux du Centre et de l'Est, et que, par suite, l'accord du participe s'est maintenu plus longtemps dans ces derniers dialectes que dans le dialecte normand ? Il semble, d'après cela, que la tradition aurait dû se conserver plus longtemps dans le Midi. Or, selon Diez, l'accord est rare en provençal au XII[e] siècle, et nous verrons, par des textes lorrains négligés par M. Bonnard, que l'accord dans les dialectes de l'Est n'est pas plus fréquent que dans ceux de l'Ouest. Ce n'est pas le dialecte normand, c'est la prose qui a commencé à négliger l'accord. On ne peut expliquer le fait que par des hypothèses, mais le

fait est parfaitement établi. Si la négligence des copistes a dû contribuer à l'abandon de la tradition latine, il faut supposer aussi que les copistes, en général, ont dû se conformer aux règles de la syntaxe en usage de leur temps. Les textes du XIᵉ siècle sont normands, et l'accord, dans la plupart des cas, y est de règle ; mais ces textes sont en vers et la poésie retiendra longtemps encore l'accord facultatif du participe avec son régime, même placé après, parce que c'était un moyen commode et autorisé par l'usage de satisfaire aux exigences de la mesure et de l'assonance, de varier le style et de produire certains effets. La prose n'avait pas les mêmes raisons de lutter contre les tendances de la langue et les habitudes du langage populaire, et, s'il y a quelquefois réaction, si la prose revient de temps à autre à certaines règles d'accord qui semblaient abandonnées, cela vient sans doute de l'éducation toute latine de l'écrivain et de l'influence persistante de la grammaire latine sur la syntaxe française.

XIIᵉ SIÈCLE

Le XIIᵉ siècle s'ouvre par la traduction en prose des psaumes, ou *Psautier d'Oxford*. Ce livre, qui nous a été si utile pour l'étude du participe présent, peut à peine nous servir pour celle du participe passé. Il faut souvent parcourir un grand nombre de pages pour rencontrer un participe conjugué avec *avoir*. Cela tient, dit-on, à ce que l'écrivain avait sous les yeux un texte latin et se conformait aux habitudes de cette langue. A moins de reculer fort loin dans le passé la traduction des psaumes, cette explication n'est pas acceptable. Tous les ouvrages en prose au XIIᵉ siècle sont traduits du latin et l'emploi du passé périphrastique y est aussi fréquent que dans la poésie. Nous avons compté plus de deux cents exemples de ce tour dans le IVᵉ livre des *Rois*. Le *Psautier* n'en contient pas vingt, et cinq seulement prennent l'accord.

On lit (80, 5) : La langue que il n'avoit *cunude*, oït ; et (118, 83) les tues justifications n'ai pas *oblié*.

Le régime précède dans les deux cas : le participe s'accorde dans l'un, dans l'autre, non.

La traduction en vers que M. F. Michel a publiée dans le même volume offre un emploi normal du passé périphrastique. Quelques exemples donneront une idée de la syntaxe suivie par l'auteur.

Psaut. d'Oxf., 52, 7 :

Por ce que Deux a *desrumpu*
Les os de ceux qui ont pléu
Aux hommes, es-les-vos honis
Por ce que Deus les a *guerpis*

Ibid., 24, 18 :

Des besoignes que *j'ai eü*
Me délivre par ta vertu.

Ibid., 24, 16 :

A Dieu ai mes yeulz *adressiés*.

Un autre poète normand, Benoist, se passe volontiers de l'accord dans la première construction et le rétablit souvent dans la troisième.

Ben., *Rom. de Troie*, 1372 :

Emprise avez trop grant folie.

Ibid., 3403 :

Tenue l'ai, tenir la voil.

Ibid., 4033 :

Oïe avez la grant dolor.

Ibid., 7509 :

Comparée ont sa conoissance.

Ibid., 9961 :

Faite lor ont tel departie, etc.

Il prend les mêmes libertés dans la *Chronique des ducs de Normandie,* qui débute par l'accord d'un participe avec le régime qui suit :

> Quant li mundes fu establiz
> E Damne Deus out *departiz*
> Les éléments.....

Le plus souvent cependant Benoist suit l'usage de son temps et c'est dans la première construction que l'accord est le plus fréquent.

Ben., *Rom. de Troie,* 9678 :

> Pas ne li plaist
> La parole q'a *entendue*
> Iréement l'a respondue...
> Trop avez pris grant hardement.
> Qu'itel chose m'avez nonciée,
> Se la folie avez songiée...

Il ne faut pas oublier que Benoist a écrit un nombre effrayant de vers et que ses vers sont à rimes plates comme la plupart de nos poésies modernes. L'accord facultatif devait lui être d'une grande ressource et il en a largement usé.

Dans le *Comput* de Philippe de Thaün, dit M. Bonnard, les exceptions à la première règle sont plus nombreuses que dans tous les textes que nous avons examinés jusqu'ici. Cela tient sans doute au caractère normand et même anglo-normand bien prononcé de ce poème; ex.

Ph. de Thaun, *Comput,* 1259 :

> Donc maürent li blet
> Que bof unt labouret.

En revanche, la troisième règle est fidèlement observée; nous n'y avons pas relevé une seule infraction.

Ibid., 79 :

> Fait i ont grant baée...

Un accord étrange est celui du participe du verbe *aller* pris dans le sens de *parcourir* et placé avant son régime.

Ibid., 1861 :

Kar quant il (le soleil) at alées
Trestutes les cuntrées.

La syntaxe de Wace dans le *Roman de Rou* est celle de Benoist, son compatriote ; l'accord est à peu près facultatif.

Wace, *Rom. de Rou*, 13220 :

Englois ont tant Normans *hasté*
Et tant empaint et tant *boté*,
El fossé les ont fait ruer,
Chevax et homes gambeter...
Des Englois i mourut assés
Que Normant ont od *els tirés*.

Ibid., 13302 :

Ensi avint c'une saiète...
Et Herous l'a par *air traite*,
Getée l'a, mais ains *l'out fraite*.

Ibid., 622 :

Al traitur *unt otreie*
La felunie et la feintie.

Ibid., 13365 :

Fis et filles *perdu* avés,
Se la mer tote ne bevés.

Wace n'est pas un versificateur ordinaire ; il se montre quelquefois poète inspiré ; sa bataille d'Hastings est une charge de chevalerie normande ; c'est écrit de verve, varié, rapide. Pour se mouvoir à l'aise, il entend user de toutes les libertés, de toutes les licences poétiques : en adoptant l'accord facultatif, il changeait l'obstacle en moyen.

L'auteur normand de la *Vie de saint Thomas* suit la même syntaxe que ses compatriotes Benoist et Wace : la même construction tantôt prend et tantôt ne prend pas l'accord.

St-Thomas, v. 197 :

Une voix unt *oïe* de sur eles descendre.

Ibid., v. 204 :

Durement aperneit et mult s'aveit pené;
Mais n'aveit pas long temps *les écoles hanté.*

Ibid., p. 5, v. 187 :

..... Grant pitié
En a la dame *oït;* la nurice *a preié*
K'ele covre l'enfant.....

Ibid., p. 78 :

Tuz les biens qu'il m'a *fait* ne purreit nuls nuncier.

Ibid., p. 171 :

Cum Deus ot pur lui *faite* mainte vertu mult bele.

La règle est si bien subordonnée au caprice de l'auteur qu'on trouve l'accord dans des constructions qui s'y refusent et où il n'est appelé que par la mesure du vers.

Ibid., p. 160 :

Unes iteles lettres li ad *fetes porter.*

On vient de voir quelle était la syntaxe du participe dans les poèmes écrits au XIIe siècle en dialecte normand. *Li Roumans de saint Alessin,* moins normand que picard, est plus fidèle à l'accord que les poésies normandes. Il a toujours lieu dans la première construction.

Alessin, 154 :

Quant ses paroles li ot issi contées,
Et la pucele les ot bien escoutées,
Del couvretoir l'a puis acouvetée,
Prist un anel dont il l'ot espousée...
Emsamble lui en a l'autre portée.

Ibid., 412 :

Vint en la cambre, toute l'a desparée,
Si l'a destruite comme elle ert la vesprée ..
Sa grant ricoise a a grant duel tornée...
Contre ques nueces vous avoie parée!

Ibid., 623 :

Quant issi ot ses priiéres finées
Si li a Dius de trestout escoutées
Qu'envers lui orent lor veues tourblées...

On trouve à peine quelques exemples où l'accord est sacrifié à l'assonance.

636 :

Si a tels letres el parcemin trouvé.

Le participe suivi de son régime prend assez volontiers l'accord, mais ce tour est plus rare dans *Alessin* et il y a cinq exceptions à la règle.

425 :

Dame, dist-ele, jou *ai fait moult grant perte*,
Jou ai *perdu mes nueces* les nouveles.

898 :

Se li a Diu *pardonné ses péciés*

1208 :

A quel dolour as deduit ta jovente

1110 :

Mais a l'espouse ki bien avoit gardé
La compaignie de son ami carnel.

Il va sans dire que l'accord subsiste dans tous les vers que le texte refait emprunte au texte primitif, et c'est à l'influence de ce texte, que l'auteur avait sous les yeux, beaucoup plus qu'à celle du dialecte picard, qu'il faut attribuer ce retour à la syntaxe du XIe siècle.

Cette syntaxe est aussi celle du *Châtelain de Coucy*, autant du moins qu'on en peut juger par les fragments de Bartsch. La première construction prend l'accord; mais il n'est de règle que dans celle-là.

Chât. de Coucy, BARTSCH, *Chrest.*, 190, 7 :

Las, pour quoi *l'ai de mes iez regardee*,
La douce riens ki fausse amie a non,
Quant de moi rit et je l'ai *tant ploree*.

Ibid., 13 :

Et c'est por ce que de cuer l'*ai amee*.

Ibid., 191, 13 :

Tote lor paine ont *mise* en moi trair.

Ibid., 194, 1 :

A maint amant ont *fait ire* et damage.

Huon de Bordeaux est un texte décidément picard. M. Bonnard, qui nous paraît trop rapprocher la date de la composition du poème, a compté, dans les trois mille premiers vers, cent quatre-vingt-dix-huit cas où le participe précède son régime. L'accord a lieu cent soixante et une fois et reste invariable trente-sept. C'est la règle violée une fois sur cinq et la proportion nous a paru rester la même dans les autres parties de l'ouvrage ; l'exception ne s'explique d'ordinaire que par le besoin du vers.

v. 5681 :

Se tu m'avoies cinq cenz hommes tué,
N'aras tu garde par homme qui soit né.

« Dans cinq cas seulement (Bonnard, p. 48) le participe est en tête de la phrase ; il ne s'accorde qu'une fois. Sur trente-deux passages enfin, où il est placé entre son régime et son auxiliaire, nous trouvons vingt-huit cas d'accord et quatre d'invariabilité... Ce résultat doit s'expliquer par le caractère picard de l'œuvre. »

La réaction en faveur de l'accord est bien autrement prononcée dans Crestien de Troyes. M. Bonnard a trouvé quelques rares exceptions dans le *Chevalier au lyon,* mais dans les trois longs fragments de ce poème, de *Guillaume d'Engleterre* et du *Conte del Graal* que nous avons étudiés, nous n'avons pu en noter qu'une seule. L'accord règne partout, quelle que soit la place du régime et, ce qui semble révéler chez l'auteur un étrange parti pris, on trouve au féminin le participe d'un verbe neutre et par conséquent sans régime.

Le Chev. au lyon, 1812 :

Et cele tint le chief bessié,
Qui a *mesfete*, ce santoit,
De ce que *leidie l'avoit* (son amie).

1re CONSTRUCTION

Le Chev. au lyon, 1763 :

Si se comance a repantir
De celi qu'ele avoit blasmee
Et leidie et mesaamée.

Ibid., 1774 :

Ez vos ja la dame changiee
De celi qu'ele ot leidangiee.

Ibid., 1945 :

Et molt m'en a acoisonee,
Mes tel seurté m'a donee
Que devant li vos puis conduire.

G. d'Engl., Bartsch, *Chrest.,* 119, 16 :

Si ont la litiere aportee
Sor coi la dame en ont portee.

Graal, ibid., 140, 40 :

Vos avez grant jornee faite.

Id., ibid., 141, 3 :

Si l'a au riche home randue (l'espée)
Et il l'a bien demie treite.

2e CONSTRUCTION

G. d'Engl., ibid., 122, 4 :

Tant que li lous en mi la voie
Lor a *deguerpie* la proie.

Id., ibid., 123, 4 :

Li marceant de pute orine
Qui m'ont *tolue* la roine.

3e CONSTRUCTION

G. d'Engleterre, Bartsch, *Chrest*, 121 :

Mais *trové* i a une beste
Grant comme lous, et lous estoit.

Id., v. 4463 :

Tant que je *délivrée* l'aie.

Id., v. 5612 :

Ne de rien *bleciez* ne les ot.

Le Chev. au lyon, 2151 :

Prise a la dame de Landuc.

Il est vrai que le participe n'est pas partout en tête de la phrase et que le poète ne vise pas à produire un effet. La persistance de l'accord n'en est pas moins chose surprenante.

Dans *Aliscans*, le traitement du participe est encore un peu celui du xie siècle. Des trois constructions en usage, la première prend l'accord.

Alisc., 3969 :

Droit vers Orenge a s'ost acheminée.

La seconde le prend ou ne le prend pas selon le besoin du vers.

Alisc., 2023 :

Dame Guibors li a *çainte* l'espée.

Ibid., 343 :

Quant Viviens ot *finé s'orison*.

La troisième ne le prend jamais.

Ibid., 8351 :

Vencu avons Sarrasins et Esclers.

Rien de changé à la syntaxe du XIe siècle qu'une tendance un peu plus marquée à supprimer l'accord dans les deux dernières constructions et même dans la première.

Alisc., 5791 :

Molt ont paien nos François agrevé.

Ibid., 5846 :

Mès, par la foi que j'ai Guiborc porté.

Ibid., 5039 :

Encor n'a mie XXV ans *passé.*

On dira que dans ce dernier exemple le participe marque l'action et doit logiquement rester invariable : logiquement, oui ; mais une fois sur deux la logique cédera à la *règle de position.*

Du reste, il est vrai, comme l'a remarqué M. Bonnard, que les *poètes* picards et français, surtout Crestien de Troyes, sont beaucoup plus attachés à la tradition et en prennent avec elle moins à leur aise que les poètes normands. Les uns et les autres admettent cependant des exceptions et, ce qui est plus grave, chacun d'eux a sa manière d'entendre la tradition. C'est ainsi que Crestien recherche l'accord dans la troisième construction, où les autres semblent s'entendre pour le supprimer. Avant donc que d'admettre l'hypothèse d'une fidélité plus grande à la tradition dans les *dialectes* du Centre et de l'Est, nous allons étudier les prosateurs du XIIe siècle, dont trois sur quatre ont écrit dans le dialecte bourguignon. Nous les comparerons avec le *Livre des Rois* écrit en dialecte normand.

M. Bonnard a fait un tableau complet des formes participiales du premier livre des *Rois ;* nous avons compté toutes celles du quatrième livre et relu avec soin l'ouvrage tout entier. Ce premier livre, dit M. Bonnard, renferme cent trente-deux participes (non compris ceux des verbes neutres, réfléchis ou passifs). Dans soixante-dix-neuf exemples, le participe est précédé de son régime ; il

s'accorde avec lui soixante-quatre fois et reste invariable quinze fois (à peu près un cinquième). Dans un seul de ces quinze cas, le régime se trouve placé entre le verbe et le participe. Lorsque le régime précède le verbe et le participe, la proportion est de quarante cas d'accord contre huit d'invariabilité, quand le complément est un pronom, et de seize contre six quand c'est un substantif. Il semble donc que le pronom exerce sur le participe une plus grande influence que le nom lui-même.

Voici des exemples de ces différentes catégories :

Rois, I, p. 14 : Mis pères ad la terre *trublée* e la victorie *desturbée*.

Ibid., 25 : David out ses messages à sun seigneur enveied.

Ibid., 20 : La sajete que Jonathas out *traite*.

Ibid., 15 : Kar il m'a guerpi e ma parole n'en ad *acumpli*.

Ibid., 15 : Cette parole que Deus li out *dit*.

Lorsque le participe précède son régime sans être en tête de la phrase, il ne s'accorde que cinq fois et reste trente-cinq fois invariable. Si au contraire il ouvre la proposition, il s'accorde deux fois sur treize.

Rois, 15 : Mais *menée* e *retenue* as la preie.

Ibid., 12 : Kar veu avez les merveilles que fait ad entre vus.

Ibid., 3 : *Perdu* aveit la veue de vieillesse.

Ces calculs nous montrent que, si l'emploi du participe passé construit avec l'auxiliaire *avoir* est plus fréquent dans la *Traduction des quatre livres des Rois* que dans le *Psautier d'Oxford*, il n'y est pas pour cela mieux réglé. La syntaxe nous a paru se rapprocher davantage, dans le IV[e] livre, de celle du XI[e] siècle. Le passé périphrastique y est employé cent soixante-douze fois. Cent-six exemples ne peuvent rien prouver. Le régime, féminin ou pluriel,

précède quarante-six fois le participe. Il y a douze exemples d'invariabilité et trente-quatre d'accord. Sur ces trente-quatre exemples, vingt-quatre présentent le pronom comme régime direct et ce régime est un substantif dans les dix autres; il est placé quatre fois entre l'auxiliaire et le participe, et l'accord dans ce cas a toujours lieu. Le participe précède dix fois le régime placé immédiatement après lui, et neuf fois le participe reste invariable. Le participe est en tête de la phrase dans sept exemples et ne prend l'accord dans aucun. Quelques citations sont ici nécessaires.

1° Régime avant le participe

Rois, IV, p. 347: Sulunc la parole que Hélyes out *mustrée.*

Ibid., 369: La haire que li reis *out vestue.*

Ibid., 382: La parole que il out *dite.*

Ibid., 349: Respundi Hélyes: fort chose *as requise.*

Ibid., 362: Pur quei as ta *vesture descirée.*

Ibid., 366: Jo aveie ceste *cuigniée enpruntée.*

Ibid., 348: Cinquante des fiz as prophètes *les ourent sewid.*

Ibid., 351: Il ostad les ydles e les simulacres Baal que ses pères out *fait.*

Ibid., 390: Cele asise que Moyses *out fait.*

Ibid., 427: Les chevals ostad que li rei de Juda ourent *faiz.*

Ibid., 428: Le ydolâtrie que Jeroboam *out faite.*

2° Régime après le participe

Rois, IV, p. 349: A ces paroles que il out *fait mentiun* de Hélye.

Rois, VI, p. 389 : De riches aurnemenz del temple aveient *honured* la mahumerie Baalim.

Ibid., 413 : Cume li reis Ezéchias out *receud cez lettres,* si's out *oies.*

Ibid., 413 : Li reis de Assirie unt *cunquis* tutes terres.

Ibid., 424 : Cume li reis out *oïd* les dures paroles.

Ibid., 352 : Halas ! Deu *ad assemblez* nus treis reis pur nus livrer as mains Moab.

3° Participe en tête de la phrase ou séparé de son régime.

Rois, IV, p. 361 : *Pris* ourent en terre de Israel une pulcele petite.

Ibid., 381 : *Aported* unt tuz les chiefs as fiz le rei.

Ibid., 417 : *Oï out ses* uresuns e *véud ses lermes.*

Notons encore deux exemples où le participe passé construit avec *avoir* s'accorde avec le sujet :

Rois, IV, p. 357 : E il cumanda Giézi que ces paroles déist à la dame : tu *m'as servie* suvenièrement...

Ibid., 361 : Pur lui mustrer cume *out parlée* la pulcele de Israel.

En résumé, l'accord est de règle générale dans la première construction ; la seconde le prend rarement et la troisième ne le prend jamais ou presque jamais.

Le *Livre de Job,* écrit à la fin du XIIe siècle en dialecte oriental, emploie la construction périphrastique beaucoup plus que le *Psautier d'Oxford,* beaucoup moins que la *Traduction du Livre des Rois.* L'accord a lieu d'ordinaire quand le régime précède le participe. *Ex.:*

Job, p. 465 : Et si sent on com grant paiz cez choses soient cui *il a perdues.*

Ibid., 469 : La deventrième lumière cui *il a perdue.*

L'auteur aime surtout à faire accorder le participe du verbe *faire*.

Job, 459 : Quant nos ramenons à nostre cuer les malz *cui nos avons faiz*.

Ibid., 461 : Si vinent à ramembrance li mal cui ele a *faiz*.

Ibid., 462 : La culpe cui *nos faite avons*.

Ibid., 462 : Cil plorent les malz cui *il ont faiz*.

Les exceptions à cette règle sont aussi nombreuses que dans le IV[e] livre des *Rois*.

Job, 458 : Tu nos as *abaissiet* el liu d'affliction.

Ibid., 502 : Nule de cez choses n'avient *ke* il avoit devant *porvéut*.

Ibid., 476 : Sainz Paules avoit pluisors choses humilment *dit* à ses oors.

Ibid., 488 : Diet nos queil chose il ait *apris* de cele oïe.

« On comprend, dit M. Bonnard, que le sens vague du mot chose ait dû de bonne heure faire considérer comme neutre les locutions où il figure. C'est encore ainsi que le français moderne traite *quelque* chose. » Nous ne partageons pas cette manière de voir. *Quelque chose* traduit le latin *aliquid* et les grammairiens en ont fait un neutre. Le mot *chose* n'est pas dans le même cas et l'auteur du livre de *Job* l'emploie toujours au féminin.

Job, 559 : Por ce ke la chose ki est enveloppeie est de toz costeiz coverte.

Le participe suivi de son régime prend volontiers l'accord, mais ne le prend pas toujours.

Job, 448 : Qui en un forfait culpables est de toz, mîmes se il avoit *gardeie* tote la loi.

Job, 469 : Nostre sires *at toloit à nos la lumiere* de la vision.

Nous n'avons point trouvé d'exemples de la troisième construction, qui, d'ailleurs, ne pourrait rien prouver en faveur du dialecte oriental, puisque la règle consiste à supprimer l'accord.

Les *Sermons de saint Bernard* sont encore un autre texte bourguignon ou lorrain, dont la syntaxe embarrasse fort les partisans du système d'une fidélité plus grande à la tradition dans les dialectes orientaux. La règle d'accord y est rare, presque inconnue, et M. Bonnard n'en a cité qu'un exemple.

St-Bern., p. 556 : Et si ont porprises les forteresses...

Il y en a d'autres.

Ibid., 537 : Cele nature... cui il avoit entachie et porprise.

Mais ce qui était la règle ailleurs est ici une rare exception. Ce n'est pas un parti pris : l'accord a lieu quelquefois; ce n'est pas ignorance : l'auteur, saint Bernard ou un de ses disciples, est un homme lettré, un orateur de grand style. A qui fera-t-on croire qu'il y avait au XII[e] siècle des ignorants capables d'écrire le *Sermons communs* qui se trouve à la page 566 de Leroux de Lincy et que Bartsch a reproduit dans ses *Fragments?*

« Granz est ceste mers, chier frère, et molt large, c'est ceste présente vie ke molt est amere et molt plaine de granz ondes, où trois manières de gent puyent solement trespesseir... »

Et cet autre sur la *Nativitet* Nostre Signor... « Le voiz de léece at doneit son suen en nostre terre. Li voiz d'enjoïssement et de salveteit, ens tabernacles des péchéors. Oye est li bone parole, li parole de solas et plaine de déléit et digne qu'ele de totes parz soit recéue. Montaingnes, jubileiz la loenge, et tuit li arbres des booz, eslevez de joye vos mains davant la fazon nostre Seignor, car il vient. Ciel, oyez, et terre rezoif en tes oroilles. Esbahiz-

vos, totes créatures, et si loez, mais tu plus que totes les altres, o tu hom ! Jhésu-Criz li filz de Deu, naist en Belleem Judé ! »

En dehors de tous les systèmes, il y a quelques faits à retenir :

Tout le monde parlait français dans la seconde moitié du XIIe siècle.

Saint Bernard a prêché en français, notamment à Vezelay.

Un homme de ce caractère et de ce zèle n'a pas dû négliger de nourrir du pain de la parole de vie une partie du troupeau qui lui avait été confié, et l'on ne peut guère douter qu'il n'ait souvent adressé la parole aux frères, hors d'état, à cette époque, d'entendre le latin.

On voit dans la légende de *Gérard de Roussillon* et ailleurs, que c'était l'usage de passer dans les églises la nuit qui précédait les grandes fêtes. Les châtelains se rendaient au moustier voisin avec leurs familles et les paysans n'y devaient pas manquer. C'est à tout ce monde que saint Bernard a dû souvent parler en langue vulgaire. Il a écrit ou dicté ses sermons, ou bien encore il a chargé un de ses moines de les sténographier par les moyens alors en usage. Que sais-je ? Un de ses clercs a pu les reproduire à son insu pour servir de lecture spirituelle aux laïques, qui manquaient de livres en leur langue. Dans tous les cas, on ne les aura réunis en volume qu'après la mort de l'abbé, ce qui explique l'épithète du manuscrit : *Sermons de* saint *Bernard*. Quoi qu'il en soit, l'homme qui a parlé au XIIe siècle cette langue si aisée, si élégante et si hardie, n'était pas un ignorant et on lit avec quelque surprise cette phrase de M. Bonnard : « On saisit la différence que présente au point de vue de l'orthographe un texte copié sur un autre et un texte qui ne s'appuie que sur la mémoire de celui qui l'a entendu débiter. » Ce qui demeure, c'est que l'accord est absent des *Sermons de saint Bernard* et que les sermons de l'abbé de Cluny sont écrits en dialecte de l'Est.

Un heureux hasard a mis sous nos yeux un autre texte

de la même époque et du même dialecte. C'est la traduction faite au XII[e] siècle dans la Voge du *Dialogus Anime conquerentis et Rationis consolantis*, et publiée par M. Bonnardot dans la *Romania* v, page 254 : Quelques exemples pourront paraître douteux, parce que, dans ce texte, la désinence féminine *eie* (lat. *ata*) est presque toujours réduite en *ei*. Dans quelques-uns même, la réduction va d'un degré en avant et produit *é* = ei = eie = eiei. Cette remarque est de M. Bonnardot et les précautions que nous avons prises nous font espérer que nous n'avons pas commis d'erreurs considérables.

Le passé périphrastique se présente quarante fois dans le Dialogue. Vingt exemples ne prouvent rien. Le régime précède douze fois le participe, et l'accord a lieu cinq fois seulement. Sur six exemples où le participe précède le régime, il n'y a qu'un seul cas d'accord. Le participe est en tête de la phrase deux fois et ne s'accorde pas. C'est six cas d'accord sur vingt où il serait possible à la rigueur.

1[re] CONSTRUCTION.

Texte lorrain, Roman, v, 279, v, 15 : Ma voisce et ma parole *ai repressée*.

Ibid., v, 15 : Ma langue ai *restroite* de parler.

Ibid., 281, VII, 14 : Mente tenceon *a portée*.

Ibid., 298, XXVII, 44 : L'ire de s'indignation at *espandue* sor moi.

Ibid., 277, III, 5 : Nullu moleste *n'ai fait*.

Ibid., 281, VII, 12 : Mentes choses *ai sofert*.

Ibid., 297, XXV, 8 : Ou vos, larmes, et vos, fonteines, ou vos *avoiz sustrait* ?

Ibid., 299, XXVII, 36 : Pluors *ai entachié*, perdanz moi maïmes *et pervertié* à falonie par mauvaises mors.

2° CONSTRUCTION.

Texte lorrain, Rom., v, 279, vi, 8 : Tremblement et pavors *unt quassée m'anme.*

Ibid., v, 14 : J'a *mis varde...* à ma boche.

Ibid., 281, viii, 2 : Por quoi, chatis, *ai veü* ceste lumire?

Ibid., 295, xxiii, 3 : *M'ai dené* esperance de vie en pénitance.

Ibid., 299, xxvii, 42 : Trop est iriz sor moi, et *at empli* sa farsoennerie em moi.

Ibid., 301, xxvii, 76 : *Ai buit* la felonie cumme l'ave.

Ibid., 303, xxviii, 2 : J'ai *espandu larmes* a ton plor.

3° CONSTRUCTION.

Ibid., xxv, 11 : *Vencu ai* les paines de toz feluns par ma felonie.

Si l'on veut bien se rappeler les analyses que nous avons données ci-dessus, on en conclura sans doute avec nous que les poètes du xii° siècle ont cherché avant tout dans la syntaxe du participe passé, certaines facilités de versification et ont beaucoup moins songé à la tradition qu'au parti qu'ils pouvaient tirer de l'usage et du génie de la langue. Le langage parlé faisait peu ou ne faisait point l'accord : M. Bonnard l'a remarqué et l'étude du participe passé dans les patois nous le prouvera. On peut facilement en donner la raison. Un homme versé dans l'étude du latin disait et écrivait volontiers : J'ai *donée ma foid* ou *J'ai ma foid donée,* parce qu'il avait dans l'esprit *habeo datam fidem.* Le peuple, qui ne savait plus le latin et qui n'avait pas de scrupules grammaticaux, sentait d'instinct que *j'ai doné* était, au passé, une locution équivalente au présent *je done,* que les deux mots étaient soudés l'un à l'autre et n'en faisaient plus qu'un. Le clerc aussi, à la réflexion, comprenait que *doné,* qui

avait été un mot et l'était encore quelquefois, devenait dans *j'ai doné* l'une des parties d'un tout composé, mais unique. Il se demandait quelle force, quelle clarté l'accord du participe donnait à l'expression totale et préférait souvent à la tradition la logique et la liberté. L'auteur du roman d'Alessin et Crestien de Troyes ont reproduit, pour des raisons différentes, la syntaxe du XIe siècle déjà un peu libre. Ils n'ont pas été suivis et la même tentative, renouvelée plusieurs fois, n'a jamais réussi.

La prose du XIIe siècle se montre encore moins soucieuse de l'accord. Le *Psautier d'Oxford* ne le connaît pour ainsi dire pas. La traduction du livre des *Rois* ne le fait pas régulièrement, même dans le cas où nous le faisons aujourd'hui. Le texte bourguignon ou lorrain des *Moralités* sur Job y est un peu plus fidèle, mais se donne de grandes libertés; l'auteur des *Sermons de saint Bernard,* écrits dans le même dialecte, en prend encore plus à son aise : on peut l'opposer à Crestien de Troyes; enfin le texte lorrain publié par M. Bonnardot témoigne de peu de zèle pour la tradition latine, qui perd également du terrain dans tous les dialectes à la fois.

M. Bonnard a étudié quelques ouvrages dont nous n'avons pas parlé : Le *Comput* de Philippe de Thaün, le drame d'Adam, Jourdains de Blaivies, etc. Ces études ne peuvent rien changer à nos conclusions et des parties importantes d'autres ouvrages que nous avons lus ont fortifié notre conviction. C'est ainsi que la *Bible de Sapience,* de Herman de Valenciennes, sacrifie l'accord à l'assonance et le reprend quand l'assonance l'appelle.

H. de Val., *Bible de Sap.,* Bartsch, *Chrest.,* 70, 20:

Osanna, vien avant dedens cheste chité,
Tuit sommes i, biax sire, mult *nous as oublié.*

Ibid., 71, 7 :

Mult estions dolent qu'il *nous ot obliés;*
Mais or sommes tuit lié qu'il *nous a visités.*

Roman de Tristan, Ibid., 115, 8 : Ele escoutoit le chant des oisiaux qui ja avoient *comencié la matinée.*

Ibid., 115, 31 : Quant la royne *ot l'espee aportee.*

Cette dernière règle est la seule qui soit à peu près respectée de tous au XIIe siècle.

XIIIe SIÈCLE.

Le XIIIe siècle est l'âge classique du vieux français : on y est curieux de correction et de beau style et les différences dialectales tendent sensiblement à disparaître. Le traitement du participe est généralement chez les poètes le même qu'au siècle précédent. Nous avons remarqué chez certains prosateurs une réaction en faveur de *l'accord.* Nous commencerons par la poésie et nous choisirons le plus possible des textes non étudiés par M. Bonnard, dont nous reproduirons d'ailleurs les jugements si fortement motivés.

M. P. Meyer a publié dans la *Romania,* V, page 1, un récit de la première Croisade composé dans les premières années du XIIIe siècle ou tout à la fin du XIIe. « Je ne sais rien, dit M. Meyer, de l'auteur du poème. Je ne suis même pas en état de déterminer avec précision sa nationalité... On peut, je crois, tenir pour certain qu'il était, sinon un Français ou un Normand du continent, au moins un Normand d'Angleterre, ayant conservé le bon usage de la langue, les fautes nombreuses que nous rencontrons dans les deux manuscrits de son œuvre devant, selon toute probabilité, être portées au compte des copistes. » (*Roman.*, V, 7). Le poème offre d'énormes lacunes. Nous avons étudié le premier morceau qui contient près de 650 vers.

Le passé périphrastique est d'un emploi fréquent dans le poème. L'accord a lieu 38 fois sur 43 exemples probants. La seconde construction est rare et l'accord y est toujours observé. Nous n'avons noté qu'un exemple de la troisième construction et, selon la règle, le participe y est invariable. Sauf cinq exceptions à la règle la plus générale, nous avons ici la syntaxe du XIe siècle.

Ire Construction

Récit de la première Croisade, Rom. v. 9, 31 (il y a dans ce poème un certain nombre de vers faux):

Ore vos comencerai l'estoire qui mult *est bien rimée*
Tute faite par metre, sanz sillabe fausée.

Ibid., 36:

Uns clers provencel *l'ad premiers latinée.*
En fist un grant livre ou Baudris *l'a trovée,*
L'arcevesques de Dol qui mult mielz *l'a ditée*
Et solunc le language en romanz trestornée...

Ibid., 12, 154:

Ore vos conterons la maistre baronie
Qui por porter la croix ont *lor terre guerpie.*
Li bers Huges li maines *l'a as premiers saisie.*

Ibid., 17, 370:

Com il ont la *terre* arse et le païs guasté.

Ibid., 19, 445:

Al plus bel que il pot l'a li bers ordenée; (la maisniée)
Thancré bailla s'enseigne qui mult bien *l'ad portée.*

Ibid., 22, 558:

Li bons dux Godefrei ad la parole *oïe.*

Ibid., 15, 268:

Quant les Lumbarz les voient grant joie en ont *eü.*

Ibid., 16, 303:

Ore vos voil conter comm il *les ont servi.*

Ibid., 21, 525:

Et *les ad presenté* Godefrei al vis fier.

Nous ne comptons pas, bien entendu, parmi les excep-

tions, un grand nombre d'exemples où le participe du verbe faire construit avec un infinitif est constamment invariable, ce qui prouve que l'auteur était versé dans l'analyse de sa pensée et de sa langue.

Récit de la première croisade, Rom., v, 14, 203 :

Mult i trova croisiez qu'aveit *fet arester*
Li riches empereres . . . .

Ibid., 21, 505 :

Et furent bien set mile *que aveit fet asenbler.*

Ibid., 522 :

Trestuz fussent occis, quant les *ad fait laissier*
Baudoïn. . . . .

2ᵉ Construction

Ibid., 10, 63 :

Et de sun veir sepulchre u il se velt cuchier,
Unt *faite creche* a boes et les i funt mangier.

Ibid., 12, 120 :

Quant li bons messagiers *ot dite* sa raison.

3ᵉ Construction

Ibid., 9, 7 :

Vencu ad conveitise qui tut le mund suzprend.

Pour jeter quelque variété dans un travail qui en comporte si peu, nous allons donner, à mesure qu'ils se présentent dans le poème, des exemples extraits du *Biaus Desconneus,* édité par M. Hippeau. On verra que la syntaxe diffère peu de celle de l'ouvrage précédent.

Li biaus Desconneus, 11 :

A Charlion, qui siet sor mer,
Se faisoit li rois coroner.
A une cort qu'il *ot mandée.*

Ibid., 57 :

A la cort ont l'auge (aquam) *criée*,
Et li vallet l'*ont aportée.*

Ibid., 127 :

Por ce que nature *i ot mise*
Trettoute biauté à devise,
Si k'en lui se remire et luist.

Ibid., 345 :

Cauces de fer li ont *caucies*
A cordièles li *ont loüies.*

Ibid., 446 :

Il a *mis la main* a l'espée
Quant a l'*alaine recovrée.*

Ibid., 459 :

Va Blioblieris lassant
Par le sanc qu'il aloit perdant
De la plaie *qu'il avoit prise.*

Ibid., 466 :

Amont sur l'elme, de l'espée
Li a donée grant colée,
Qu'a genillons le fait venir.

Ibid., 587 :

Le jor, ont *faite grant jornée.*

Ibid., 799 :

Si li a *tolue la vie*
A lui *traist l'espée* forbie.

Ibid., 805 :

L'elme fors de cief li esrace,
Puis li a *desceinte l'espée*
Quant ot la tète *desarmée.*

Ibid., 857 :

Sa color avoit *recovrée*,
De joie qu'ele ert délivrée.

Le poème, d'un style un peu lâche, est d'une lecture

agréable. Il est écrit tout entier dans cette manière : l'auteur aime à faire accorder le participe avec le régime qui le suit; mais, si l'accord devient gênant pour la mesure, le poète y renonce volontiers. Rien ici du dialecte normand, et le participe y est, à bien peu de chose près, traité comme dans le *Récit de la première Croisade*.

M. A. Wesselofsky a publié dans le T. VI de la *Romania* un poème en dialecte picard intitulé le *Dit de l'Empereur Coustant*. C'est, en 630 vers, le récit merveilleux des premières années et de l'élévation au trône de Constantin-le-Grand. Le participe passé y est souvent construit avec *avoir*. La syntaxe de l'auteur ne se révèle que dans neuf exemples et l'accord a lieu dans tous. Il y a sept exemples de la première construction et deux de la seconde.

Dit de l'Emp. Coustant, ROM., VI, 163, 104 :

M'ont toute ma joie tolue.

Ibid., 165, 225 :

Dous cens besans *a demandés*.

Ibid., 167, 410 :

Mant et commanc que aussitos
Que ces lettres *avrés oiies*,
Que del messagier, *qui baillies*
A vous les avra de par moi...

Ibid., 168, 563 :

C'est pour les noeces de Coustant
Qui *prise a Sebille* vo fille.

La rédaction rimée au XIII[e] siècle de *Li Vie saint Alesin*, dont le copiste, sinon l'auteur, était d'après M. G. Paris, de la Flandre française, suit de très près la syntaxe du XI[e] siècle. Les principes de grammaire sont raisonnés et on les applique heureusement. Nous avons expliqué plus haut comment, au XI[e] siècle, on avait été amené à dire (*Alexis*, 94) :

Sire, dist ele, com longe demorede
Ai *atendude* en la maison ton pedre.

Le rimeur flamand du XIIIe siècle a bien vu que *longe demorédc* n'était pas un véritable régime direct et a laissé le participe invariable, quoique la mesure lui permît de le faire accorder. Il écrit donc (*Vie saint Alesin,* 1195) :

Frére Alexis, con longhe demoree
T'ai atendut en le cambre chelee.

Ibid., 896 :

Dis et siet ans i a si conviersct = vécu.

Quand l'auxiliaire a deux régimes de genre différent, l'auteur a soin de rapprocher du participe celui des deux avec lequel il veut le faire accorder.

Ibid., 1135 :

Lor a le non et *le vie contée*
Et le sien pére et *se mére nomée*
Et le puchiele que il out esposée.

C'est toujours chez lui le terme principal et jamais le complément, quelle que soit d'ailleurs son importance, qui domine la phrase et détermine le genre du participe.

Ibid., 1138

Et *le moitiet* de l'aniel ont *trovée*
Ens en le cartre trés bien *envolepée.*

Une fois cependant le poète a manqué de logique ou a sacrifié la logique à la mesure du vers.

Ibid., 98 :

Le cambre font enchenser et joincier
Et kant s'en issent si l'ont *faite vuidier.*

La règle d'accord est si bien observée que sur quatre-vingt-huit exemples de la première construction, elle est appliquée quatre-vingt-quatre fois.

Ibid., 141 :

Dist li puchiele : or sui mout eswarée ;
La m'en reporte dont tu *m'as aportée*...
Por coi me lais kant tu *m'as esposée ?*

Vie saint Alesin., 218 :

> Au samedi anchois le coc cantant
> Revient droit l'arme a le fosse criant,
> Le puant cors mout forment maudisant
> *Ki l'a conduite* en chel torment si grant.

Ibid., 405 :

> Cuert en le cambre, *tote l'a deskirée.*

Il y a quatre cas d'invariabilité dans cette construction. Deux fois l'accord a été sacrifié à la mesure et deux fois à la rime.

Ibid., 549 :

> Te sainte vie tu nos as *chelet* tant.

Ibid., 1160 :

> Mout male warde t'ai fait sos men degret.

Ibid., 42 :

> Et en lor cuer en ont tant sospiret
> Et en lor ieus tantes *larmes ploret.*

Ibid., 1199 :

> Sire Alexis, tant jor t'ai awardet
> Et tantes larmes por le tien cors ploret !

2^e^ CONSTRUCTION

Dix exemples, dont cinq ne peuvent rien prouver. Sur les cinq qui restent, le participe s'accorde deux fois seulement.

Ibid., 272 :

> Ki chi aront vescut en casteet
> Et *maintenue* droiture et caritet.

Ibid., 71 :

> Or veut ke prenge mollier en sen vivant,
> Il en a *quise* une mout avenant.

Vie de saint Alesin, 402 :

> Fius, tu t'en vais, s'as *laissiet l'esposée.*

Ibid., 960 :

> Si ont *mandet* de Rome tos les ordenes,
> Et tot le puele, les mauvais et les povres.

Ibid., 892 :

> Eles li ont *werpit et pardonet*
> Ire et descorde et male volontet.

Dans ce dernier exemple l'accord est évidemment sacrifié à la rime ; il ne gênait, dans les trois autres, ni la rime ni la mesure.

3e CONSTRUCTION

Deux exemples seulement et, selon la règle, le participe est invariable dans les deux cas.

Ibid., 985 :

> Et vint au conte, si conte sa raison :
> Chiertes, dist-il, *fait as grant mesprison.*

Ibid., 469 :

> Pierdut avomes ún gentil baceler.

Nous citons ce dernier exemple pour être complet ; mais évidemment il ne prouve rien. M. Bonnard, qui le cite aussi, n'a voulu que ce que nous voulons, c'est-à-savoir, donner une preuve de son zèle et de son souci des moindres détails. La syntaxe du vieux français est à faire et probablement elle ne sera faite que longtemps après nous. Il faudra pour cela beaucoup de patience et de modestie.

C'est après avoir vérifié, contrôlé et souvent critiqué les travaux de M. Bonnard que nous nous décidons à lui emprunter son étude sur le *Roman de la Rose*. Nous avons dit que nous n'aimons pas à refaire ce qui a

été bien fait et nous n'avons aucun espoir de faire mieux.

« L'accord, dans le *Roman de la Rose,* est loin d'avoir subi d'aussi graves échecs (il vient de parler d'Otinel et de Floovant) et cela non seulement dans la première partie du poème, dans l'œuvre de Guillaume de Lorris, qui date de la première moitié du siècle, mais dans celle de Jean de Meung, composée entre 1270 et 1275. Il semble (M. Bonnard n'a pas dépouillé les auteurs publiés par la *Romania*) que nous assistions à une réaction en faveur de l'ancien ordre de choses. L'invariabilité du participe précédé de son régime devient presque une rareté. En voici cependant quelques exemples.

Rose, 18432 :

Cil qui tex choses ont *veu.*

Ibid., 20812 :

. . . . . . Selonc les errements
Que *leu* vous ai ça arrière.

Même les participes d'*avoir* et de *faire* ne résistent pas à la tendance générale.

Ibid., 1867 :

Il a cele floiche a moi traite
Qui m'a ou cuer grand plaie faite.

Ibid., 17612 :

Et s'il en eust la science
Ausinc bien eue avant.

L'exemple suivant (355) :

Les oreilles avoit mossues
Et trestotes les dents perdues,

montre combien, à cette époque, le sentiment de l'identité d'*avoir,* auxiliaire, et d'*avoir,* verbe actif exprimant la possession, était encore vivant. Inutile de dire que, de nos jours, une construction pareille ne saurait être tolérée. Même lorsque le participe est en tête de la phrase, l'accord ne laisse pas que de se rencontrer :

Rose, 8070:

> Car tant *achatés* les avoie.

Ibid., 16415:

> Voire *escrite* la vous eusse.

Ibid., 5097:

> Emprise a merveilleuse paine.

La majorité des cas n'en reste pas moins acquise à l'invariabilité.

Ibid., 4130:

> Perdu les ait, si Dieus me gart.

Ibid., 16696:

> Car maintes fois oï les ai.

Ibid., 7612:

> A ceux qui prié les auront.

En revanche, lorsque le participe suit son auxiliaire en précédant son régime (2e construction), la balance, rompue dans d'autres ouvrages en faveur de l'invariabilité, se rétablit. L'accord semble même l'emporter.

Ibid., 1702:

> Que parmi l'oel m'a au cuer *mise*
> *La sajete* par grand raidor.

Ibid., 3981:

> Si crieng ausinc avoir *perdue*
> Et *m'esperance et m'atendue.*

Ibid., 114:

> Onques mes n'avoie *veue*
> Cele iaue qui si bien coroit.

Ibid., 1191:

> Ou il ot *faite* por s'amie
> *Mainte jouste et mainte envaïe.*

Rose, 1848 :

Il a endementières *prise*
Une autre floiche que moult prise.

On remarquera que, dans tous ces exemples, l'accord est d'autant plus inattendu, que le participe, quoique suivi immédiatement de son régime, ne se trouve cependant pas dans le même vers. »

A ne prendre du XIIIe siècle que les ouvrages que nous avons étudiés jusqu'à présent, on croirait à une réaction énergique en faveur de la tradition latine. Cette hypothèse peut être soutenue : les raisons qui avaient poussé Crestien de Troyes à maintenir l'accord du participe ont dû exister pour d'autres que pour lui. Des grammairiens sont probablement intervenus dans les écoles où se formait la jeunesse. Il ne faut pourtant pas se hâter de conclure : *Berthe aux grands pieds, Flore et Blanceflor, Parise la Duchesse, Aimeri de Noirbone, Gui de Bourgogne, Otinel et Floovant* font bon marché de la syntaxe du XIe siècle. Les exemples cités par M. Bonnard ne prouvent pas que l'accord soit plus négligé dans ces ouvrages que dans ceux du siècle précédent : il reste subordonné au caprice des auteurs et au besoin de la versification ; en d'autres termes, il est facultatif.

C'est ainsi que comprenait la syntaxe l'auteur du *Roman de Renart :* il fait volontiers l'accord, et le supprime quand il devient un obstacle à sa facile versification.

Renart, 891 :

Bien li ont les *jambes torchies*,
Et les *anguiles escorchies*.

Ibid., 1056 :

Renarz qui bien le tint por fol
L'aiwe boillant li *a gitée*,
Dessus la teste *renversée*.

Ibid., 1081 :

Lors s'en issit par une fraite
Qu'il ot derrier la porte *faite*.

Renart, 887 :

> Apres li *a close la porte.*

Ce dernier exemple nous présente l'accord dans la seconde construction ; on le supprime ailleurs et dans celle-là et dans la première :

Ibid., 6208 :

> A cest mot li a *fait la moe*

Ibid., 970 :

> Mais de tot ce ne li fu rien,
> Ainçois li a *fait sorde* oreille.

Ibid., 780 :

> Que de lamproies et d'anguiles
> Qu'il orent *acheté* as viles
> Bien fu chargiée la charrette.

Ibid., 3645 :

> Qui grant pitié en a eü.

Il nous paraît inutile d'étudier un plus grand nombre de poètes du XIIIe siècle. Nous venons de relire les *fragments* de Bartsch : c'est partout la même syntaxe que ci-dessus :

Pastourelles, Bartsch, *Chrest.*, 304, 21 :

> Sire, or *m'avez essaieie*
> Mais pou i avez conquis ;
> Mainte autre en avez *proieie*,
> Ci ne l'avez pas apris.

La Houce partie, ibid., 277, 28 :

> Si l'a au bacheler donee,
> Et li vallés l'a espousee...

Ibid., 280 :

> Por qoi le m'as tu recopee (la houce) ?
> Ton pere le m'avoit donée.

Jeh. Bodel, ibid., 290, 9 :

> Tel grasse li a diex *donnee.*

Jeh. Bodel, Bartsch, *Chrest.*, 292, 34 :

Oiiés quel lecherie a dite !

Chans. à boire, ibid., 308, 13 :

Ki ainmet valor
Et met sa pansee
A leaul amor
Et *il l'ait trovee*,
Bien *ait sa joie doblee.*

Chans. d'une Dame, ibid., 311, 16 :

La froidor ne la jalee
Ne puet mon cors refroidir ;
Si m'ait s'amor eschaufee,
Dont plaing et plor et sospir.
Car toute *me seux donee*
A li servir.
Muels en deusse estre amée
Par desir
De celui ke tant desir,
Ou j'ai *mis* ma pensee.

Nous avons reproduit cette strophe tout entière, surtout à cause du cinquième vers. Il répond, selon nous, à une question que s'était posée Littré, sans pouvoir la résoudre, à savoir à quelle époque on avait commencé à employer l'auxiliaire *être* avec le participe d'un verbe actif, quand le verbe avait une signification accidentellement réfléchie. *Je me suis donnée* est de tout point l'expression moderne : *je me suis blessée, je me suis blâmée ; ils se sont déchirés.* Le poète aurait dit nécessairement, au présent de l'indicatif, *je me donne.* Nous y reviendrons.

Nous allons maintenant étudier la prose du xiii[e] siècle et y insister plus que ne l'a fait M. Bonnard, qui n'a parlé que de Ville-Hardouin. « La capitale de l'empire grec, dit-il, ayant été prise en 1204 et le récit ayant été écrit presque immédiatement après, c'est à peine à la langue du xiii[e] siècle que nous avons affaire. Aussi ne pouvons-nous qu'y retrouver tous les principaux caractères de la période précédente. » Nous ne partageons pas cette manière de voir. Ville-Hardouin commence,

mais il devance le siècle de Saint-Louis, que nous voudrions bien rapprocher un peu plus qu'on ne le fait d'ordinaire du siècle de Louis XIV. Ville-Hardouin fut ce qu'avait été Hérodote : si les événements qu'il raconte s'étaient passés en France au lieu d'être, à l'étranger, l'œuvre de la chevalerie française, les faits auraient acquis une importance énorme et le génie de l'historien n'en serait pas écrasé. Cet homme, deviné par les siens dès le début de la Croisade, a toutes les vertus *qui font les grands hommes*. Un tel homme ne pouvait pas être et n'est pas en effet en retard sur son siècle. La langue se rapproche beaucoup plus de celle de Joinville que de celle des traducteurs du siècle précédent. C'est même tout à fait la syntaxe de Joinville, surtout la syntaxe du participe. A lire Ville-Hardouin un peu rapidement, on affirmerait qu'il fait partout accorder le participe, placé devant ou après. On débute dans cette lecture par les exemples suivants (Edit. de Wailly) :

Ville-Hardouin, 2 : Tos les pechiez que il avoient *faiz*.

Ibid., 16 : Signor, je ai *veues vos letres*.

Ibid., 19 : Grant chose nos ont *conquise*.

Ibid., 25 : La requeste as messages que il lor avoient *faite*.

Ibid., 26 : Maintes gens qui nes avoient ainc mais *veuz*.

Ibid., 27 : Li baron de France nos ont a vos *envoiez*.

Ibid., 27 : Et por ce vos i ont *eslis*.

Ibid., 29 : Signor, véez l'onor que Diez *vos a faite*.

L'exemple suivant est le premier où l'accord n'ait pas lieu :

Ibid., 29 : Ont guerpi tote l'autre gent, et ont requis vostre compaignie.

Ibid., 30 : Gautier s'en aloit en Puille conquerre la

terre sa fame, que il avait *espousée* puis que il ot la croix prise.

Ibid., 35 : Et quant cil li ot *contée* la novèle.

En résumé, sauf trois ou quatre cas, le participe s'accorde avec le régime quand il en est précédé et deux fois contre une avec le régime qu'il précède. Chose remarquable, on voit dans la même phrase le participe soumis au régime qui le suit, rester invariable dans la proposition suivante, quoique précédé de son régime. Il est vrai que le second participe est celui du verbe faire.

Ibid., 451 : Il orent à garison *menez lor grains* de Veroi, qu'ils avoient *fait* en l'ost.

On pourrait croire, et cela a pu se produire quelquefois, que le rapprochement du régime et du participe détermine l'accord. Notons cependant que l'accord a lieu avec un régime sous-entendu.

Ibid., 453 : Avoit trives à l'empereor Henri... et ne li ot mie bien tenues, ainz li ot fausées et brisiées.

La *Légende de Girard de Roussillon,* mise en français, dit M. P. Meyer, vers le milieu ou la fin du XIIIe siècle, a été publié dans la *Romania,* T. VII, d'après un manuscrit exécuté en Bourgogne vers la fin du même siècle. Un tel manuscrit publié par M. Meyer doit offrir toutes les garanties qu'exige un sujet comme le nôtre. Nous étudierons ce document avec tout le soin qu'il mérite.

Le passé périphrastique se rencontre soixante-cinq fois dans la traduction. Trente-quatre exemples ne prouvent rien. Sur dix-huit cas où le régime précède le participe, il y en a quinze d'accord : dans la seconde construction, où le participe est suivi de son régime, il y a huit cas d'accord et cinq d'invariabilité. Il n'y a pas d'exemple du participe en tête de la phrase. *Ex.:*

Romania, VII, p. 179, 34 : Li rois de France Challes li Chauves, l'autre seror maindre de celi havoit *prise* a

feme par leal mariaige, et havoit *mis* en son reaume a grant compaignie real.

Ibid., 207, 21 : La salut de son baron qu'ele havoit *desirrée.*

Ibid., 181, 41 : Li rois havoit *apelez touz ses princes* por faire grant sollempnité.

Ibid., 183, 18 : Quant la reyne *ot oïe ces choses.*

Si le copiste n'a pas oublié l's final, l'accord, ce qui n'est pas rare, se fait ici avec le sujet.

Ibid., 183, 38 : Puis que li trés nobles cuens ot *receüe sa propre* terre.

Ibid., 187, 23 : Quant li messaiges ot *dite sa parole.*

Ibid., 191, 22 : Il havoit *engendrez* II enfanz.

Ibid., 215, 30 : I jour que cil meïsmes foibles *ot perfaite* s'oroison de dovocion.

Ibid., 223, 30 : Tu as *receüe santé* por ses mérites.

Ibid., 224, 28 : Il hont *doné* toutes lour choses pour nostre seignor.

Ibid., 209, 26 : Quant... il lour heüst *dit* aucunes choses de sa mort.

Cette syntaxe est celle de Brunetto Latini dans son grand ouvrage écrit en français et intitulé *li Trésors*. Maistre *Brunez Latins*, comme il se nomme lui-même (p. 46), était venu à Paris vers l'âge de quarante ans et avait appris par règles *la parleure* dans laquelle il composa son encyclopédie. L'accord est de règle générale dans son livre, même quand le participe précède le régime, pour peu qu'il en soit rapproché.

Li Trésors, p. 308 : Chasteez est un habiz qui jadis *a eues molt de victoires* contre les batailles des charnelles convoitises.

Ibid., p. 46 : Endementiers Julius Cesar porchaça tant amont et aval, apres ce que il avoit *eues tantes victoires* et maint pays soumis au commun de Rome, que il se combati encontre Pompée.

Même syntaxe encore dans le *Livre de Jostice* (p. 25) : Il fust preudom et honeste, et bien *avoit menée sa juridiction* ou profit du pueble.

Ibid. 65 : Beaumont dit qu'il ne quide pas que cil soit juges qui a esté ostez d'estre baillif par son forfet, ne n'a pas *recovrée sa dignité.*

L'accord, quand il y avait ainsi rapprochement du participe et du régime, ne fut sans doute jamais de règle absolue, mais il paraît avoir été fort en usage à cette époque.

Cartul. de Saint Jean lès Amiens, (DE LINCY. *Introduct. au liv. des Rois,* 73) : J'ai baillies *ces presentes letres*... en l'an del incarnation mil et CC et cinquante et set.

Archives du Royaume, m^s 869, n° 12 : Et en tesmoing de ce, nous avons *seelées ces lettres* de noz séaus. Ce fut en l'an de l'Incarnation mil et ij cens et sessante V ou mois de juin.

De tout cela, nous concluons et nous espérons que le lecteur conclura avec nous que l'accord fut, en général, beaucoup mieux observé au XIIIe qu'au XIIe siècle, surtout en prose. C'est que la langue s'était formée et qu'on s'occupait de grammaire. A la fin du siècle, les dialectes avaient d'ailleurs en partie disparu et tendaient à devenir ce qu'ils sont aujourd'hui, c'est-à-dire des patois. Nous ne comprenons pas pourquoi M. Bonnard a écrit que « au XIIIe siècle, l'invariabilité du participe fait de grands progrès, » et que « le trait saillant de cette époque, c'est une tendance à l'affaiblissement de toute règle. » Le tort qu'a eu M. Bonnard de n'étudier qu'un ouvrage en prose ne suffit pas à expliquer l'erreur de sa conclusion.

XIVᵉ SIÈCLE

Le traitement du participe ne subit dans la première moitié du XIVᵉ siècle aucun changement. Joinville s'éloigne peu de Ville-Hardouin qui l'avait précédé d'un siècle. M. Bonnard, qui suivait l'édition de M. Francisque Michel, a compté huit exceptions à la règle d'accord du participe précédé de son sujet. C'est peu dans un long ouvrage et il ajoute : « encore, dans plusieurs exemples, c'est le verbe *faire* qui est en cause et, dans d'autres, ce sont des locutions employées comme neutres (*grant partie, ces choses*) qui ont empêché l'accord. » On peut donc affirmer que, dans ce cas, la règle est généralement observée. Elle l'est même souvent avec le participe du verbe *faire* dans l'édition de M. N. de Wailly, que nous suivons. Ex. :

JOINV. 95 : Ces hales, Henris d'Angleterre les avoit *faites* pour ses grans festes tenir.

Ibid., 26 : Ceste response que *vous avez faite.*

Reste la seconde construction, car la troisième a désormais disparu, sauf quelques traces restées dans la langue moderne et dont nous parlerons plus tard. M. Bonnard n'en trouve qu'un exemple, et, circonstance fâcheuse, avec accord : « Le Sarrazin qui *sauvez* nous avoit ». L'accord y est dans la proportion de cinq contre trois. Ex. :

JOINV. 68 : Avons ci-ariere *escriptes* partie de bones paroles.

Ibid., 85 : Tant que il eussent *vuidie* la contée de Champaigne.

Ibid., 137 : Uns forz venz ot *rompues* les cordes des ancres.

Ibid., 141 : Et avoit *faite* une merveille.

Ibid., 479 : Apres ce que nous averons *eue victoire.*

Ibid., 510 : Et vous ai *aportée ceste espée.*

Joinv., 84 : Et il qui avoit *mandei* toute sa gent.

Ibid., 94 : Li roys avoit *vestu* une cotte de samit.

Ibid., 127 : Li venz nous ot *tolu* la veue de la terre.

Ibid., 490 : Quant li grans roys des Tartarins ot *receu* les messaiges et les presens.

Le texte de *La Guerre de Metz en* 1324, *poème du* XIVe *siècle*, n'inspire pas une grande confiance à M. Bonnardot. Un texte en vers, revu par une main aussi sûre, laisse néanmoins à l'erreur, surtout à notre point de vue particulier, peu de chance de se produire. L'accord, dans la première construction, est dans la proportion de trois contre un de non-accord, et, dans la seconde construction, de un contre un. Ce calcul a été fait sur les cent premières strophes, qui sont de sept vers. C'est assez pour s'assurer que nous avons toujours affaire à la même syntaxe. Voici quelques exemples :

Guerre de Metz, I, 7 :

Une matière *ai entaillie*.

Ibid., XIX, 1 :

S'aulcuns porte denrée estrainge
A Metz on l'ait tost *achetée*.

Ibid., XLI, 1 :

Il ont la guerre *commencée*.

Ibid., XXXVII, 2 :

Mainz deniers ont certe *presteit*.

Ibid., IV, 1 :

Cil de Metz ont bien *maintenue*
En sa franchise leur citeit.

Ibid., L, 3 :

Lors a chescuin *mise sa cure*
De raparier a sa contrée.

Ibid., XLIV, 1 :

Et s'ont *heü mainte* finance
De nos citains.

Quelques années après la guerre de Metz un rimeur du pays de Caux écrivait en quatrains alexandrins monorimes la quatrième rédaction de la *Vie de saint Alexis*. Cet *Alexis* est de soi peu de chose, mais il a le mérite de continuer une série de transformations qui ne devait pas s'arrêter au XIV[e] siècle. On chante encore dans le pays de Caux, et ailleurs sans doute, une *Complainte de saint Alexis*, dont le fond n'a pas varié depuis le XI[e] siècle. D'après le texte de M. Pannier, le participe précédé de son régime prend l'accord quarante fois contre deux ; sept ou huit exemples sont douteux, c'est-à-dire ne peuvent rien prouver par suite de la nature du régime. L'accord n'a lieu que deux fois dans la seconde construction, mais il n'y a non plus que deux ou trois cas, où, étant possible, il ne se soit pas fait. Par exemple, dans ce vers bizarre (171, 4) :

Pour l'amour de Dieu a *soufert maintez durtez.*

Les deux vers où cette construction prend l'accord ont, au contraire, une allure aisée.

Ibid., 165, 2 :

Il a *prise la lestre*, le saint li a lessie.

Ibid., 89, 3 :.

Bien s'en cuida fuir, mez le clerc *a hapée*
Sa main.....

C'est avec le régime le plus rapproché que se fait l'accord dans l'exemple suivant.

Ibid., 42, 2 :

..... Dont te vint tel pensée
Qu'as *lessié père* et mère et ta fame espousée.

Le participe s'accorde deux fois avec le mot *ordre* pris au genre féminin.

Ibid., 35, 1 :

En droit lez ces chantans a *son ordre guerpie.*

Alexis, 4e rédact., 102, 4 :

Il a dis et set ans que son *ordre a guerpie.*

Nous n'avons pu lire que des fragments de *Baudouin* de Sebourc. Voici comment en parle M. Bonnard qui paraît avoir étudié les XXV chants de ce poème interminable : « L'accord du participe avec le régime qui le précède, n'est que très rarement troublé... En revanche, l'accord du participe avec le régime qui le suit est beaucoup plus fréquent que dans les autres poèmes du XIVe siècle. Ex. :

Baud. de S., XIII, 861 :

Vous venes quant avons *vaincue l'estormie.*

Ibid., XXIII, 933 :

Ont *gerpie* la table ; en estant sont sali.

Ibid., VIII, 495 :

Puis a *traite* l'espée...

Ibid., IX, 231 :

Quant Anemis ara *faites* ses volentés.

Ibid., I, 46 :

Sus cestui Bauduin ay *prise ma chanson.*

Ibid., I, 23 :

En sa main li *a mise*
Toute son hérité qu'il tint jusqu'à Falise

Ibid., XIV, 1248 :

Que si tost que j'aurai *faite* m'entencion.

La Curne de Sainte-Palaye a publié dans ses *Mémoires sur l'Ancienne chevalerie* (t. III, p. 119), un poème d'environ 500 vers intitulé : *Leus veus du Hairon,* qui paraît avoir été écrit vers le milieu du XIVe siècle. L'action se passe au palais d'Edouard III, l'an 1338. C'est une œuvre originale, où les sentiments qui poussèrent la Cour d'Edouard à entreprendre la funeste guerre de Cent-

Ans, sont pris sur le vif et reproduits avec une naïveté qui épouvante. La syntaxe du XIIIe siècle s'y retrouve tout entière : le participe s'accorde le plus souvent et ne laisse pas d'être facultatif.

Vœu du Héron, p. 122 :

Deux maistres de vieles a quens Robers *saisis*.

Ibid., 129 :

Godemars du Fay l'a longuement *gardée*.

Ibid., 129 :

Et les trois Menestrels ont leurs cordes *tiré*.

Ibid., 128 :

Quant la gentix pucelle ot *faite sa pensée*.

Ibid., 128 :

A Wautier de Mauny a *dite sa pensée*.

Il n'y a qu'une exception à la seconde règle :

Ibid., 128 :

Pour che qu'il ot *perdu la nobile* contrée.

L'accord, dans cette construction, devient de plus en plus rare à mesure qu'on approche du XVe siècle. Un conte en vers publié par Méon (*Nouv. Recueil de Fabliaux et Contes*, t. II, p. 394), offre partout l'accord dans la première construction et nulle part dans la seconde. Ex. :

Le Sénateur de Rome, v. 136 :

Que s'acoutumance *i ot mise*.

Ibid., 307 :

La chose avez bien *divisée*.

Ibid., 364 :

Quant la Pape l'ot *antendue*.

Ibid., 466 :

En l'onor de la dame sainte
Qui bonté li ot *faite* mainte.

Le Sénateur de Rome, 232 :

Mains an prisa (moins en)
Ses bailliz que *gardé* n'avoient
Sa cité miex que ne faisoient.

Même syntaxe dans le *Tournoiement aux Dames* (Méon, Nouv. Rec. t. i, p. 392).

Tournoiement, v. 241 :

Ceus de Guille ont mal menées
Et vilainement demenées.

Ibid., 310 :

Or vous ai les resons contées
Par qoi fu le tornoiement.

On en prend si fort à son aise avec la règle que le même mot prend quelquefois l'accord de genre sans prendre pour cela l'accord de nombre : on sacrifie tout à la versification. Ex.

Tournoiement, v. 113 :

... S'est bien atornée
La contesse, et si *a mandée*
Toutes ses dames sans eschars.

Ainsi, à parler en général, on peut dire que la syntaxe du xiiie siècle s'est maintenue jusqu'aux premières années de la guerre de Cent-Ans. La quatrième rédaction de la *Vie de saint Alexis* et le poème du *Vœu du Héron* terminent, à ma connaissance, cette époque syntaxique.

XVe SIÈCLE

Froissart traite le participe comme les deux derniers poèmes dont nous venons de parler. Le participe s'accorde quand il est précédé de son régime ; mais M. Bonnard relève de nombreuses exceptions. Il n'a trouvé que deux exemples de l'accord dans la seconde construction. Je n'en trouve point dans le *Voiage d'oultre mer du comte de*

Pontieu (Méon, nouv. Rec., t. i, p. 437), tandis que l'accord a toujours lieu quand le régime précède.

Voiage, p. 441 : Il leur dit que larons les avoient encontrés ki ainsi les avoient *atornés*.

Ibid., p. 442 : Et il lui dist qu'il l'avoit ramenée, et autel joie et autel honneur con il l'en avoit *menée*.

Ibid., p. 449 : Pour le grant honte qu'il avoit veu que ele avoit *soufferte* et *rechut* devant lui.

On ne s'explique pas l'invariabilité du second participe et il est probable qu'elle n'a de raison d'être que la négligence du copiste.

Alain Chartier est un classique. « Nous avons rencontré dans ses poésies, dit M. Bonnard, un certain nombre de cas où le participe s'accorde avec son régime postposé. »

Al. Chart., p. 797, édit. 1617 :

Trespercée
As mon âme de douleur.

Ibid., 657 :

Ainsi ouye
M'avez de desplaisir fournie.

Ibid., 703 :

Tant que perdue eust sa franchise.

Ibid., 600 :

Quant il a entreprise
Une si gracieuse emprise.

Ibid., 499 :

Avez vous prise cette adresse
De l'amer tousjours sans rappel.

Ibid., 618 :

Icil qui n'ont pas maintenuz
Leur bons faictz ne bien retenuz

Ibid., 566 :

Quant il eut dite
L'opinion qu'après luy je recite.

On remarquera que, dans la plupart de ces exemples, le participe est à la rime, ce qui explique en une certaine mesure son accord. Les cas d'invariabilité, lorsque le régime précède, sont moins fréquents que dans Froissard.

La syntaxe de Villon est toute moderne. Les vers suivants la résument.

Edit. Prompsaut, p. 309 :

La pluye nous a *debuez et lavez*
Et le soleil *dessechez et noircis;*
Piës, corbeaulx, nous ont *les yeux cavez*
Et arraché la barbe et les sourcilz.

M. Bonnard n'a, de son côté, relevé qu'une seule infraction aux règles actuelles.

Grand Test., 461 :

Tollu m'as la haulte franchise
Que beauté m'avoit *ordonné.*

Le *penultime jour d'aoust,* l'an mil IIII^{c} LXVII, au château de Comper, le comte de Laval fit achever la rédaction des *usemens* et *coustumes* de la forest de Brécélien. M. de Courson a publié ces *Usemens* d'après le manuscrit original dans ses *Eclaircissements au Cartulaire de Redon.* C'est un texte sûr, dont nous nous sommes déjà servi pour l'étude du participe présent. Les *Usemens,* signés O Lorenze, sont très probablement l'œuvre d'un jurisconsulte de la *court de Brecelien* (p. 387, l. 7). Il n'y a pas, dans ce long travail, une seule exception aux règles modernes du participe passé. Ex.:

P. 381 : S'il n'ont *escript* leurs dictes bestes en pasnaige; et s'il les ont *escriptes,* il pevent prandre yerre et houx.

P. 385 : Quant les forestiers ont *fait aucunes prinses* de bestes non escriptes et qu'ilz les ont *gardées* XXIV heures, et, après ycelles XXIV heures, *les ont merchées* à sang en l'oreille gauche.

P. 386 : Qui leur ont *donné les droiz et privilèges.*

P. 387 : Après que les auront *repceux* et seront signés par les officiers.

P. 391 : Une moyttié es dictes ruches de quelle part que *les aint eues*.

L'auteur distingue parfaitement le régime direct du verbe principal de celui du verbe subordonné. Il n'y a pas accord dans le dernier cas.

P. 389 : Des escriptz que autrefois l'on avoit *acoustumé* à faire en la dicte forest.

Il suit également la règle moderne dans les propositions dites absolues : le participe placé en tête de la proposition reste invariable. Ex. :

P. 389 : XVI jours ouvragers et continuez entre la Toussains et Pâques, *non conté les jours* des délivrances.

Nous remarquons ici pour la première fois, peut-être parce que nous n'avons pas étudié la langue des jurisconsultes, un usage mauvais qui s'est conservé longtemps, surtout chez les femmes ; nous voulons parler de la confusion du participe passé avec l'infinitif de la première conjugaison. Ex. :

P. 385 : S'aucun s'avanczoit les *prandre ou nemenez*.

P. 390 : Ilz pourront *en usez* à charette à bras.

Notons aussi la disparition de l'*s* au cas sujet et l'invasion des consonnes parasites, que quelques-uns ont attribuées à tort au XVIe siècle. Cette orthographe, qu'on pressent dès le milieu du XIV[e] siècle, est celle de Villon ; c'est aussi celle d'Olivier Maillard, dont M. Arthur de la Borderie vient de donner une superbe édition (*Œuvres françaises*, Nantes, 1877). Olivier Maillard écrit le *saulueur* du monde ; la *mittre ;* il *conuiendra qu'il soit gecté* en *enffer* (*Serm.*, p. 2), comme O Lorenze dit « *traverczans la dicte forest* (p. 384, 7) ; et *quant aucun deulx debcède* (387, l. 13) ; *s'aucun s'avanczoit*, etc. »

Le participe passé, dans les *Sermons français* d'Olivier Maillard, s'accorde *toujours* avec le régime préposé.

Œuvres, p. 8 : Nous aurons une belle question théologale... nous l'avons *notée* de noz maistres.

P. 22 : Estre ingratz des biens de Dieu qu'il *nous a faictz.*

P. 22 : Tous les pechiez que l'on *a faictz*... quant on les *a remys* à mémoire.

P. 26 : Comme il avoit *demonstré* en sa résurrection *la gloire* de resurrection qu'il *a promise* à ses amis, tout ainsi il deuoit demonstrer l'ascension qu'il *a promise* à ses membres.

P. 29 : Pourquoy l'avez vous *laissée* en ceste misère ?

L'accord n'a pas lieu avec le régime postposé.

P. 4 : Nostre Seigneur nous a *monstré* tous les signes d'amour.

P. 11 : Quiconcques aura *gardé toutte* la loi.

Le participe, cependant, s'accorde *une fois* dans cette construction :

P. 33 : Apres doncques que le saint Esperit est appellé par Oraison, et que Obéissance luy *a ouverte la porte*...

Dans l'*Imprimerie en Bretagne au* XVe *siècle,* M. de la Borderie a donné en partie le *Trépassement de la Vierge,* poème écrit peu de temps avant d'être imprimé, et cet *incunable,* dont on donne un fac-simile, est de l'an mil IIII^c^ IIII vingte et quatre.

C'est à peu près l'orthographe et la syntaxe des ouvrages dont nous venons de parler.

P., 15, 4 :

> Luy ay faict supplication,
> Demandé benediction.

Ibid., p. 15, 10 :

Quant les apoustres ont cogneu
Ce qu'à Thomas est auenu
Et que la saincture ont cognue.

Ibid., p. 16, 1 :

Et beaucoup de choses secretes
Que j'ay a celle fin detraictes.

La même année on imprimait à Bréhant-Loudéac *les Lois des Trépassés*. Le traitement du participe n'offre de remarquable que le vers suivant où le régime placé après le participe lui impose cependant l'accord.

L'Imprimerie, etc., p. 21, 11 :

Ilz vous ont *bastie* maison.

C'est, comme dans Olivier Maillard, le seul exemple qu'on y trouve avec l'accord dans cette construction. Il n'y a pas d'ailleurs d'exception à la première règle et la troisième construction a disparu depuis longtemps. Nous la retrouverons sous une autre forme.

XVIe SIÈCLE

Nous venons de voir quelle fut la syntaxe du participe passé construit avec l'auxiliaire *avoir :* depuis le milieu du XIVe siècle jusqu'à la fin du XVe, elle n'a pas changé. Les auteurs font quelquefois encore accorder le participe avec le régime postposé, comme pour affirmer un droit dont ils pourraient, mais ne veulent plus user. Cette syntaxe fut celle du XVIe siècle et l'on nous pardonnerait difficilement d'apporter ici une longue série d'études où nous ne pourrions que reproduire des exemples semblables et affirmer les mêmes règles. M. Bonnard se borne à citer des exceptions. Nous nous emparons des exemples produits par lui et nous les réunissons à d'autres que nous avons recueillis pour essayer d'établir qu'il y eut au XVIe siècle une tendance, irréfléchie peut-être, à laisser le participe

invariable toutes les fois que, précédé ou suivi de son régime, il marque une action sans égard à ses conséquences, et à le faire accorder quand il marque que l'acte a eu des conséquences durables, en d'autres termes, quand il marque l'état. Cette tendance ne se révèle ni chez Amiot, ni chez Montaigne, ni chez Marot; mais on croit la remarquer chez Ronsard et surtout chez Rabelais.

1° *Participe invariable*

RONS., *Odes*, I, XVII :

Mignonne, allons voir si la rose...
A point *perdu*, ceste vesprée,
Les plis de sa robe pourprée...

Id., *Franc.*, p. 155 :

Qui fil, aiguille et ouvrages légiers
Avoient *laissé* pour voir les étrangers.

RABELAIS, I, 31 : Aviez, toy et tes peres, une amitié avecques luy et tous ses ancestres *conceu*.

Id., IV, 26 : Si paour il *ha eu* durant ce colle horrible, ie ne l'en estime un pelet moins.

Id., *ibid.* : A son trespas fut excitée ceste horrible tempeste qu'avez *paty*.

Id., *ibid.*, 26 : Faictes par les archiers de ma guarde, esquelz j'en ay expresse commission *donné*, tuer tous ces nobles.

Id., I, 20 : Car péremptoirement lui furent deniées, par autant qu'il les avoit *eu* de Gargantua.

Id., I, 24 *apud* Ménage : S'exerceans le corps comme ils avoient les âmes auparavant *exercé*.

2° *Participe variable marquant l'état*

RONS., *Odes*, I, XVII :

Mignonne, allons voir si la rose
Qui ce matin avoit *desclose*
Sa robe de pourpre au soleil.....

Rons., *Amours*, II :

J'avois *escrite* au plus haut de la face,
Avec la honte, une agréable audace
Pleine d'un franc désir.

Id., *Franc.*, p. 155 :

. . . . J'auray toujours *esprise*
D'un souvenir l'âme qui vit en moy.

Ibid., p. 107 :

Lorsque voicy les fantosmes de ceux
Dont la grand mer en vagues departie
Avoit les corps et la vie *engloutie*.

Rabel., I, 31 : Laquelle (amitié) jusques à présent, comme sacrée, ensemble aviez inviolablement *maintenue, guardée* et *entretenue*.

Ronsard et Rabelais sont loin de suivre toujours cette direction, et je crains bien qu'ils n'aient jamais nettement conçu une règle ainsi formulée : *le participe invariable marque l'action, et variable, l'état.*

On peut ici demander si la syntaxe italienne du participe passé n'a pas eu, au XVIe siècle, quelque influence sur la nôtre. Nous croyons que cette influence fut alors peu considérable sur le traitement du participe français. C'est vers le milieu du XIVe siècle que notre langue a adopté d'une manière à peu près générale la règle de position. On se souciait peu, à cette époque, de l'Italie et de l'italien, et c'est seulement à partir de Charles VIII que la syntaxe italienne aurait pu agir sur la syntaxe française. Ce fait ne se produisit pas, puisque le XVIe siècle traite le participe comme le XIVe. La réforme de Rabelais, si même Rabelais a songé à une réforme, ne serait pas une importation italienne, l'italien ne distinguant pas le participe qui marque l'action de celui qui marque l'état. Mais nous admettons volontiers que nos *grammairiens* empruntèrent à l'Italie certaines particularités syntaxiques, comme l'idée un moment en faveur de supprimer l'accord quand le sujet vient après le participe passé (Diez, III, 271) : *Le fatiche che hanno sofferto i soldati,* et la manière

de concevoir le rôle de ce participe suivi d'un infinitif (Diez, *ibid.*) : *la risoluzione che avete presa de andare alla campagna; la lettera ch' egli ha cominciato a scrivere.* — *L'ho veduta depingere, l'ho udita cantare* en opposition à *l'ho veduto depingere, l'ho udito cantare.* Le vieux français en prenait plus à son aise avec ces distinctions.

II.

Verbes neutres

Toute construction admise pour une espèce de mots devient un moule dont tous les mots de même espèce devront bon gré mal gré recevoir la forme. On disait avec le participe du verbe passif, *habeo cognitum, j'ai connu,* on voulut dire et l'on dit *habeo erratum, j'ai erré; habeo statum, j'ai été.* Ces participes, pris isolément, étaient considérés comme des formes passives ; mais comme le temps composé devenait le passé d'un verbe neutre, il n'y avait pas lieu à l'accord, excepté dans quelques idiotismes, comme :

Rois, 145 : La parole que tu as parlée, furnis la.

Cet emploi du participe neutre est aussi ancien que la langue.

Ch. de Rol., 266 :

En cest païs *avez estet* set ans,
Mult *unt oüt* e peines e ahans.

Le dernier vers montre que *avoir* se construisait déjà au xie siècle avec son propre participe, *j'ai eu, habeo habitum.* On employait quelquefois *avoir* avec des verbes qui ne le prennent plus depuis longtemps. On disait *j'ai allé,* ce qui était parfaitement logique, puisque le verbe marque une action.

Roncisvals, édit. Fr. Michel, v. 365 :

Deus, dist li cons, dame sainte Marie,
Tant *a alé* que li rois me castie.

Lég. de Gir. de Roussillon, Romania VII, 211, 29 : Cels meïsmes qui *havoient alé* contre ses establissemenz.

Cet emploi de l'auxiliaire *avoir* avec un participe neutre, quand le temps composé est précédé de *que,* est devenu une source de difficultés dans la syntaxe française. L'analogie de la construction poussait à l'accord ; des écrivains le firent et l'on expliqua leur syntaxe en introduisant une distinction entre la signification propre et le sens figuré de plusieurs verbes, comme *courir, peser, valoir, coûter.*

Courir et *peser,* quoique neutres, sont pris quelquefois dans le sens d'*affronter, examiner.* Ils se trouvent alors élevés au rang de verbes actifs. *Coûter, valoir* sont toujours neutres, mais on les emploie au figuré, et l'usage, malgré l'Académie et Littré, souffre l'accord du participe avec le régime direct ou considéré comme tel. Nous n'avons point trouvé dans le vieux français ces verbes avec la signification active ou figurée. Joinville, qui fait si souvent accorder le participe avec le régime qui suit, dit sans accord :

JOINV., 25 : Il avoit tiez atours brodez de ses armes qui li avoient *coustei* huit cenz livres.

Ibid., 562 : Je esmai que la porte qu'il avoit fait faire li avoit bien *coustei* cinq cens livres. . . et il me dist que la porte que li pans li avoient *coustei* trente mille livres.

III.

Verbes impersonnels

Le latin classique avait la locution *bene habet, c'est bon, cela va bien, suffit.* Le verbe *habere* n'a ici ni sujet ni régime, mais il peut prendre l'un et l'autre sans changer de signification : *res bene se habet.* La langue populaire fit de cette locution un usage tout à fait singulier.

1° Elle employa *avoir* sans sujet et lui donna un régime direct ;

2° Le verbe fut accompagné de l'adverbe *i, y* (= ibi). comme si, ne pouvant désigner l'acteur, on avait voulu désigner la scène ;

3° Elle construisit, au besoin, le verbe *avoir* avec un participe passé;

4° Le participe s'accorda avec son régime, absolument comme dans les temps composés du verbe actif. *Ex.* :

Ch. de Rol., 2268 :

Quatre *perruns* i ad de marbre *faiz.*

Ibid., 2271 :

Halt sunt li pui e mult halt sunt li arbre.
Quatre perruns i ad, *luisanz* de marbre.

On peut voir, par la comparaison du vers 2271 avec le précédent et le suivant, que l'auxiliaire *ad* conserve sa fonction de verbe actif et prend à l'accusatif le participe et son régime. L'analyse donne : Quatuor gradus ibi habet de marmore *factos.* La construction s'accentue plus fortement encore en français dans ces vers du Roncisvals :

Deus ! tantes hanstes i ad par mi *brisées,*
Escuz *fruisez* et broingnes *desmaillées !*

C'est la construction *amicitiam habeo cognitam, amitié ai connue.* Le français moderne a introduit dans cette construction le pronom *il* (= illud). Ce sujet, tant vague soit-il, est de trop, et la langue du XIIIe siècle ne le connaissait point. Même en introduisant ce sujet, il fallait encore conserver l'accord, si l'on voulait rester dans la tradition et dans la logique ; car, pour être indéterminé, un sujet ne change pas la nature du verbe. Malheureusement les grammairiens et écrivains de la *Renaissance,* tout en conservant le tour français, songeaient à la construction latine qui emploie ici le verbe *être : quatuor ibi fuerunt gradus marmorei.* Nous avons ainsi tourné dans un cercle vicieux : on a quitté la construction latine pour une construction française, et l'on a ensuite analysé le français en se plaçant au point de vue latin. L'analyse, en effet, remplace le verbe *avoir* par le verbe *être* employé par les Anglais : Il y a des hommes de bien qui... (Illud ibi habet viros bonos qui) *there are good men who...*

IV.

Participe absolu

Notons encore dans l'histoire du participe passé l'application à la proposition participe de la règle de position. C'est M. Bonnard qui, à ma connaissance, a le premier bien établi que, en vieux français, « lorsque le participe est en tête de la phrase et qu'il est suivi d'abord de l'auxiliaire, puis du régime, il reste invariable. » (*Le Participe passé, etc.*, p. 27.) Or, nous disons depuis longtemps : J'ai brûlé toutes ces lettres, *excepté* la vôtre ; j'ai brûlé toutes ces lettres, la vôtre *exceptée; vu* les circonstances, etc. Cette fois les grammairiens sont d'accord avec la tradition. Par analogie avec la construction *vencu avons Sarrasins et Esclers* (*Alisc.*, 8351), on a dit d'assez bonne heure dans la construction dite absolue :

De Courson, *Cart. de Redon,* p. CCLXXII, Docum. du XIIIe siècle : Ceux poient lour seignours firger (fustiger, cipper, emprisonner, batre et chastier à volunté, *salve* à eux les *vies* (1).

Ibid., Usemens et coustumes, p. 389 : XVI jours ouvragers et continuez entre la Toussains et Pâques, non *conté les jours* de délivrances.

Arn. Greban, *Le Myst. de la Passion,* v. 4827 :

> J'ai, *passé* huit jours, oy dire
> Que je ne sçay quel grant seigneur...

---

(1) Nous croyons ce texte moins ancien.

CHAPITRE III

QUELLE PART REVIENT AUX GRAMMAIRIENS DANS LA FORMATION ET LES VARIATIONS DES RÈGLES DU PARTICIPE ?

Pour répondre à cette question nous allons parcourir rapidement les deux siècles que l'on pourrait appeler, dans une Histoire des participes, la période de formation doctrinale.

Et tout d'abord, jusqu'au XVI[e] siècle, l'usage seul fait loi : la grammaire, au sens où nous l'entendons aujourd'hui, n'existe pas ou presque pas. Faidit ne parle même pas du participe. La plus ancienne grammaire de notre langue est l'œuvre de l'Anglais Jehan Palsgrave. Elle est de 1530 et a pour titre *l'Esclaircissement de la langue françoise*. Le texte anglais de Palsgrave, édité par Génin, fait partie de la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France*. L'auteur donne en peu de mots les règles du participe. « Le *participe présent,* dit-il, fait au masculin et au féminin singulier *parlant, avertyssant, faysant;* au masculin et au féminin pluriel *parlans, convertyssans, faysans.* » Il ajoute : « On trouve en françois des mots déclinables qui finissent en *ant* au singulier et en *antes* au pluriel : ces mots sont des adjectifs et non des participes. » Palsgrave oublie de dire que le participe présent, employé dans le sens du gérondif latin et précédé de la préposition *en,* ne prenait pas, ou du moins ne prenait pas nécessairement le signe du pluriel. C'était se tromper

encore que de donner la qualification d'adjectifs à tous les participes présents employés, selon l'usage du temps, au féminin pluriel. *Estant* est-il donc un adjectif dans l'exemple suivant : « Ledit Landoys pourra... joir des matières et merrains d'icelle et pareillement de la vitre y *estante* à présent. » (*Chart. de* 1483, DE LA NICOLLIÈRE. *Nostre-Dame de Nantes,* p. 293.)

Palsgrave a raison de dire que le participe passé construit avec l'auxiliaire *estre* suit la règle des adjectifs; mais quand ce même participe est construit avec l'auxiliaire *avoir,* quelle règle suivre? Palsgrave n'en sait rien et son embarras est grand. « L'invariabilité, dit-il, n'est pas une règle générale (it is not ever generall that he schall remayne unchanged) : si le verbe *avoir* est précédé d'un relatif ou gouverne à l'accusatif un nom ou un pronom, le participe, dans la plupart des cas (in the most parte), s'accorde avec ledit accusatif en genre et en nombre. *Exemples :* Les lettres que je vous ay *envoyées;* mon mary m'a *batue;* il a tantost *prinse* une flèche.

Ce dernier exemple explique l'embarras du sage grammairien. Palsgrave est un érudit. Il trouve partout l'accord dans les écrivains des siècles précédents et dans quelques auteurs contemporains restés fidèles à la tradition. Il n'a pas de système et ne sait pas démêler la règle de position, en usage de son temps, de la règle plus large du XIIIe siècle. D'un autre côté, il a dit dans la conjugaison des verbes que le participe, surtout le participe des verbes neutres, reste invariable quand il est construit avec l'auxiliaire *je ay*. De là les expressions vagues *not ever unchanged; in the most parte* que l'on trouve dans son texte. (Edit. Génin, p. 135 et suiv.) Il ne loue ni ne blâme l'usage; il le constate. C'est moins un grammairien qu'un historien de la langue française au XVIe siècle.

Ce livre, écrit en anglais et pour des Anglais, ne fut pas connu en France : le bon exemple que Palsgrave avait donné fut perdu pour Sylvius, Meigret, Ramus, qui lui sont postérieurs de quelques années. Plus savants que raisonnables, ces grammairiens voulurent ajuster, au

risque de les fausser, les formes françaises au cadre de la grammaire latine. Pour eux, *j'ai aimé,* c'est *amavi.* La conséquence, c'est que le participe *aimé* est le plus souvent actif et invariable. Ce raisonnement n'était peut-êtrepas mauvais; mais on avait contre soi l'usage, et l'on ne sut pas se mettre d'accord. Ramus a des scrupules : il n'est pas *activiste* absolu. Il cite, fort à propos sans doute, Aristote, Varron et Cicéron, et se déclare en faveur de la doctrine de Marot, exprimée dans les vers suivants, que Vaugelas et Ménage citeront à leur tour :

Enfans, oyez une leçon :
Nostre langue a ceste façon,
Que le terme qui va devant
Volontiers régit le suivant.
Les vieux exemples je suivray
Pour le mieulx; car, à dire vray,
La chanson fut bien ordonnée
Qui dit : M'amour vous ay *donnée*
Et du bateau est estonné (a perdu la tête)
Qui dict : M'amour vous ay *donné.*
Voilà la force que possède
Le féminin, quand il précède.
Or prouveray par bons temoings
Que tous pluriers n'en sont pas moins.
Il fault dire en termes parfaicts :
Dieu en ce monde nous a *faicts:*
Fault dire en paroles parfaictes :
Dieu en ce monde les a *faictes.*
Et ne fault point dire en effaict :
Dieu en ce monde les a *faict,*
Ne nous a *faict* pareillement,
Mais nous ha *faicts* tout rondement.

C'est la règle de position.

L'homme qui a le plus étudié et le mieux écrit la langue française au XVIe siècle est certainement l'auteur de la *Conformité du langage françois avec le grec.* Le chapitre IV est intitulé : *En quoi espéciallement le participe françois est conforme au participe grec.* Ce titre indique assez la préoccupation exclusive de l'auteur, et ses idées ont contribué à égarer certains grammairiens modernes qui ont voulu voir dans nos participes je ne sais quelle parenté avec les participes grecs. Henri Estienne est un

philologue et non pas un grammairien : il ne dit rien de la syntaxe de cette partie d'oraison. Du reste il écrit le participe présent comme l'écrivait Palsgrave et ne soupçonne pas l'existence de la théorie moderne du participe passé. Il dit en parlant des Italiens : Ils ont pareillement pris leur troppo de nostre trop, et en ce trop se sont *donnez* (donné) trop de licence. (*La Précellence du lang. franç.*, éd. Feugère, p. 313).

Lorsque H. Estienne mourut en 1598, Malherbe avait quarante-trois ans, Vaugelas treize et Balzac était né. C'est la période de transition entre le moyen français et le français moderne. Le participe présent, sous le nom de gérondif, est déclaré invariable ou à peu près, et la règle de position tend à devenir un dogme grammatical. Il est fâcheux que le modeste et sage Vaugelas ait ignoré l'histoire de la langue dont il se fait le législateur. « Qui a jamais dit, s'écrie-t-il naïvement, *j'ai reçues* vos lettres ? » Eh, mon Dieu ! nos pères l'ont dit pendant six cents ans. Vaugelas a fixé en grande partie la syntaxe de nos participes. Mais telle de ses règles vous fera sourire. « Les ennemis nous ont *rendu* maistres de la ville ; nous nous sommes *rendus* maistres de la ville. « Pourquoi *rendu* dans le premier exemple et *rendus* dans le second ? C'est le secret de Vaugelas, et ce secret il le tient de Malherbe, qui le lui confia dans sa vieillesse. Il y a bien d'autres secrets dans la théorie de Vaugelas. Ainsi, en parlant à une femme, on devra dire : Je vous ai *veu* partir, non *veue*. Pourquoi ? Vaugelas vous le dira, mais vous n'en croirez rien. Ménage, qui n'était pas de la même école, refuse d'accepter la règle de position. Saint-Gelais, dit-il dans ses *Observations* au mot participe, a dit en parlant d'un médisant :

Et s'il est homme de bien
Comme il veut partout estre veu,
Qu'il parle de son bec au mien,
Car j'ai ma réponse préveu.

Ménage ajoute : Rabelais parle toujours ainsi.

Exemple : Galantement s'exerçant le corps, comme ils avaient auparavant les âmes *exercé*. (RAB., I, 24.)

Le R. P. Chifflet, dans son *Essai d'une parfaite grammaire françoise* (Anvers, 1659), est souvent de l'avis de Vaugelas ; mais les exceptions et par suite les difficultés vont toujours en augmentant. Il faut dire : « Le commerce de cette ville l'a *rendu* puissante, et non *rendue*. Le commerce nous a *rendu* puissans et non *rendus*. » Toutefois, avec les verbes réciproques, le participe s'accorde avec le pronom personnel, comme : Nous nous sommes *rendus* puissans; excepté quand après le participe féminin du prétérit il y en a encore un autre. Par exemple : elle s'est *trouvé* guérie, et non pas *trouvée*. Car au masculin il vaut mieux garder la règle commune des verbes réciproques : Ils se sont *trouvez* guéris. » On éprouve je ne sais quel soulagement à ne plus retrouver ces lignes dans la sixième édition, qui est de 1700.

En 1660, parut la *Grammaire générale et raisonnée,* par Arnauld et Lancelot. La doctrine de ces grands hommes est aussi celle de Vaugelas, mais ils en aperçoivent les incohérences et font de louables efforts pour les faire disparaître ou les expliquer. « Il n'est pas aisé, dit l'auteur en parlant de certaine règle de Vaugelas, de rendre raison de ces façons de parler : voilà ce qui m'en est venu dans l'esprit... Je dis que nos deux participes *aimant* et *aimé,* en tant qu'ils ont le même régime que le verbe, sont plutôt des gérondifs que des participes ; car M. de Vaugelas a déjà remarqué que le participe en *ant,* lorsqu'il a le régime du verbe, n'a point de féminin et qu'on ne dit point, par exemple, *j'ai vu une femme lisante l'Écriture,* mais lisant l'Ecriture... Je crois qu'on doit dire la même chose de l'autre participe *aimé ;* savoir, que quand il régit le cas du verbe il est gérondif et incapable de divers genres et de divers nombres, et qu'alors il est actif et ne diffère du participe, ou plutôt du gérondif en *ant,* qu'en deux choses : l'une, en ce que le gérondif en *ant* est du présent, et le gérondif en *é, i, u,* du passé ; l'autre, en ce que le gérondif en *ant* subsiste tout seul, ou plutôt en sous-entendant la

particule *en,* au lieu que l'autre est toujours accompagné de l'auxiliaire *avoir,* ou de celui d'*être,* qui tient sa place en quelques rencontres, comme nous le dirons plus bas. *J'ai aimé Dieu,* etc.

» Mais ce dernier participe, outre son usage d'être gérondif actif, en a un autre, qui est d'être participe passif, et alors il a les deux genres et les deux nombres, selon lesquels il s'accorde avec le substantif, et n'a point de régime : et c'est selon cet usage qu'il fait tous les temps passifs avec le verbe être : *il est aimé, elle est aimée.*

» Ainsi, pour résoudre la difficulté proposée, je dis que dans ces façons de parler : *j'ai aimé la chasse, j'ai aimé les livres,* la raison pourquoi on ne dit point *j'ai aimée la chasse, j'ai aimés les livres,* c'est qu'alors le mot *aimé,* ayant le régime du verbe, est gérondif et n'a point de genre ni de nombre.

Mais dans ces façons de parler, la *chasse qu'il a aimée,* les *ennemis qu'il a vaincus*... les mots *aimée, vaincus* ne sont pas considérés alors comme gouvernant quelque chose, mais comme étant régis eux-mêmes par le verbe avoir, comme qui dirait, *quam habeo amatam, quos habeo victos.* » (Édit. de 1810, pag. 366 et suiv.).

Cette doctrine, un instant remise à la mode de nos jours, pourrait s'exposer en beaucoup moins de mots : « le participe est gérondif quand il est variable et il est variable quand il est gérondif. » On pourrait dire encore, puisque le participe est variable ou invariable selon la place qu'il occupe dans le discours : « le participe change de nature en changeant de place. » Vainement on répondra que l'on ne considère pas la place, mais le sens. Le sens est le même, comme on peut en juger par l'exemple suivant : *j'ai trouvé ce matin la médaille que j'avais perdue hier soir.* C'est bien une autre difficulté d'expliquer cet exemple de Vaugelas : *la peine que m'a donné cette affaire.* L'auteur se tire d'embarras en supposant « qu'on a considéré ici *affaire* comme si c'était l'accusatif ou régime direct du verbe *donner,* quoiqu'il en soit le nominatif, parce qu'il est à la place que cet accusatif tient ordinai-

rement en notre langue. » On ne rit pas volontiers d'hommes comme Arnauld et Lancelot, mais on conviendra qu'ils abusent étrangement de leur esprit et de la place des mots.

C'est en 1679 que l'Académie fixa les règles du participe présent. Trois ans plus tard la *Grammaire méthodique par le sieur D. V. d'Allais* donnait assez exactement ces règles, expliquait à sa manière la règle de position et ajoutait (page 238 et suiv.) : « Nous avons imité les Italiens dans ces façons de parler, parce qu'elles sont quelquefois commodes et surtout aux poëtes ; mais, à la vérité, elles sont extrêmement contraires aux lois de la grammaire raisonnable, puisqu'en ces occasions la voix passive usurpe la place de l'active : ce qui est tout opposé au génie de notre langue et à l'*humeur des François, dont le tempérament* est beaucoup plus actif que passif. D'ailleurs cette distinction de genre et de nombre dans les participes dont la signification est active, n'est pas seulement irrégulière, mais de plus elle est fade et languissante : et cela est si vray que, pour l'éviter et parler plus vivement, on fait les participes du temps passé de tout genre et de tout nombre devant l'infinitif de la plupart des verbes et dans les prétérits des verbes réfléchis, des réciproques et de plusieurs autres. *Exemples :* il est allé voir ; elle étoit *allé* voir ; ils sont *allé* voir, etc. et non pas, *elle étoit allée, ils sont allez voir*..... Je sais bien que tout le monde ne demeure pas d'accord de ces constructions et qu'il n'est rien dans notre langue de plus contesté et de plus difficile à décider que cette question ; mais je suis persuadé que le parti de la voix active est le meilleur et que, si les auteurs qui sont pour l'opinion contraire avaient bien distingué les choses et considéré le génie de notre langue, ils ne seroient pas si entêtés de ces façons de parler italiennes, qui sont en cette occasion extrêmement fades et dégoûtantes. »

Il est original d'appeler le patriotisme au secours d'une théorie grammaticale ; mais l'auteur veut trop de mal aux Italiens, qui ne sont pour rien dans le désarroi de notre syntaxe.

Les choses n'allaient pas mieux en 1705. Un secrétaire de l'Académie française, Regnier-Desmarais, se déclarait hardiment contre la règle de position et pour la syntaxe de Rabelais. On lit dans le *Traité de la grammaire françoise* (pag. 495) : « Amiot, dans sa traduction de Plutarque, en parlant des oracles de la Pythie, dit : La couronne des Cnidiens que Philodemus le tyran avait *donné* à Pharsalia, etc. Racine a dit dans une de ses préfaces : Ces approbations m'ont confirmé dans l'estime et dans la vénération que j'ay toujours *eu* pour les ouvrages des anciens. J'ay peine à croire que cette phrase où le participe *eu* est employé comme indéclinable, puisse estre justement condamnée. » Regnier donne ensuite la règle qui nous paraît la plus acceptable en dehors de la tradition. Il faut dire : Ces livres, je les ay *rangé* par ordre dans mon cabinet ; le participe marque l'action. — Ces livres, je les *ay rangez,* par ordre dans mon cabinet ; le participe marque l'état.

Buffier, dans sa *Grammaire françoise,* qui est de 1709, montre moins de hardiesse, mais n'a pas encore trouvé la théorie actuelle. Il dit en parlant du participe passé : « On l'appelle déclinable quand on le fait accorder en genre et en nombre avec le substantif ; mais de marquer précisément quand il l'est ou ne l'est pas, c'est une des plus grandes difficultés de notre langue. » Et Buffier donne des exemples comme ceux-ci : La peine que se sont *donné* mes amis. Les personnes que j'ai *entendu* chanter, et non pas entendues.

Il faut aller jusqu'à Condillac et Beauzée pour trouver la fin de ces longues incertitudes (1767).

Ainsi depuis son origine jusqu'au XVIII[e] siècle, la syntaxe du participe français a toujours subi une double influence : la première, qui est le génie propre de la langue, l'influence française, tend à considérer le participe passé comme l'élément principal du temps composé. Dans *j'ai aimé, j'ai lu,* les participes *aimé, lu,* construits avec l'auxiliaire *avoir,* sont indépendants de leur régime ; ils le gouvernent et se le subordonnent. La seconde est l'influence latine et grammaticale ; elle tend à faire de l'auxiliaire

l'élément principal du temps composé et à placer le participe dans une dépendance absolue. Dans les querelles entre grammairiens, les partisans de l'indépendance du participe s'appelaient *activistes,* leurs adversaires prenaient le nom de *passivistes*. Au XI[e] siècle, le grammairien ne voyait dans *j'ai aimée la patrie* que le latin *habeo amatam patriam : la patrie,* dans cette construction, c'est ce dont on parle, *aimée* c'est ce qu'on en dit; de là la subordination du second terme au premier. L'esprit français, grâce sans doute à la place qu'occupe ici le participe, triompha de bonne heure des tendances grammaticales et l'accord fut de moins en moins goûté. On dut protester dans les écoles : il y eut des réactions. Crestien de Troyes et, en général, le XIII[e] siècle revinrent à la tradition latine, mais sans réussir à la faire prévaloir. Au contraire le régime préposé au participe faisait songer à l'accord et le provoquait en quelque sorte. L'usage, se rencontrant avec la tradition, obtint à peu près force de loi, et les grammairiens du XVII[e] siècle, qui avaient trouvé de bonnes raisons pour condamner l'accord quand le participe précède le régime, crurent en trouver de meilleures encore pour le justifier quand le régime précède. Mais une autre preuve que l'accord est antipathique à la langue française et lui a été imposé sans nécessité et sans avantage par la tradition latine et les grammairiens, c'est la manière dont le participe a été traité dans les patois.

CHAPITRE IV

TRAITEMENT DU PARTICIPE PASSÉ DANS LES PATOIS

Les patois sont des langues dont le développement a été interrompu et retardé. Négligées à une certaine époque par les classes éclairées du pays où on les parle, elles se sont trouvées, après plusieurs siècles, fort en retard sur la civilisation des mêmes pays. Comme elles ont néanmoins assez de ressources pour satisfaire aux besoins d'une classe nombreuse d'hommes, elles subsistent longtemps à côté des langues cultivées, auxquelles elles font les emprunts nécessaires à l'expression des idées nouvelles que le temps apporte avec lui. Ce ne sont pas des langues mortes : elles ont la vie et le mouvement ; mais la vie est chez elles moins complète et le mouvement plus lent. Les patois sont donc plus rapprochés de l'origine commune des langues sœurs et il y a profit à les étudier. A notre point de vue particulier, l'étude des patois offre encore un autre avantage. C'est le peuple qui fait les langues et une langue qui ne sera parlée que par le peuple échappera nécessairement à l'influence et aux théories des grammairiens ; elle se développera dans le sens de son génie propre.

Si les tendances de la langue étaient en faveur de l'accord, le peuple a dû suivre ces tendances jusqu'au bout. Dans l'hypothèse contraire, sa logique inconsciente et

sûre aura supprimé l'accord partout où il l'aura pu sans nuire à l'expression de sa pensée. Examinons :

Tous les patois de la France peuvent se ramener à deux groupes principaux : ceux de la langue *d'oc* et ceux de la langue *d'oil*. Les deux groupes différaient peu à leur origine dans le traitement du participe, qui y était à peu près le même. « Le provençal, écrit Diez (III, 270) — et il entend parler de la langue classique du XIIe siècle — le provençal ne connaît pas de règle stricte, mais il fléchit volontiers, surtout lorsque le régime précède ; après le relatif le participe est partout fléchi ; voy. à ce sujet les Leys II, 382. Voici seulement quelques exemples pour établir la comparaison avec le français : 1. Participe placé avant le régime : ai fag tantas clamors, *Choix,* III, 278 ; que renegat a tota cortesia, *id.,* V, 5 ; ai passatz pons ni plancas, *id.,* V, 3. — II. Participe placé après le régime : la doussa votz ai auzida, *Choix,* III, 91 ; la chanso quel joglar avia facha, *id.,* V, 32 ; la crotz qu'avem perduda, *id.,* IV, 115 ; mals qu'ieu ai sufertz, *ibid.*

Telle était la syntaxe du participe provençal au XIIe siècle. Il y a loin de cette langue aux patois méridionaux dont J. F. Schnakenburg a donné un Tableau (Berlin, 1840). *Les fables Causides de la Fontaine en bers gascouns* (Bayonne, 1776) ne suivent pas de près la syntaxe des anciens troubadours. Le paysan méridional aime plus que jamais à matérialiser sa pensée ; il lui faut une langue luxuriante et épanouie ; il veut dans sa phrase beaucoup de paroles et dans ses paroles beaucoup de syllabes sonores. La prononciation des participes féminins et pluriels, plus large et plus harmonieuse que celle du masculin singulier, a dû lui plaire toujours davantage. Cependant les méridionaux ne font pas l'accord partout où il serait possible ; ils le font moins que le français classique, beaucoup moins que l'ancien provençal.

Dans beaucoup de provinces le participe passé a conservé presque entièrement les terminaisons du provençal classique. Il y a trois conjugaisons :

	masc. sing.	masc. plur.	fémin. sing.	fémin. plur.
1re conjug.	cantat	cantats	cantado	cantados
2e —	perdut	perduts	perdudo	perdudos
3e —	sentit	sentits	sentido	sentidos

Dans quelques contrées, en Auvergne, par exemple, le féminin pluriel est *adas, udas, idas*. Le *t* final du masculin singulier tombe dans le Périgord et le Limousin, mais ce n'est pas une règle générale. L'*o* et l'*a* final au féminin se changent volontiers en *e* muet, par suite du déplacement de l'accent.

Dans le patois béarnais des Basses-Pyrénées et dans le gascon des Hautes-Pyrénées, les personnes lettrées font souvent par imitation du français l'accord avec le pronom relatif *qué;* mais le peuple ne le fait point et le poète d'Espourrins écrit sans accord.

Co leougé, co boulatgé (cœur léger, cœur volage)
Disè l'infourtunat,
La tendresso e l'amou
Qué you t'en *dat*,
Qu'ey aquiou lous refus
Qu'ey *meritat!*

L'accord n'a jamais lieu avec le pronom interrogatif. *Ex.* :

Quin chibaou habét croumpat? (Quel cheval avez-vous acheté?)

Quins chibaous habét croumpat? (Quels chevaux...)

Quino baco habét croumpat? (Quelle vache...)

Quinos bacos habét croumpat? (Quelles vaches...)

On traite de même les locutions *combien de* et autres semblables. *Ex.* :

Couan dé chibaous habét croumpat? (1)

L'accord a lieu avec les pronoms personnels, *le, la, les,* quand ils précèdent le participe. *Ex.* :

Fables Causides, lou Loup et l'Agnét :

Qu'en as mentit, que *l'as troublade*.

(1) Extrait d'une note communiquée par M. Labougle, professeur d'espagnol au lycée de Tarbes.

Ni dans le Béarn ni dans les autres pays méridionaux on ne fait l'accord avec le participe postposé, comme le firent dans le Nord les poètes du XIIIe siècle. On dit :

Fables Causides :

> Lou Renard un jour à disna
> Qu'abé *counbidat* la cigougne.

La syntaxe des environs de Bordeaux ne diffère pas ou diffère peu de celle du Béarn. On lit dans un *Noël* en patois de ce pays (*Noels nouveaux* par IAN LORREAU, Nantes, Le Monnier, sans date).

> Bostre hillet n'a pas disnat,
> Prenez de nostre micque
> Que ly abam *portat.*
>
> Tres novles Reys l'en bisitat,
> De bets escut ly en *portat.*

A l'autre extrémité des Pyrénées, dans le comté de Razès (Limoux), l'accord paraît se faire à peu près comme en français. *Ex. :*

Les libres qu'aben legits nous an amusats.

La letro qu'aben legido nous a fait pla de plasè.

Abex bist aquelis goujats? (Avez-vous vu ces jeunes gens?) Les aben bistis.

Abex bist aquedos fennos? Las aben bistos.

L'auxiliaire *être* lui-même prend l'accord : la bilo *es estado* brullàdo.

Dans certaines contrées du Languedoc, aux environs de la petite ville de Le Vigan surtout, on constate une particularité bien remarquable. L'accord, quand il se fait, n'a lieu que pour le genre. Les participes gardent la même terminaison au singulier et au pluriel. *Ex. :*

To lettro, l'ai *legido* = ta lettre, je l'ai lue.

Tos lettros, los ai *legido.*

Toun libre, l'ai *legid.*

Tous libres, lous ai *legid.*

Ai perdut ma bousso, l'obez pas troubado? = j'ai perdu ma bourse...

Ounté as croumpat lous aubres *qu'as plantat?* = les arbres que...

L'accord n'a pas lieu quand le régime est interrogatif. *Ex.* :

Quàntos noubellos *obez pourtat?* Quelles nouvelles avez-vous rapportées?

Il y a aussi, comme ailleurs, tendance à supprimer l'accord après le *que* relatif. Le poète Michel dans la *Foire de Beaucaire* (Schnakenburg, p. 129) dit :

La commaïre Tonneto dis,
Qu'auren aquest 'an bonno Fieiro,
Que crei d'y gagna la verguieiro (dot)
D'une fillo *qu'a maridat.*

La langue populaire actuelle de la Provence est bien différente de l'ancien provençal, que la Société des Félibres tente non sans succès de faire revivre. Le patois de la montagne vers Draguignan et Digne n'est pas tout à fait celui de la plaine vers Marseille. L'accord a toujours lieu, comme dans le français classique, dans la plaine et dans la montagne. *Ex.* :

Avès légi la létre qué vous *aï mandade?* Noun.
Ta mère ès anade a Marséille, l'aï *rescontrade.*
Qué nouvèle as *aprésse* déspui ier?
Ere frésque coume la rose qué l'éigagne a *bagnade.* (Que la rosée a baignée).

Un poète moderne dit en parlant de la Mort qui vient de frapper un médecin fameux (Oberlin, p. 52) :

L'injusto! avrie degu d'uno tant bello vido
Destournas dei ecrets.
Noun per recouneissenci, au mens per interest
Car lou paure toujour l'avie tant *ben servido.*

Cependant, d'après l'un de nos correspondants, le patois de la plaine, vers les bords du Rhône, se rapproche de celui de Nîmes et il est difficile d'y reconnaître d'autre accord que celui du genre. *Ex.* :

La poumo qu'ai jitado *ero gastado*. (La pomme que j'ai jetée...

Li poumo qu'aven jitado eron *gastado*. (Les pommes que nous...

Couneissés li dos femo qué soun agrouvado (accroupies) davant la porte? Noun, lis ai pas *visto*. (Je ne les ai pas vues.)

La chato qu'ai *embrassado* ès ma fiho (la demoiselle que j'ai embrassée); quelli qu'avès *accompagnado* soun sei cousino.

Mi dos chatouno *se soun proumenado* emé vostro sorre. (Mes deux filles se sont promenées...)

Lés enfant de l'escolo se soun *proumena* emé *lou* mestre.

Cet affaiblissement de l'accord est très remarquable. L'instinct populaire, qui l'a reçu de la tradition, le subit comme à regret et semble vouloir s'y soumettre le moins possible.

Si maintenant nous quittons la côte pour nous diriger vers le centre de la France, dans le Rouergue d'abord et l'Auvergne ensuite, nous y trouverons deux syntaxes différentes des précédentes et surtout différentes entre elles. L'accord semble avoir toujours lieu dans le Rouergue, quelquefois même quand le participe précède le régime. Voici quelques-uns des exemples que nous envoie M. Roques, ancien principal du collège de Villefranche.

Quallo loïçon obez appriso?

M'o sounat. (Il m'a appelé).

M'o sounado. (Il m'a appelée.)

Lous aï laissats sourti. (Je les ai *laissés* sortir.)

Lo peno qu'aï obudo o sourti. (La peine que j'ai eue à sortir.)

Les marchandises qu'an pesados.

Bous *a dounados los explications* qu'o pongut.

Conformément à la logique, *coûté,* participe neutre, ne prend pas l'accord (1).

(1) Il le prend, au contraire, en provençal. On dit : *a coustas*.

Lous bint mille francs qu'aquel houstel *o coustat.*

Nous retrouvons en Auvergne, surtout dans les environs de La Tour (Puy-de-Dôme), la syntaxe déjà signalée dans le Béarn et que nous retrouverons dans les patois du Nord; le participe précédé du pronom personnel s'accorde; il reste invariable, s'il est précédé du relatif *que. Ex.* :

Schnakenburg, p. 176 : Que lou bon dieou vous trate couma z'avez trata lei defuns é couma m'avez *tratada* (et comme vous m'avez traitée).

Ibid., p. 177 : M'apelassias plus Nouémi, apela me Mara, perço que lou bon dieou m'o *ramplida* d'amarteuma... m'o ben aflezada, é m'o faït bercop de mahr.

Ces textes sont de la Haute-Auvergne; dans la Basse-Auvergne on ajoute à l'*a* final un *e* mi-muet, qui rend la lecture assez difficile. *Ex.* :

La vatshae *que* vous m'agae *vindiu* ne vaôt pas quellae que jou on ayae atshatae ve Rotshaefot. (La vache que vous m'avez vendue ne vaut pas celle que j'avais achetée à Rochefort.)

Les istoueras *que* se nous ae *countae* sont bien tzentae. (Les histoires qu'on nous a racontées...)

La tshinea erea inraetsadae et se l'ae *tuadae.* (La chienne était enragée et on l'a tuée.)

Ici, comme dans le Languedoc, l'accord ne se fait qu'en genre. *Ex.* :

Mas sors sont *tombada* de tshavae et se sont *blassada.* (Mes sœurs sont tombées de cheval...)

La cordiudae que mas sors fagueron dien lae mountagnae, las a bian *fatigadae.* (La promenade que mes sœurs ont faite...)

Moun frère s'ein blassa
Mous frères se sont blassa
Ma sor s'ein blassadae
Mas sors se sont blassadae.

Nous concluons de ces textes que l'accord, dans les patois de la langue d'oc, a perdu depuis le XIIe siècle et

est menacé, dans plusieurs contrées, de disparaître tout à fait. Le patois du Dauphiné qui, géographiquement parlant, appartient encore à la langue d'oc, ne fait presque plus l'accord. *Ex.:*

CHAMPOL. FIGEAC, *Nouv. Recherches sur les patois,* p. 147 :

J'ai dous agneux *que n'ont pas prey* la rougny,
Je suis d'avis de lous alla aufri. (V. Noëls)

...La viergi a la fraichou de la rousa (rose)
Qu'u mey de may la rousa (rosée) *a mouilla.*

Ibid., p. 103, poésie de 1740 :

Tu devia cey veni, ma poura ricandella...
T'ouria *veu* Cupidon, y t'ourit caressia,
Y t'a toujour *ama* depeu qui t'a blessia.

Ibid., p. 154 :

O mort que *jai choisi*
Per ma granda medailli !

Il va sans dire que l'accord se fait quelquefois quand le régime précède.

Ibid., p. 103 :

. .Qu'il at migeat de chair son saou cettes festes,
Et qu'il at oubliat les pertes qu'il a faites.

Les visions de la bienheureuse Marguerite de Duin, écrites au XIIIe siècle en patois du Dauphiné, ne le font jamais.

Ibid., p. 161 : Quant avez huy racontar alcuna graci que nostre sires *a fayt* a acuns de sous amis.

Ibid., 162 : Yo vos diroy la reyson pro que crey que Deus las ly a fait (la graci).

Ibid., 162 : Citi creatoro *aveyt escript* en son cor la seinti via que Deus menet en terra.

Dans ce dernier exemple le participe précède le régime, mais il marque l'état, et l'accord n'a pas lieu davantage. *Le Nouveau Testament de la secte des Vaudois,* manuscrit de la même époque, suit la même syntaxe.

Ibid., p. 113 : E poisqu'el ac *consuma totas cosas,* grant fam fo fait.

PATOIS DU NORD (ou langue d'oil.)

Si des provinces méridionales nous passons aux provinces du Nord, nous y trouverons des hommes doués, en apparence, d'une imagination moindre et moins amoureux de la parole, froids, pressés de dire, parce qu'ils sont pressés d'agir, supprimant, quand cela est possible, des mots dans les phrases et des syllabes dans les mots, qui disent :

Je fus au lieu de *fousqueri.*
vu — *bégut.*
pu — *pongut.*
su — *sabut.*
Il pleut — *plaouget.*

Ces hommes ont dû souvent supprimer l'accord que les méridionaux suppriment quelquefois. Nous commencerons par l'Est, d'où nous irons au Nord pour finir à l'Ouest.

D'après MM. Champol. Figeac et Schnakenburg, les patois du Nord commencent, à l'Est, sur la rive droite du Rhône sorti du lac de Genève. Ces patois diffèrent nécessairement peu de ceux des environs de Grenoble. Prenons celui de Gex. Dans le patois de ce pays, comme dans ceux du Bugey et du Valromey, le participe passé construit avec *avoir* est *toujours invariable.*

1re *conjugaison.*

Là brâva chànson quêt j'ài chàntâ (la jolie chanson que)

Les bravet fenet quet li a embracha (les jolies personnes qu'il...)

L'honeto homo quet j'ai rencontra

Los honetos homos quet j'ai rencontra.

2e *conjugaison.*

La lettra quet j'ai feni.
Quinta lettra a te apporta det Nentoua? (Quelle lettre as-tu apportée...)
Lo bonet quet j'ai vetu
Les bonets quet nos eu vetu.

3e *conjugaison.*

Lo letvro que *j'ai reche* m'a charma (le livre que j'ai reçu).
Los letvros quet *j'ai reche.*
La fena quet j'ai vie iret brava (la femme que j'ai vue était...)
Les fenets quet li an vie irant grant (les femmes qu'ils ont vues...)

4e *conjugaison.*

La soma quet tia rendu la fêt plietsi (que tu lui as rendue...)
Los homos quet los gapious en pret (que les douaniers ont pris) sur la Valselena irant fort (1).
Quoique beaucoup plus rapproché du français moderne, le patois Charollais suit la même syntaxe que celui du pays de Gex. È s'y prononce comme *ai* dans *je le hais,* et *ai* comme dans *bataille.* Le participe passé construit avec *avoir* ne prend pas l'accord. *Ex. :*
Les histoires qu'ô nous *a racontè* étain amusantes.
La t'sène (chienne) étot enraidzi : ol' *l'a tuè.*
La vatse (vache) que vous m'ez *vendû* n'vaut pas c'te là que dzai *achetè* à Charolles.
La promenade que mes seurs ont *fait,* les a bien *fatiguaî.*
I se *sont apreçu* trop tard qu'i s'étaîn trompaî.

(1) Extrait d'une note de M. Berrod de Nantua.

Nous devons ces textes à M. Laronze, professeur au lycée de Nantes, dont la famille habite le Charollois. Les *Noels bourguignons de Gui Barozai* (B. de la Monnoye, mort en 1728, à 88 ans) observent la même règle. *Ex.* :

> Adam *nos aivo macherai* (m. à m barbouillés).
> J'avein l'amo si noire,
> Quo n'etein pas daigno d'entrai
> Dans la moizon de gloire.

Même absence d'accord dans la Franche-Comté.

Je lis dans Fallot de Montbéliard (*Recherches sur les patois de Franche-Comté*, p. 119) : Et fa laichie les boenes où Chailemigne *les ai piantai* (il faut laisser les bornes où Charlemagne les a plantées). C'est un proverbe en prose : ni la rime ni la mesure n'empêchaient l'accord, s'il eût été d'usage.

La syntaxe du patois lorrain diffère à peine de celle des autres patois de l'Est. Si l'on trouve quelquefois l'accord, c'est lorsque le participe est précédé du pronom personnel, *la, les*; il n'a pas lieu quand le régime est un *que* relatif, encore moins lorsque le régime suit le participe. Toutes ces règles se trouvent appliquées dans la première stance du *Noel sur les Trois Rois*. Au septième vers *l'* est explétif; le régime est *que*.

Oberlin, page 79 :

> Boin jo, mou bé Faillon,
> Sans ve depiaire, qui sont
> Teurtos solet, qu'sont tot esprès vos,
> Qu'nos ont *bailli let trance* et ca let pô,
> Da qu' je les évons *vus*
> Sur let montaigne
> Qu' l'ont *dechandu*,
> Et qu' tenont teurtôt let campaigne ?
> Si nos evint pris,
> Nous ferint-ils meuri ?

Ibid., p. 138. *Lo Mavais tirou de vin* : erdjouons mait'nant pou vaere loquél de nos que vré bais è le caive pou framé lis ondchattes, que d'jai *laichi d'envié* (les robinets que j'ai laissés ouverts.)

Ibid., p. 147 : Dj'en ne seroïs vo dére bin-eddrae tortotes lis belles effaires, que *dj'ons vu.*

Ibid., p. 151 : Dje vno vœre, se vos nos vlae t'ni lis promesses, que vos nos *as fait.*

Le Lorrain peint par lui-même, Metz, Lorette, 1854, page 42 :

E vos bèlles geans dé lé vèlle.
Nié lontamp qué ve *n'eveus bliėmė.*
Ve ne tratieus tojo d'imbécélle,
Quand j'otans déssu le mèrché.

Lo Mériège des Brauves, Schnakenburg, p. 255 :

L'ancien munin d'Woipy, qu'at moût (mortuus est); Dieu veuille awouet s'n'âme et li perdonnet les motures qui m'et *prins* d'trap (*qu'il m'a prises*).

Le patois de la Champagne a moins d'individualité que les précédents et se rapproche de ceux du Centre. Cependant le participe reste invariable dans les textes que nous avons étudiés.

P. Tarbé. *Recherches sur l'histoire des patois de Champagne,* p. 129 : Oui, ma foé ! J'en ai des noyées (des terres). V'la pour la daxième foué que j' *l'o r'sumé* (que je les ai ensemencées).

PATOIS DU NORD.

Les patois picard, rouchi, wallon, ont été l'objet d'une étude sérieuse par M. l'abbé Corblet (*Glossaire du patois picard.*)

Dans la *Chanson de Bouhourdis,* extraite d'un manuscrit de 1649, (*Gloss.*, p. 5), le participe est traité avec un grand sans-gêne.

La jeune Cœurette dit :

Au cordognez m'en suis *allé*
Unz piés descaux, l'autre cauché.

Et plus loin :

Sa révérence il m'a *tirée* :
Oui da, ma Cœurette, mon Babé,
Vostre solé j'y referay.

L'accord, nécessaire dans le premier exemple, est sacrifié à la rime, et c'est en dépit de la rime qu'on le fait dans le second, où la logique ne l'exigeait point.

Dom Ch. de la Rue, né à Corbie, en 1684, a laissé des épîtres en patois. L'accord ne s'y fait point, ou ne s'y fait point d'après une règle.

Glossaire, p. 69 :

Et pis, dites m'en peu, chelle quotte lettre
Qu' ej' vos avoes chergé d'ermettre
A no cousaine, et l'o-t-elle *lu ?*
Et que vos o-t-elle repondu ?

Ibid., p. 72 :

Vo fête, qu'os n'ons *apprins* qu'enhui.
Nos os *rendu* pus ahuris
Qu'en cot qu'est prins par enne soeris.

Le traitement du participe est de soi chose si indifférente, sinon pour l'auteur, du moins pour ses copistes, qu'il fait l'accord tantôt pour la rime et tantôt contre la rime, absolument comme dans la *Chanson de Bouhourdis*.

Ibid., p. 69 :

J'vos diroës bien des coses encoère ;
Mais j'les ai ojord'hui *passées*
Parch' q' sus un peu trop *pressé.*

Nous n'avons pourtant jamais rencontré l'accord avec un régime postposé.

Ibid., p. 68 :

Quand donc j'ai *vu m'peine* inutile
D'enne voix faible et toute debile
J'ai dit : adiu, min frère, adiu.

Schnakenburg, p. 268 :

J'ons *pris* chell' libarté que d'y joindre enne rose
Et pis not 'tchoeur avuc.....

Delboulle, *Glossaire de la Vallée d'Yères,* p. 249 : Vo kien a *déchiré* eune grande pannée d'em'robe.

Ibid., 288 : Où avez-vous *recoué* eune pareille servante ?

La vallée d'Yères est dans l'arrondissement de Neufchâtel en Bray. M. l'abbé Decorde avait déjà donné un *Glossaire* de ce patois. Ni dans l'un ni dans l'autre, nous n'avons trouvé les exemples que nous y cherchions. Ce patois, intermédiaire entre le picard et le normand, nous est familier. On y dit : la pannée d'em'robe que vot kien a *déchirè.* — La grande servante qu'il a *recouè* à Londinières.

PATOIS DU NORD-OUEST (Normand-Manceau-Gallot)

Si l'on part de l'embouchure de l'Arques, à Dieppe, pour aller rejoindre le cours de la basse Loire vers Saumur et Angers, on aura à peu près le pays que nous voulons désigner. Sans doute on pourra signaler bien des différences de langage dans cette grande étendue de terres ; mais notre plan ne nous permet pas d'entrer dans les détails. Il n'y aurait d'ailleurs aucun avantage : nous étudions une particularité syntaxique, et il nous suffit de montrer qu'elle est à peu près la même partout où nous pouvons l'observer.

Aucune contrée de la France n'est plus riche en *Glossaires* que le Nord-Ouest : aucune ne nous a fourni si peu d'exemples. Heureusement nous avons pu étudier par nous-même la syntaxe de presque toute cette contrée. Nos exemples ont été recueillis à la campagne, le plus loin possible des villes, et de la bouche de personnes illettrées. La prononciation des voyelles finales varie moins qu'on ne serait tenté de le croire : c'est, en général, celle que nous avons notée dans le patois de Charolles. Le Bas-Normand aime à garder le *t* ou le *d* final

du vieux français : *donnet, parted,* = *partugé ;* par exemple, j'ai *parlet* à lui ; je lui ai *parlé.* Cette particularité se retrouve dans le Poitou.

Il ne nous échappe pas que les terminaisons en *é* et *ai* pourraient à la rigueur s'écrire *ée* et *aie* ou *aye* et prendre ainsi l'apparence de terminaisons féminines. C'est même ainsi qu'on les écrit souvent dans les patois de l'Ouest et en particulier dans la Mée (Blain et Fougeray, Loire-Inf.), où le *ay* est si accentué qu'il faut l'avoir entendu prononcer pour s'en faire une idée. L'objection, si on la faisait, ne serait que spécieuse : le masculin sonne très souvent comme le féminin, et par conséquent le participe est invariable. L'orthographe ne relève ici que de l'oreille et c'est pour cela qu'il est si difficile d'écrire le patois « Je ne me flatte pas, dit Reveillère-Lepaux (*Notice du Patois vendéen,* 65), d'avoir saisi la vraie orthographe dans un langage purement oral. Elle est toujours plus ou moins arbitraire. »

Il nous semble établi par la prononciation que l'accord se fait en Normandie et en Bretagne (Côtes-du-Nord), quand le régime est un des pronons personnels *le, la, les,* etc., placé avant le participe. Il n'a pas lieu quand le régime est le pronom relatif *que* ou un interrogatif. L'accord, d'ailleurs, ne se fait qu'en genre.

Haute Normandie : Ch'est eune banne farche cte-la : Tu sais bien, la pièche ed chent sous *qu*'alle avait trouvaî en rvenant d'la messe, ed quey qu'alle était si contente ? Ch'était s'n homme qui *l'avait laissaye* quierre (cadere) d'sa pouquette en halant son moucheux.

La pèdrix qu'not maîte a tiraî est tumbaîe à la falaise et ch'est les gablous qui *l'ont ramassaîe.*

Que d'ferdaines *il a fait* dans sa vie, çu gas-la ! — Cobien d'berbis qu'vos ez vendu à la fère (= foire) ?

Bessin, *Romania,* v, p. 375 :

E qu'la clé ne fū perdue
Dan un pré prēt a fōquié (faucher).
E qu'la bon' fam' qui la trache
Eusse les deux ūs *queurvé.*

Côtes-du-Nord: L'avène *que j'ai smaî* dans le clios du chmingne as Treis Cornières n'a pas boutaî.

Queux nouviautés qu'vez *eu* ed vot gâs ? Erviendra-t-y bientôt à l'hôtieux ? (Quelles nouvelles avez-vous eues de votre fils ? Reviendra-t-il à la maison ?)

Pays de la Mée (Loire-Inf.) : Ramasse don ton feing pus d'ajot ; vey don la meule à Yaume comme il l'a bien chupironnaîe.

Et de l'iâü, as-tu étai en q'ri pour les chvaü ? Nouna, j'ai étai q'ri la jument gare, mais je n'lai poué *veüe*.

Pays de Retz : Les veignes que j'avons *piantei* sont ben malades.

Tu sé bé, tote la jarosse (mauvaise herbe) qu'était dans note bié, j' l'avons tote *arracheîe* de mérianneie.

Il y a dans *veüe* et dans la plupart des participes précédés des pronoms *la*, *les* une sorte de sentiment de l'accord. La prononciation oblige souvent d'ajouter un *e* mi-muet. Cette prononciation, nous disait un lettré du pays de la Mée, est à peu près celle de la diphtongue allemande *äu*.

Dans le *Dialogue des Trois Vignerons du Pays du Maine*, publié par Schnakenburg, p. 269, il n'y a point de construction qui exige l'accord. D'ailleurs, ce patois tient de très près à ceux qu'on appelle patois du Centre et dont M. le comte Jaubert a donné le *Glossaire*.

PATOIS DU CENTRE

Ces patois, que nous n'avons point étudiés dans le pays, nous semblent, dans les livres, avoir un caractère plus effacé que ceux des provinces frontières. Sauf quelques formes dialectales, le *Glossaire* nous donne des mots français et surtout une syntaxe française. On reconnaît à peine un patois dans les phrases suivantes : il a mangé toute la soupe et n'en a pas *laissé* lèche-doigt. — Des chansons ! j'en savais mais que d'une, mais du depuis je

les ai toutes *desapprises* (*Gloss. desapprendre*). — Le chien s'est emmanché enmi les ouilles et *les* a toutes *abagées* (*Gl. enmi*). Dans les exemples où se trouve l'accord, le régime est le pronom *les*. Il en serait de même avec *que :* nous avons affaire à un patois académique. Je doute pourtant qu'un paysan du Berry prononce : il les a toute-z-abagées.

Une légende Morvandelle, intitulée : *La Veuve et le Trésor du dimanche des Rameaux* écrit aussi avec l'accord du participe : « Las répies qu' oll *avaient liannées* pendimant l'temps d'lai mouchon, ateint chu l'point d'fini. » Les mots sont du patois rustique sans doute, mais je me défie du paysan qui écrit un peu plus loin la phrase suivante : « Quée joie, mon Dieu ! soun âme n'atot p'assez grande poo t'ni toot son bounheur et son aïté. »

PATOIS POITEVIN ET SAINTONGEOIS

Ce patois a conservé en grande partie son énergie native. On le cultive et on l'aime pour lui-même dans le pays. Toutes les classes de la société savent par cœur les poésies poitevines. M. le baron de Wismes, président de la Société d'archéologie de Nantes, possède deux *Recueils de Noels*, dont un grand nombre sont en patois du pays. La librairie Robin et L. Favre, à Niort, publie une série d'études sur ce patois. La *Chanson de Nichan*, écrite en 1806 pour Madame de Perlongue, par le spirituel Paliau, notaire aux Sables-d'Olonne, est restée populaire ; c'est dans l'une des grandes familles de Nantes que nous avons entendu chanter pour la première fois le *Paysan de Nuville à Poitaë* (Voy. Reveillère-Lepaux). Jusqu'à ces derniers temps, le français l'avait moins envahi que les patois du Centre.

En poitevin, les lettrés se laissent quelquefois entraîner à faire l'accord, surtout après les pronoms *la*, *les* ; le plus

souvent le participe reste invariable ; il l'est toujours dans la bouche des illettrés. Ex. :

Les Deloirmont d'un oncien des Huguenots, Fabre, *Gloss. du Poitou*, p. XXXVIII :

O lyat deja lon temps qu'ine mechante engeonce
Que le Diable *a forgé*.....

Id., ibid. :

Ha ! qui les *eusse veu* de bon quieu dans la Beyre !

Ibid., xliv : A matingn, en barbotant à la rivière, iai troué ine boursaye d'argeont ; i *l'ai baillée* à n'in mossieu qui m'at dit qu'alle était à li.

Plus loin : I ai troué ine boursaye d'etchus, i l'ai *donnay* à ieǹ qu'a n'était pat à li.

C. Merland, *Paliau*, 16 :

Laées ôfos aviôt pro parue
De beas habits d'féti maelé
Que lû bounn' mere *avait filé.*

Cet exemple est douteux. Le relatif peut se rapporter à féti. Au reste on néglige l'accord même avec les verbes réfléchis qui le prennent toujours en français.

Réveillère-Lepaux, *Notice*, p. 58 :

La belle s'âet bâé trouâé (s'est *trouvé*)
Dans le ran des fouassâés.

Le dépouillement d'un grand nombre d'ouvrages ne nous avait fourni qu'un bien petit nombre d'exemples. Nous avons eu la bonne fortune d'obtenir de M. de la Laurencie, vice-président de la Société d'archéologie de la Loire-Inférieure, communication d'une note reproduisant la syntaxe en usage sur les confins du Poitou et de la Saintonge. L'auteur de la note, comme tous nos correspondants (1) du reste, a fait parler les illettrés et s'est

(1) MM. Notheisen, principal du collège Monge, à Beaune ; Cons-

attaché à reproduire leur prononciation. Il n'admet pas l'accord, même quand le régime est le, la, les, me, etc. *Ex.* :

As-tu bé déviré la j'men d'au chon d'au vesin Gauthier?

Je l'ai *devirè* à c'matin; all' est deviraye depis médi (devirer d'au chon = faire sortir du champ).

Ma feille? il l'a bé *courtegè* (courtisée) lon ton; mé o n'sé poué fait.

Queille feille s'élégance bé (devient bien élégante), v'la la segonde crenolin' qu'all' at *achetè* depis la St-Michel.

Et ou pas quiou la salopette que gl'a *salesit* (la blouse qu'il a salie).

V'la l'estamelle que nout'mère a *chouesit* (l'étoffe que).

Vla la mounaye que l'm'*ont rendut*.

Dans ces derniers exemples la finale *it, ut*, est très brève et l'oreille ne perçoit aucun son d'*e* muet. Il en est de même du participe des verbes en *oir* : Y ai bé quenessu quielle vache austout qu'y l'ai-t-aperçut.

Le *t* de liaison se supprime devant une consonne : Austout que gl'a-t-odju sa quittonce, gl'*a* bé *mis* dans son goussé (aussitôt qu'il a eu sa quittance).

Le paysan poitevin évite l'emploi du pronom relatif *que* : Voilà la dernière génisse que j'ai achetée, se tourne par : v'la la dernière achetaye.

COROLLAIRES

Le patois provençal veut l'accord du participe avec le régime qui le précède.

Celui du Languedoc laisse quelquefois le participe inva-

tantin, professeur de mathématiques spéciales, à Brest; Saunière et Chaix, professeurs au Lycée de Nantes; Latimier, négociant, ancien Membre de l'Université ; Lyoen, négociant, Officier d'Académie. Beaucoup d'autres personnes nous ont offert d'excellentes notices. Nous les prions d'agréer l'hommage de notre reconnaissance.

riable, et, dans plusieurs contrées de cette province, l'accord ne se fait qu'en genre.

Les patois des Pyrénées, de l'Auvergne et du Dauphiné ne connaissent que l'accord en genre et ne le font qu'avec les pronoms personnels précédant le participe.

Dans l'Est, on ne fait jamais l'accord. C'est à peine, et par exception, si, dans le Nord-Est, le participe précédé du pronom personnel s'accorde avec ce pronom.

La syntaxe des patois du Nord est très incertaine : l'accord s'y fait quelquefois, mais n'y est pas de règle. On ne l'aime pas, on le souffre.

Le Nord-Ouest paraît avoir adopté la syntaxe que nous avons signalée dans le Béarn, l'Auvergne, etc. L'invariabilité y est la règle générale, et cette règle souffre des exceptions.

Les patois du Centre paraissent n'avoir plus de syntaxe propre. Nous manquons de renseignements pour affirmer le fait.

Ceux du Poitou et de la Saintonge tendent à la suppression de l'accord et y sont à peu près arrivés.

En résumé, les patois, c'est-à-dire le français abandonné à lui-même et en dehors de toute influence, aiment le participe invariable.

CHAPITRE V

PARTICIPE PASSÉ AVEC L'AUXILIAIRE ÊTRE

I

Verbes neutres

Le participe passé passif exprimait, dans la langue classique, un acte accompli. *Amatus sum* signifiait donc littéralement : *je suis ayant été aimé* et par suite *j'ai été aimé.* Cependant comme le participe latin exprime, en même temps que l'acte accompli, la durée et la permanence de l'acte, ce participe était souvent employé pour exprimer un présent. *Ex.* :

Nocturnisque Hecate triviis *ululata* per urbes.
(VIRGILE.)

Non mihi quàm fratri frater *amate* minus.
(OVIDE.)

C'est pour cela sans doute que, même à l'époque classique, pour marquer fortement le passé et faire disparaître toute équivoque, on disait *amatus fui, je fus aimé,* au lieu de *amatus sum*, qui, pour le peuple, signifiait *je suis aimé.* Aussi lorsque les formes savantes *amor, amabar, amabor, amer, amarer* eurent disparu, on remplaça *amor* par *amatus sum, amabar* par *amatus eram*, etc., et l'on dit au temps passé *amatus fui.* « Dans les recueils de diplômes mérovingiens, on trouve à chaque page ces

formes nouvelles : omnia quæ ibi *sunt aspecta* (pour aspectantur), — sicut à nobis præsente tempore *est possessum* (pour possidetur), etc. » (M. BRACHET, *Grammaire historique,* p. 191.)

Reste à expliquer l'origine du participe passé des verbes neutres inconnu en latin classique et la singulière propriété qu'a ce participe conjugué avec l'auxiliaire *être* de signifier un temps passé, tandis que le participe passé des verbes passifs, conjugué avec le même auxiliaire, marque toujours un temps présent. Ainsi, *nous sommes tombés* est un passé, — *nous sommes aimés* est un présent de l'indicatif.

Parlons d'abord de l'origine de ces participes.

Le verbe neutre en latin n'a point de participe passé ; mais l'on formait du supin et l'on employait dans le sens impersonnel une sorte de participe neutre passif. On disait *pugnatum est, ventum est,* etc. *Ex. :*

VIRGILE : *Ventum erat* ad limen... (*On était arrivé* au seuil du temple.)

La foule devait trouver cela bien subtil et, de l'existence du neutre, on dut souvent, comme les élèves de nos collèges, conclure à l'existence du masculin et du féminin. La pente était d'autant plus glissante que le participe existait à tous les genres dans beaucoup de composés de ces mêmes verbes. On disait et on écrivait *inventus, a, um ; circumventus, a, um,* etc. Des peuples comme les Gaulois, à qui l'on imposait la langue latine, ne devaient pas faire difficulté de dire *ventus est prætor, le général est venu,* lorsqu'ils entendaient tous les jours de la bouche de leurs vainqueurs des phrases comme celles-ci : *Hostes circumventi sunt ; inventa via est.* On finit donc par dire : *Ventus sum, je suis venu ; casus est, il est chu,* et ainsi avec tous les verbes neutres, même avec ceux qui n'admettent plus aujourd'hui cette construction. On lit dans la *Chanson de Rolland :*

De tutes parz *est* Munjoie *escriée.*

(v. 1378.)

On trouve encore dans Rabelais (liv. I, 43) : « Dont estimarent que Gargantua *estoit foui* avec sa bande. » *Estoit foui* est la traduction de *fugitus erat* et non pas de *fugatus erat;* ni le mot ni le contexte ne permettent le moindre doute. Une autre preuve de ce que nous avançons est l'emploi, au sens passif, du participe passé du verbe neutre *stare*. Déjà le latin classique, surtout en poésie, remplaçait souvent *esse* par *stare*, qui faisait image.

Et cornu ductus *stabit* sacer hircus ad aram.
(Virgile.)

. . . . *Stat* ductis sortibus urna.
(*Id.*)

Stare a fourni au verbe substantif français au moins le participe passé *été* (esté, ested, status). *La Chanson* dit :

En cest païs avez *estet* sed anz.
(v. 266.)

C'est plus frappant encore en italien. *Ego sum status, ego sum stata* y est traduit à la lettre : *Io sono stato, io sono stata,* je suis *esté,* je suis *estée*. On a vu plus haut que cette locution est encore en usage dans le patois languedocien.

Il demeure donc prouvé que les verbes neutres ont eu dans le latin populàire, peut-être, à une époque plus ancienne, dans le *latin rustique,* des participes passés passifs. Le français a hérité de cette forme verbale et admis toutes les constructions en usage avec le participe passif latin. Il a dit *j'ai été, habeo statum;* comme on disait *habeo cognitum; je suis venue, sum venta,* comme *amata sum; lui arrivé, eux venus,* comme *quo audito, quibus dictis.*

Mais si *je suis venu, nous sommes tombés* s'expliquent par analogie avec *je suis aimé, nous sommes aperçus,* on ne comprend pas tout d'abord pourquoi la même forme marque le présent dans les verbes passifs et le passé dans les verbes neutres. Ce n'est pas seulement parce que le participe neutre, *ventus, casus, status,* marquait l'état résultant de l'action : les participes actifs *cognitus, amatus,*

interfectus, avaient tout aussi bien cette propriété. Ce n'est pas non plus parce qu'on le construisait avec le verbe *sum* : le participe passé passif se construisait avec ce même verbe et donnait un autre sens. Un fait grammatical si important doit avoir une cause puissante et, pour ainsi dire, palpable. Cherchons.

L'esprit analytique ou, si l'on aime mieux, l'évolution naturelle de la langue avait remplacé par *amatus sum* la forme latine *amor*, et avait retenu, pour exprimer le parfait passif, la forme *amatus fui*. Par analogie avec *amatus sum* on maintint la forme *sum ventus*. Mais de même qu'on gardait la forme active *amo, j'aime*, on gardait nécessairement la forme neutre *venio, je viens; curro, je cours*. *Ventus sum*, qui aurait pu signifier le résultat de l'action aussi bien que *sum amatus*, conserva la signification qu'il avait dans le latin classique (*ventum est, pugnatum est*) et fut employé parallèlement au parfait classique, *veni*, qui resta comme *amavi*. On eut ainsi un passé défini, *je vins*, et un passé indéfini, *je suis venu*. Il n'y a pas jusqu'à *ventus fui*, dont on n'avait pourtant que faire, qui n'ait reçu droit de bourgeoisie et servi, sous le nom de passé antérieur, à exprimer une nuance, *je fus venu*. Il fut même, du XI[e] au XIII[e] siècle, le plus employé de tous ces temps, ce qui s'explique par l'habitude où l'on était de marquer le passé passif par *fui* avec le participe. Les exemples abondent. En voici quelques-uns :

RONCISVALS, édit. F. Michel, 10795 :

Vos fustes nés, biaus Sire, en Bethléant.

Rois, 15 : E prise i *fud* l'arche, e *morz i furent* les fiz Hély. — Le traducteur avait pourtant sous les yeux : Et arca Dei *capta est*, duo quoque filii Hely *mortui sunt*.

Rois, 137 : E ço furent les noms de ces qui *furent nedz* en Jérusalem.

Cet emploi de *fui* remonte plus haut que le roman. Dans les textes latins où la décadence est le plus marquée le participe est presque toujours construit avec le passé

de l'auxiliaire. On voit que c'est la forme autorisée et d'usage.

Meyer, *Textes Bas-Latins*, 1re partie, p. 12 : Venientes ad ipso placito, sicut eis *fuit judicatum,* ante ipso vigario vel ante ipsos pagensis, ad ipso judicio vel ad ipsa cruce *visi fuerunt.* Sed ipso illo omine, qui ipsa terra proprisit, ad ipso judicio vel ad ipsa cruce visus fuit cadisse. Sed dum hac causa sic *fuit* inventa...

La même pièce fournit un exemple de *cognitum est* employé pour cognocistur. Dum et omnibus non *es incognitum* qualiter veniens homo alius, etc.

II

Verbes pronominaux

Les Grecs et les Latins avaient deux manières d'exprimer qu'une action est causée et soufferte par la même personne. Ils employaient un verbe actif avec l'accusatif d'un pronom personnel, ou bien ils se servaient de la voix moyenne ou réfléchie. Très fréquente en grec, mais le plus souvent indirectement réfléchie, la voix moyenne n'était pas non plus rare en latin. *Exemple :*

Virgile, *Enéide;* II, 226 :

. . . . dracones
Effugiunt, sævæque petunt Tritonidis arcem :
Sub pedibusque Deæ, clipeique sub *orbe teguntur.*

Teguntur, comme *effugiunt* et *petunt,* marque une action et cette action est soufferte par le sujet. Il en est ainsi de *conduntur* dans le vers suivant :

Scandunt rursus equum, et nota *conduntur* in alvo.

Le français, dont le génie est d'arriver à la clarté par l'analyse, construisit avec le verbe, pour marquer plus fortement le sens réfléchi, le pronom personnel *me, te, se,* qui prit la forme d'un régime direct, mais s'employa aussi bien avec les verbes neutres qu'avec les verbes

actifs. On a dit (voy. plus bas) *se combattre, se dormir, se gésir,* etc., et l'on dit encore *s'en aller*. De là de grandes difficultés dans l'histoire de cette construction. Les savants sont loin de s'entendre.

Diez, iii, 176 : Souvent des intransitifs ou des transitifs employés avec une valeur intransitive... s'adjoignent arbitrairement un pronom personnel qui se met *au datif*. Et il cite les verbes provençaux *s'anar* et *s'en anar ; s'en issir, se morir, se taisser,* etc.

Littré (*Hist. de la Langue française,* ii, 317) soutient aussi que le pronom *se* n'est point un accusatif et représente aussi bien le datif et les autres cas, excepté le nominatif; c'est un *régime indéterminé sans cas déterminé*.

M. Gessner, (*Iahrbuch, für romanische und englische Sprache und Literatur,* xv, p. 201) combat Diez et Littré et donne aussi sa théorie. Les verbes pronominaux se divisent en pronominaux proprement dits et en verbes accidentellement pronominaux. *Se blesser, se louer* prennent le régime *se* comme ils en prendraient un autre.

Les premiers peuvent se diviser :

1° En verbes qui ne se présentent qu'avec le pronom et ne sont ni transitifs ni intransitifs: par exemple, *se repentir*.

2° En verbes évidemment intransitifs, *s'en aller*.

3° En pronominaux dérivés de verbes actifs comme *s'apercevoir, se douter* de quelque chose (en vieux français on disait *douter quelque chose*). Ces derniers peuvent être considérés comme essentiellement pronominaux, puisqu'ils changent de signification en prenant la forme réfléchie.

Le pronom *se* dans les verbes essentiellement pronominaux *est toujours à l'accusatif ;* mais cet accusatif n'est point un régime ; on pourrait l'appeler le cas réfléchi, littéralement *le cas qui transporte la signification verbale du dehors en dedans*. Dans *il se repent de sa conduite,* le véritable régime est *de sa conduite*. On s'en fera une idée en comparant les deux locutions *il raille son adversaire* et il *se raille de son adversaire*. Le mot *adversaire* est dans l'un et l'autre cas l'objet de la raillerie. C'est parce que

le pronom est à l'accusatif qu'il a fallu mettre le second terme à un cas indirect.

Il ne faut pas voir avec Diez un *dativus commodi* dans *s'aller, se issir, se mourir*. La logique n'a rien à reprendre à ce procédé, mais l'usage de conjuguer toujours ces verbes avec *esse* n'est pas expliqué par ce datif. Sans doute l'expression *je me suis allé* n'a rien de surprenant puisqu'on dit *je suis allé;* mais quand il s'agit de verbes comme *gésir, dormir,* qui sont intransitifs et qui font *j'ai dormi,* est-il possible qu'un *dativus commodi* joint au verbe pour exprimer une nuance légère puisse avoir assez d'influence pour faire préférer un auxiliaire à l'autre ? On voit bien que le pronom avait un autre rôle et changeait profondément le sens du verbe.

Le principe de l'accusatif est démontré par les règles des grammairiens français sur la variabilité des participes des verbes réfléchis. Ils ont raison lorsqu'ils croient le pronom un accusatif, mais ils se trompent lorsqu'ils le croient *le régime* dans les verbes pronominaux... On s'étonne de les entendre parler de l'influence du régime direct sur le participe d'un verbe décidément intransitif.

Mais pourquoi l'italien, le provençal et le français préfèrent-ils dans la conjugaison des verbes réfléchis *esse* à *habere ?* Rien de surprenant quand le verbe est essentiellement réfléchi, puisque *esse* est l'auxiliaire le plus employé pour la conjugaison des verbes intransitifs. Il n'en est pas de même quand le verbe est et reste actif, par exemple, *je me suis loué*. On aurait aussi bien fait d'employer *habere ;* mais l'emploi de *esse* se justifie : ce verbe retient quelque chose d'intransitif ; l'objet est le sujet lui-même, l'action reste enfermée dans la personne qui agit. Quoique aujourd'hui il soit plus dans le génie des langues allemande et française de prendre ces verbes dans le sens transitif, il n'en est pas moins vrai que le roman à sa naissance était plus frappé de leur nature intransitive. On n'a pas d'abord distingué dans sa forme le verbe essentiellement réfléchi de celui qui ne l'était qu'accidentellement. On trouve cependant quelques cas de

habere. Diez (III, 291) se demande si ce n'était pas toujours *habere*. La difficulté en serait augmentée, car il faudrait expliquer ce changement. Mais il n'en a pas été ainsi. Toujours *esse* a été employé, même avec les verbes transitifs. *Ex.:*

Fragm. de Valenciennes: Quant il se èrent convers de via mala.

Ch. de Rol., 3778 :

Vengiez m'en sui, mais n'i ad traïsun.

Ibid., 2053 :

Sempres murrai, mais chier me sui venduz.

On a de nombreux exemples d'*habere*.

La Vie Saint Alexis, 58, 3 :

Parfitement s'ad a Deu comandet.

Job, 451, 4 : Dunkes qui unkes est enfleiz en soi, cil *soi at* dedenz soi *mis* en halt.

Ibid., 445 : Et en cel requerremenz fiert-il celui plus grivalment ki *soi at espargniet* plus molement.

Ibid., 469, l. 33 : por ce que nostre sires a toloit a nos la lumière de sa vision, *soi at il* en un repunailh de tenèbres devant les oez de nostre pensé *mis*.

Ibid., 484, 22 : La humaine airme... at perdut la lumière des nient veables choses, et si *soi at* tote *espandue* en l'amur des véables.

Ibid., 488, l. 18 : Et por ce que la humaine pensé... *soi ait estendue*.

Ibid., 515, l. 13 : Tant les rezoit plus fortement quant eles vinent que il voiseusement *s'en at* davant *armeit*.

On voit que *habere* ne se trouve qu'avec les verbes transitifs et accidentellement pronominaux. Les exceptions sont rares.

Dolopathos, v. 9378 : Ele ne s'an *a pas aperceue*.

Or si *esse* est véritablement l'auxiliaire préféré avec les verbes essentiellement réfléchis, il s'ensuit qu'on les distinguait un peu de ceux qui ne le sont qu'accidentellement.

Gessner combat la théorie de Littré : elle manque, dit-il, de simplicité. Le verbe réfléchi est tout moderne et il est dangereux de chercher chez les anciens des formes analogues qu'ils n'avaient pas. Si le pronom *se* n'est pas accusatif, pourquoi faut-il le prendre comme accusatif pour expliquer la flexion du participe que Littré ne laisse pas d'expliquer par l'influence du régime qui précède ? Il n'est pas heureux dans l'explication des verbes *s'apercevoir d'une chose, se connaître en une chose*. Selon lui, ces verbes sont neutres, le pronom *se* ne donne qu'une relation verbale et ne change pas la construction ; en réalité, ces verbes réfléchis résultent de verbes transitifs dont le régime a été obligé par le pronom *se* de se changer en génitif.

Une particularité remarquable dans le vieux français, c'est que le pronom personnel est souvent supprimé.

Vrai Aniel, p. 29, v. 164 :

Quant vous les verrés esgoïs
Et que cascuns des encantés
Iert de son faus aniel vantés.

Du reste on y regardait les verbes réfléchis comme intransitifs et par suite le participe s'accordait avec le sujet, c'est-à-dire se mettait au nominatif, même dans le cas où le verbe avait un régime direct autre que le pronom.

Fierabras, v. 876 :

Grans caus se sunt doné.

Des traces de l'ancien usage se remarquent encore dans les écrivains des XVIe et XVIIe siècles. Ainsi :

Montaigne : Jusques aux enfants qui *se sont donnez* la mort.

Rabel : Ils *se sont frottés* leur main (Voy. Chabaneau, *Conjug. française,* nouv. édit. p. 24). — Corn. : Nous *nous sommes rendus* des preuves.

La conclusion pratique de Gessner, c'est qu'il faut, en général, donner à l'accord des verbes réfléchis la règle historique : le participe des verbes réfléchis est en accord avec le sujet; cependant, si le pronom réfléchi est évidemment au datif, la langue moderne renonce à l'accord.

Nous osons à peine espérer de n'avoir rien omis d'important dans ce très remarquable travail. Tous nos efforts ont tendu à cette fin. Un savant professeur d'Augsbourg, M. Stiebel, délégué par le gouvernement bavarois à l'exposition de 1878, a bien voulu consacrer de longues heures à nous lire et à nous commenter l'article du Jahrbuch. Puissions-nous avoir tiré le meilleur parti possible d'un secours si gracieux et si inespéré !

M. Chabaneau (nouv. édit., 23) justifie pleinement la théorie de Gessner, qui fait du pronom *se* un accusatif. « Conjuguer avec l'auxiliaire *être* des verbes ayant, comme ceux-ci, un complément direct, ne constitue nullement une anomalie, comme le croient des grammairiens. L'erreur de ces derniers provient de ce qu'ils ne se rendent pas compte du rôle de l'auxiliaire en composition, rôle qui se réduit à tenir lieu de flexions. Au parfait comme aux autres temps composés, nos verbes ont leurs flexions séparées du thème ; cette flexion, qui est *ai* si le sujet est agent, se change en *suis* s'il est en même temps patient; mais il n'y a rien de changé pour cela dans les rapports du verbe avec son complément : dans je *me suis frappé,* par exemple, *me* est le complément de *suis frappé,* comme il le serait de *ai frappé* dans la phrase supposée plus correcte *je m'ai frappé,* comme il l'est de *frappe* dans je *me frappe,* et l'on n'est pas plus fondé à le considérer comme le complément de *suis* dans le premier cas et de *ai* dans le second, qu'on ne le serait, dans le troisième, à séparer du thème la flexion *e* pour le lui attribuer comme régime. Je *me suis vengé,* pour prendre

un autre exemple, est identique, pour la forme comme pour le fond, à *me ultus sum*. Dira-t-on aussi que *me* est ici le complément de *sum ?* évidemment non ; ou qu'il est anormal de donner un complément direct à un verbe auquel un temps de *sum* sert de flexion ? Evidemment encore personne ne s'en étonne. Qu'on ne s'étonne donc pas davantage de voir en français des verbes conjugués avec *être,* dans les temps composés desquels cet auxiliaire ne joue pas d'autre rôle que *sum* dans ceux des verbes déponents latins, recevoir comme ceux-ci un complément direct. » Ce commentaire français de la théorie de Gessner est admirable de justesse et de clarté. Nous n'avons rien à y reprendre, rien à y ajouter.

La théorie de Diez conduit à admettre que *je me loue* répond au latin *me laudo* et *je me suis loué* à *mihi laudavi,* ou, comme d'autres l'ont proposé, à *ego mihi sum laudatus* (Gessner, loc. cit.).

C'est sans doute pour échapper à cette conclusion que Littré suppose un régime indéterminé sans cas déterminé. Il oublie que l'idée de cas est exclusive de l'idée d'indétermination. On peut diminuer le nombre des cas et même les supprimer tout à fait ; mais en rappeler la notion, c'est rappeler un mot fléchi au génitif ou au datif, etc., suivant la langue et toujours dans un but parfaitement déterminé. Mais n'y a-t-il rien à garder de la théorie de M. Littré ? Dans les verbes essentiellement pronominaux, la logique permet de n'accorder au pronom *se* que la valeur d'une particule significative du sens réfléchi, comme la particule ἄν, en grec, est le signe du conditionnel ; comme *shall* et *will,* en anglais, sont signes du futur ; comme *être* et *avoir* déposent, en français, leur signification temporelle pour ne plus jouer que le rôle d'une simple flexion. On pourrait invoquer à l'appui de cette théorie la facilité avec laquelle le vieux français emploie ou n'emploie pas la particule sans modifier, d'une manière appréciable, la signification du verbe. Il va sans dire que la particule *se* est *formellement* un accusatif comme le veut Gessner ; mais le français lui a de bonne

heure retiré la signification qu'elle avait en latin et qu'elle conserve dans d'autres constructions.

Dans les exemples suivants, on ferait un contre-sens si l'on laissait au pronom *se* toute la signification qu'il a dans le latin classique.

Eulalie :

Por o *s'* furet morte a grant honestet.
Enz en *l'* fou la getterent, com arde tost,
Elle colpes non avret, por o no *s'* coist (1).

Furet c'est *fuerat,* et *cuire,* au troisième vers, est pour *brûler, coquere.* Ainsi nous avons d'une part, *elle se fut morte,* et de l'autre *elle ne se cuit pas,* c'est-à-dire le pronom *se* construit avec un verbe neutre et avec un verbe actif, l'un et l'autre avec la signification réfléchie. La locution *elle se fut morte* est étrange, mais n'est pas rare.

Meyer, *Textes,* i, p. 136 : E can se foron disnat, comandet li que tornes al legh.

Quand *ils se furent dinés* est une construction identique à *elle se fut morte,* et il nous semble que ni dans l'un ni dans l'autre exemple le pronom n'a conservé sa valeur. Il en est de même dans :

Rois, 15 : Aparcéurent *sei* que l'arche fud venue en l'ost.

Roncisv., 9082 : Mais li solaus *se prinst* à esconser.

Rois, 13 : De rechief *s'apparut* Deus en silo.

Ch. de Rol., 1345 :

E Oliver de ferir *ne se target.*

Saint Bernard, 537 : *Il se combat* jà encontre tes anemis.

On a déjà dit que dans le vieux français ce pronom s'exprime ou se retranche à volonté. On dit *se noier* ou *noier, se dormir* ou *dormir, s'ester* ou *ester,* etc.

Saint Bernard, 521 : Certes semblant sunt à ceos ki plongiet sunt en aucune grant awe et ki en peril sunt de *noier.*

(1) Nous mettons le signe ' après *s, l,* pour faciliter la lecture du texte.

Ch. de Rol., 2521 :

Par tuz les prez or se dorment li Franc.

Berte, XIII :

Anuit aveeques moi ferai Bertain dormir.

Ch. de Rol., 501 :

Enz el' vergier s'en est alez li reis.

Ibid., 165 :

Desuz un pin en est li reis alez.

Ibid., 2105 :

Li Empereres s'estud, si l'esculta.

Ibid., 671 :

Sur l'herbe verte estud devant sun tref.

Puisque tel est le rôle du pronom, le participe sera traité comme s'il était seul, c'est-à-dire s'accordera avec le sujet du verbe *être* avec lequel il est construit. Le tableau suivant rend sensible la convenance de l'accord avec le sujet.

Elle (se) est abstenue;
Elle (se) est repentie;
Elle (se) en est allée;
Elle (se) est débattue;
Elle (se) est aperçue.

Ce n'est là qu'une démonstration indirecte; la preuve directe, impossible en français moderne, peut se faire en vieux français. On sait que le singulier masculin prend un *s* au nominatif et n'en prend point au cas régime; que le pluriel, au contraire, prend un *s* au cas régime et n'en a point au nominatif. *Ex.* :

Ch. de Rol., 2087 :

E dist un mot : Ne sui mie *vencuz;*
Ja bons vassals n'en iert vifs *recreüz.*

Roncisv., 1950 :

Parmi le cors li mait le *fer tout nu,*
Plaine sa lance, l'abat *mort estandu.*

Ch. de Rol., 2476 :

Quant Carles veit que tuit sunt *mort paien.*

Roncisv., 2134 :

Touz les ont *morz, ocis et confundus.*

Le participe des verbes pronominaux suit exactement cette syntaxe. *Ex. :*

Sujet singulier

Ch. de Rol., 2041 :

A cels d'Espaigne mult s'i est *cumbatuz.*

Ibid., 2053 :

Sempres murrai, mais chier me sui *venduz.*

Ibid., 2083 :

Turpins de Reins, quand se sent *abatuz.*

Roncisv., 1822 :

As pors d'Espaigne s'en est *entrés Rollans.*

Sujet pluriel

Ch. de Rol., 2810 :

Païen d'Arabe des nefs se *sunt issut.*

Roncisv., 1790 :

Si com li ranc se furent *rencontré.*

Rois, 24 : Il sourent que *assemblé* se furent li fiz Israel.

Cette théorie, qui laisse le pronom personnel à l'accusatif et lui attribue pour fonction principale de marquer la signification réfléchie du verbe, est-elle bien celle que concevait Gessner quand il disait de l'ancien pronom *se : C'est le cas qui transporte l'action du verbe du dedans au*

dehors? Nous n'oserions l'affirmer. On peut être vague en allemand; mais le français veut être clair, au risque de se tromper.

III

Participe passé construit absolument

Nous avons vu que le participe présent peut former une proposition dite absolue. Il en est de même du participe passé. Cette construction est fréquente à l'origine de la langue. C'est le tour latin, moins l'ablatif, qui se trouve remplacé par le cas régime. *Ex. :*

Meyer, *Textes,* I, p. 33 : E fâcha la céna, cum diábles ja agués més eu cór que Júdas lo traís = et cœna facta, cum diabolus jam misisset in cor ut traderet eum Judas.

La langue d'oil suit en cela le provençal.

Ch. de Rol., v. 683 :

Kar à mes oilz vi treis cent milie armez,
Osbercz vestuz, alquanz *helmes fermez.*

Ibid., 695 :

Si recevrat la lei que vus tenez,
Jointes ses mains, iert vostre cumandez.

Ibid., 710 :

Païen chevalchent par cez greignurs valées,
Osbercs vestuz e brunies endossées,
Helmes laciez e ceintes lur espées,
Escuz as cols e lances adubées.

Roncisv., 730 :

Vint i Rollans, son aubert endossé.

Le français moderne a gardé ce tour.

Corneille, *D. Sanche*, I, 3 :

Je lui fis si longtemps bouclier de mon corps,
Qu'enfin autour de lui *ses troupes ralliées*,
Celles de l'ennemi furent sacrifiées.

Si l'on veut bien se rappeler ce que nous avons dit du participe passé des verbes neutres, on comprendra pourquoi le français possède une ressource que n'avait point le latin : il peut construire absolument le participe passé des verbes neutres. *Ex. :*

> *Eux venus*, le lion sur ses ongles compta.
>
> (La Fontaine.)
>
> *L'air devenu serein*, il part tout morfondu.
>
> (Id.)

La proposition participe subit quelquefois une transformation remarquable. On la construit avec une préposition et on l'emploie pour exprimer la manière d'être du sujet, le moment de l'action, etc. On trouve cette construction avec le participe présent comme avec le participe passé, dans le vieux et le moyen français.

Meyer, *Textes,* I, p. 48 :

> *A l'aube aparissant* vencut sunt Tur.

Job, 445 : Oitante homme vinrent de Sichem et de Samaire, à reseies barbes et à dépaneies vesture (= rasa barba et scissis vestibus).

Ronsard, *Franc.,* II :

> Le chœur sacré des nymphes aux yeux pers,
> Menant le bal dessus les sillons verts,
> *A chef dressé* regardoient estonnées
> Les pins sauter sur les vagues tournées.

On a dit de nos jours *l'homme à l'oreille cassée,* mais ce tour trouve assez difficilement place dans le style soutenu.

CONCLUSION

Nous avons dit (page 38) qu'il est difficile, faute de textes, d'établir la syntaxe du participe présent au xe siècle.

Cependant on a des raisons de le croire indéclinable. En fait, on ne le trouve pas décliné et les exemples de déclinaison sont encore très rares dans l'*Alexis* et la *Chanson de Roland*. *Alexis* est du milieu du xie siècle. *La chanson* appartient au dernier tiers du même siècle et, par conséquent, n'est pas de beaucoup antérieure aux *Psautiers* d'Oxford et de Cambridge. M. Francisque Michel pense, en effet, que la traduction dont Eadwin a laissé le manuscrit (Cambridge) pourrait bien avoir été exécutée peu de temps après la conquête, à l'instigation de Lanfranc. Le participe se décline couramment dans les deux *Psautiers,* parce que les traducteurs ont suivi la syntaxe de leur temps, tandis que le diascevaste de la *Chanson,* en remaniant les vers que Taillefer chantait à Hastings et qui appartenaient à la fin du xe siècle (L. Gautier, édit. classique, introd. xv) a dû naturellement conserver beaucoup de choses du premier texte. C'est ainsi que nous retrouvons, après plusieurs siècles, dans les remaniements successifs d'*Alexis,* les débris épars de la langue du vieux poète normand.

On a vu qu'en moyen français le participe présent avait les deux genres et marquait indifféremment l'état ou l'action. Il était dans le génie d'une langue analytique de donner une double terminaison au participe présent, souvent chargé du rôle d'adjectif et dont la destination n'était pas, comme celle du participe passé, de se pétrifier, selon l'expression de Diez, avec un auxiliaire pour former un tout. La logique populaire ne répugnait pas à dire comme en grec : une *femme aimante* son mari, γυνὴ φιλοῦσα τὸν ἄνδρα. L'évolution, commencée au XIIe siècle, tendait à ce but et était, à la Renaissance, très près de l'atteindre. Cela ne faisait pas le compte de la grammaire latine, qui disait *uxor amans maritum :* ce tour fut supprimé. Hâtons-nous de dire qu'il y a compensation : on a enrichi la langue en assignant à l'adjectif verbal une fonction déterminée et distincte de celle du participe présent.

Le gérondif est à peu près aujourd'hui ce qu'il était il y a huit siècles : mais il n'a plus de nom que dans l'histoire de la langue. Ce nom n'a pas partout la même signification ; on l'a donné au participe passé invariable.

Le participe passé, construit avec l'auxiliaire *avoir,* reproduit exactement le tour latin *habeo cognitam amicitiam* etc. Aux Xe et XIe siècles, il s'accorde généralement avec le régime. Dès cette époque se révèle la tendance à fondre participe et auxiliaire en une seule formule : *Habeo amatum* = *amavi.* L'accord n'avait plus de raison d'être et l'on commença naturellement par le supprimer dans les tournures où le sentiment de la syntaxe latine, que l'on gardait encore, devait le moins souffrir de cette suppression, c'est-à-dire quand le participe se présentait tout d'abord, isolé du régime, et qu'on voulait attirer sur lui l'attention.

Ch. de Rol., 2356 :

Mort m'ad mes hommes, ma terre deguastée.

On tendit ensuite chaque jour davantage à laisser invariable le participe qui, sans être en tête de la proposition, se présentait avant le régime.

Saint Bernard, 557 : « Il ne savoit cuy il porseuivet, et par ceu at *conseut* miséricorde. »

Enfin l'on en vint, quoique timidement, à supprimer l'accord, même dans la construction qui le prend encore aujourd'hui.

Job, 502 : « Chascuns ki alcune chose a compris ».

Saint Bernard, 554 : « Coment poroit desperer por nule malice k'il aust *fait*, cil ki croit ke Saulus fust devenuz vaissels d'élection ».

Id. 556 : « Les bénéfices k'il de lui *recéut.* ».

Les textes marquent fortement ce progrès, qui conduisait lentement, mais sûrement à la suppression totale de l'accord.

Mais le progrès avait contre lui les grammairiens, c'est-à-dire les professeurs. Ces hommes, alors en petit nombre, groupaient autour de leur chaire une multitude de jeunes gens qui passaient souvent d'une école dans une autre. C'étaient les relations de ces jeunes gens entre eux et avec leurs maîtres qui créaient et entretenaient ce qu'on appela depuis *le bel usage* de la langue. Ces maîtres enseignaient en latin et n'avaient garde de connaître d'autre grammaire que la grammaire latine. Il n'est pas téméraire de les supposer hostiles à des tendances qui blessaient les règles de cette grammaire. On croit reconnaître la trace de leur influence dans ces réactions qui, dans *Crestien de Troyes* et plusieurs autres, font rétrograder la syntaxe du participe jusqu'à son point de départ. C'est à ces résistances des grammairiens, et non aux tendances particulières de certains dialectes, qu'il faut attribuer l'arrêt de notre syntaxe dans son développement. Si les tendances dialectales avaient existé, on en retrouverait la trace dans les patois. Or, tous les patois ont à peu près achevé l'évolution commencée au XIe siècle. Ceux de l'Est, où M. Bonnard croit reconnaître un goût plus prononcé pour la tradition, sont précisément les plus avancés.

C'est dans la seconde moitié du XIIe siècle que l'on

paraît s'être arrêté. Les deux forces opposées se firent une sorte d'équilibre. Les poètes, plus nombreux que les prosateurs, usaient sans scrupule de la liberté que leur laissait la syntaxe. On alla ainsi jusqu'au XVIe siècle. Le génie de la langue française n'avait pu achever ses conquêtes sur la langue latine, mais il avait conservé le terrain conquis. Rien n'était donc encore perdu, et, si les grammairiens avaient étudié l'histoire de leur langue avec autant de zèle que le latin, l'œuvre de notre syntaxe pouvait s'achever régulièrement et aboutir à une harmonieuse simplicité. On pouvait supprimer partout l'accord ou ne le garder que pour marquer *l'état,* par opposition à *l'acte*. La première solution était la meilleure, parce qu'elle était la plus logique. C'est à elle que se sont arrêtés les *patois,* c'est à elle que tend la langue parlée. La syntaxe de la langue écrite en est toujours à la règle de position ! Elle a multiplié les difficultés, sans profit pour personne et au dommage du plus grand nombre. Prenons quelques exemples dans les grammaires :

La chanson que j'ai *entendu* chanter ;
La femme que j'ai *entendue* chanter ;
Les chaleurs qu'il *a fait ;*
Les récoltes qu'il *a faites*.

Sans doute la grammaire latine (*cani, canentem*) peut donner la raison de la différence de syntaxe, mais, pour un Français, tout est là de convention et la logique ne vient point en aide à l'intelligence. A ne prendre que les deux derniers exemples, pourquoi cette différence d'écriture ? On dit : dans le premier, le pronom *il* représente *illud*, c'est à savoir une cause indéterminée, inconnue. Soit. Une cause inconnue ne cesse pas d'être une cause et l'on n'aperçoit pas le lien secret qui rattache l'indétermination du sujet au non-accord du participe. Ce qu'on aperçoit bien, c'est le cercle plus ou moins vicieux dans lequel a tourné notre syntaxe. On a dit d'abord en latin : *calores qui fuerunt ;* l'esprit analytique a donné plus tard : *calores quos habet factos,* et, en vieux français, *les chaleurs qu'il a faites*. Au XVIe siècle, on se rappela le tour clas-

sique et l'on trouva d'excellentes raisons pour écrire : *les chaleurs qu'il a fait*. On avait parcouru le cercle vicieux. Au point de vue du français, quelle différence y a-t-il entre cette phrase et celle que nous en avons rapprochée, *les récoltes qu'il a faites? Il = illud* dans la première ; *il = ille* dans la seconde, ou, si on l'aime mieux, l'un est sujet déterminé ; l'autre, non. L'indétermination du sujet n'est pas, encore une fois, une raison suffisante de supprimer l'accord. La fusion de l'auxiliaire et du participe en une seule formule est, au contraire, une raison plus que suffisante, puisqu'il n'y a plus ni auxiliaire ni participe, mais une forme verbale unique.

Une autre preuve que la langue ne s'est pas spontanément donné ces règles, c'est que, dans certains cas, il est impossible de s'entendre sur leur application. M. Lemaire (p. 323) cite un grand nombre d'exemples qu'il fait suivre de l'observation suivante : « Sur ces questions, l'Académie se tait, les grammairiens sont en désaccord et l'autorité des écrivains est ébranlée par les exemples ou les éditions qui se contredisent. »

La suppression totale de la *règle de position* ferait disparaître toutes ces difficultés. Le développement historique de notre syntaxe réclame cette suppression. C'est la conclusion forcée du travail qu'on vient de lire. Cette révolution syntaxique serait-elle de nature à porter le trouble dans la langue française, à y causer du dommage, à en diminuer les ressources? L'éloquence et la poésie auraient-elles à en souffrir? C'est une autre question, à laquelle notre thèse ne peut faire qu'une réponse indirecte: il doit y avoir profit pour la langue à cette suppression, parce qu'elle y gagnerait en logique et en simplicité.

Il faut, comme le demande Gessner, ramener la syntaxe des verbes pronominaux ou réfléchis à la règle historique: Le participe passé des verbes pronominaux s'accorde avec le sujet. *Ex. : elle* s'est *repentie ; ils* se sont *aperçus* de l'erreur.

Les verbes actifs ou neutres, dont le sujet agit accidentellement sur lui-même, remplacent l'auxiliaire *avoir* par

l'auxiliaire *être* et suivent la règle de position. La suppression de cette règle entraînerait l'invariabilité du participe, qui sera toujours variable dans les verbes essentiellement pronominaux.

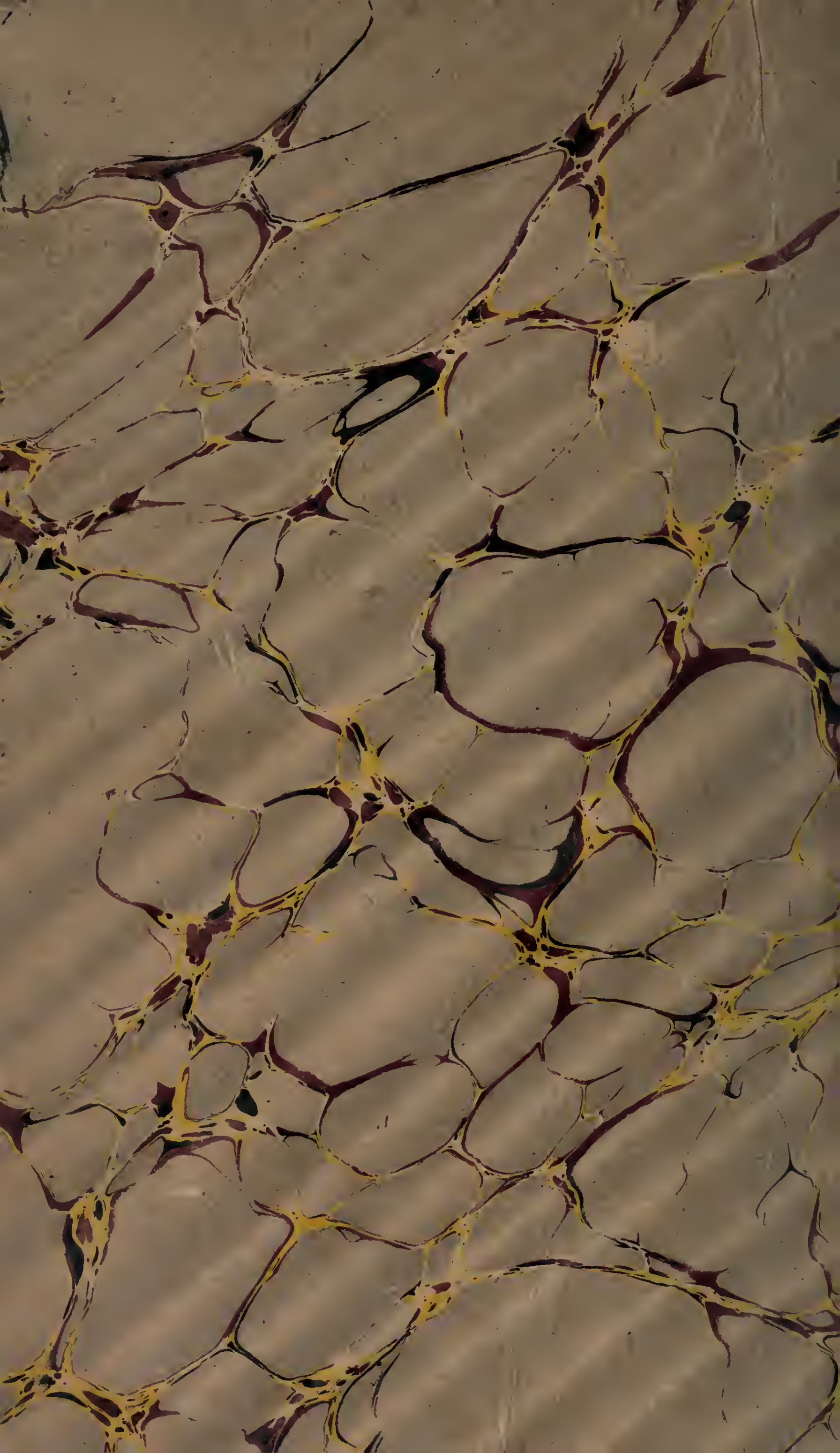
TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS

L'HISTOIRE DES PARTICIPES FRANÇAIS

Chartres. — Imprimerie Durand frères.






PC 2312 M4
Marcier, Amédée
Histoire des participes francais
PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

